POUR UNE RÉGION ENGAGÉE ENVERS SES FAMILLES

RAPPORT D'ENQUÊTE

L'ÉTAT DE LA SITUATION
DE L'OFFRE
DE SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ET
L'ÉVALUATION DES BESOINS DE GARDE DES FAMILLES
DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Produit par la Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches

30 juin 2004

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce rapport :

Consultantes

Coordination de l'Enquête auprès des services autres, analyse et rédaction :	Martine Côté
Statistiques démographiques et des services autres, tableaux et cartes :	Andrée Héroux

CRCD[1]

Supervision de l'Enquête et collaboration à la rédaction :	Maryse Drolet
Compilation de l'Enquête auprès des services de garde à la petite enfance :	Danielle Tremblay Louisette Corriveau
Correction linguistique et mise en page finale :	Danielle Tremblay Louisette Corriveau
Comité de suivi :	Maryse Drolet, représentante du CRCD Lucie Goulet, représentante du MESSF Francine Villeneuve, représentante du MDÉRR Martine Côté, consultante
Comité Enquête :	Maryse Drolet Lucie Goulet Francine Villeneuve Hélène Potvin, directrice générale du Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches Guimond Doyon, représentant de l'Association des garderies privées de Chaudière-Appalaches Michel Côté, représentant des CLSC Martine Côté
Équipe Enquête :	Martine Côté Maryse Drolet Lucie Goulet

Et 300 personnes rejointes par l'Enquête dont plus de 100 participants lors de la tournée de consultation en février 2004

30 juin 2004

[1] Le CRCD est devenu la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches le 1er avril 2004. Cependant, nous utiliserons tout au long du rapport l'ancienne dénomination puisque l'Enquête s'est réalisée sous l'égide du CRCD.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 1

INTRODUCTION 5

MÉTHODOLOGIE 7

PARTIE I : Offre de services de garde dans la région de la Chaudière-Appalaches : de multiples intervenants et une grande diversité des services offerts 9

1.1 Ministères responsables 11
1.1.1 Offre aux enfants de 0-4 ans dans les CPE et les garderies 11
1.1.2 Offre aux enfants de 5-12 ans dans les services de garde en milieu scolaire 11

1.2 Organismes impliqués et les types de services recensés 12
1.2.1 Municipalités 12
1.2.2 Organismes communautaires famille et organismes communautaires autres 13

PARTIE II : Portrait régional de l'état de la situation de l'offre de services de garde pour les enfants de 0-12 ans et de l'analyse des besoins de garde, Chaudière-Appalaches 17

2.1 Portrait régional : État de la situation 19
2.1.1 Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0-4 ans 19
2.1.2 Milieu rural/urbain 20
2.1.3 Garde non usuelle 21
2.1.4 Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans 21
2.1.5 Haltes-garderies/répit pour les enfants de 0-12 ans 22
2.1.6 Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale pour les enfants de 5-12 ans 23

2.2 Portrait régional : Analyse des besoins de garde des familles 24
2.2.1 Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0-4 ans 24
2.2.2 Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans 25
2.2.3 Haltes-garderies/répit pour les enfants de 0-12 ans 26
2.2.4 Garde estivale pour les enfants de 0-12 ans 27

PARTIE III : Portraits par MRC 43

3.1 MRC de Beauce-Sartigan 45
3.2 MRC de Bellechasse 57
3.3 MRC de L'Amiante 69
3.4 MRC de L'Islet 81
3.5 MRC de La Nouvelle-Beauce 95
3.6 MRC de Lotbinière 107
3.7 MRC de Montmagny 119
3.8 MRC de Robert-Cliche 131

3.9 MRC des Etchemins 145
3.10 Ville de Lévis arrondissement Desjardins 157
3.11 Ville de Lévis arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest.....171

PARTIE IV : Recommandations pour le développement de services de garde adaptés et projets novateurs pour répondre aux besoins des familles de la région de la Chaudière-Appalaches 183

4.1 Répondre aux besoins de souplesse du milieu rural 185
4.2 Permettre un meilleur arrimage entre les différents services de garde 186
4.3 Oeuvrer à l'établissement d'une autorité, responsable de la mise sur pied d'un service de garde estivale.....186
4.4 Permettre le développement de l'offre de services de types halte-garderie et répit 187
4.5 Projets novateurs.....188

PARTIE V : Conclusion : perspectives pour les 5 prochaines années 191

ANNEXES 197

Calendrier des rencontres 199
Partenaires locaux de services de garde et de services à la famille ayant participé à l'Enquête sur les services de garde à l'enfance 200
Questionnaire : Service de garde à petite enfance et autres services de garde 201

FAITS SAILLANTS

PARTIE I
Offre de services de garde dans la région de la Chaudière-Appalaches : de multiples intervenants et une grande diversité des services offerts

Ministères responsables

- Seuls, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) et le ministère de l'Éducation (MÉQ) ont une responsabilité légale d'offrir des services de garde aux enfants de 0-12 ans.
- Les familles paient une contribution réduite récemment augmentée à 7 $ par jour pour les places en centres de la petite enfance et en garderies dites conventionnées. Cette même augmentation sera effective en août 2004 pour la garde en milieu scolaire.
- Le MESSF a l'obligation d'offrir les services aux enfants de 0-4 ans 12 mois par année.
- Les commissions scolaires ont l'obligation d'offrir le service de garde scolaire avec contribution réduite 180 jours par année. Aucune législation n'encadre les autres périodes de garde scolaire offertes (relâche, Noël, vacances estivales).

Organismes impliqués et les types de services recensés

- Municipalités, garde estivale, 5-12 ans (parfois élargissement 4-13).
- Organismes communautaires famille, halte-garderie/répit, surtout 0-5 ans.
- Organismes communautaires autres, halte-garderie/répit, 0-5, 5-12 ans.

PARTIE II
Portrait régional de l'état de la situation de l'offre de services de garde pour les enfants de 0-12 ans et de l'analyse des besoins de garde, Chaudière-Appalaches

Portrait régional : État de la situation

- **Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0-4 ans**
  - Selon les estimations du CRCD, 10 057 places pour les 0-4 ans sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la région en 2006.
  - Malgré une couverture des besoins estimée à 89 % par le CRCD en mars 2004, les différentes MRC affirment encore manquer de places à contribution réduite. En mai 2004, 601 nouvelles places ont été attribuées, portant le total des places existantes et en développement à 9 522. La région est donc encore en déficit de places à contribution réduite.
  - Toujours selon le CRCD, ces dernières places ont élevé le taux de couverture (en 2006) pour la région à 95 % des besoins. Les écarts entre MRC ont été réduits considérablement à 5 %.
  - En général, les MRC vivant une croissance démographique positive et un développement économique significatif sont aussi mieux pourvues en services de garde à la petite enfance. En fait, le développement suit le corridor nord-sud et est-ouest en s'étendant sur le littoral (voir la carte synthèse). Seule la MRC de Beauce-Sartigan a vécu un déficit majeur de places en CPE en raison de sa croissance économique rapide qui a attiré beaucoup de jeunes familles.

- La plupart des MRC en milieu rural démographiquement stables ou en déclin sont mieux couvertes par les CPE et garderies, mais manquent cruellement de diversité dans l'offre générale de services aux 0-4 ans. L'Amiante, malgré le taux de couverture, semble quand même touchée par le manque de dispersion des services.

- **Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans**
  - La ville de Lévis est très bien desservie en raison de son caractère urbain.
  - Les MRC de Beauce-Sartigan, de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche, et dans une moindre mesure de Lotbinière, sont en général bien servies là où le nombre d'enfants le permet.
  - Dans toutes les autres MRC, les services de garde en milieu scolaire sont considérés actuellement en développement et ne répondent pas aux besoins.
    - ✓ Manque de souplesse pour démarrer ces services.
    - ✓ Non-reconnaissance de la réalité du milieu rural autant par le MÉQ que par les commissions scolaires.

- **Haltes-garderies/Répit pour les enfants de 0-12 ans**
  - Ces 2 types de services ont comme caractéristiques d'être occasionnels et limités dans le temps : des demi-journées pour la halte-garderie et, pour le répit, de 24 heures à plusieurs semaines, selon les clientèles.
  - Ces services répondent à des besoins ponctuels et précis.
  - Dans la région de la Chaudière-Appalaches, il y a pénurie des services.

- **Terrains de jeux/Camps de jour et garde estivale pour les enfants de 5-12 ans**
  - Les terrains de jeux sont de plus en plus perçus comme une ressource pouvant répondre à un besoin de garde.
  - Les villes de Lévis, Saint-Georges, Sainte-Marie, Saint-Joseph et Montmagny, ainsi que les municipalités du littoral de la MRC de Bellechasse proposent des plages horaires complètes, du lundi au vendredi.
  - L'offre de terrains de jeux dans toutes les autres municipalités est beaucoup plus minimale et le service de garde est presque inexistant.

Portrait régional : Analyse des besoins de garde des familles

- **Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0-4 ans**
  - Manque encore des places, mais les groupes d'âge sont davantage ciblés, notamment les poupons (0-18 mois).
  - Demandes pour de la garde non usuelle.
  - Besoins des parents lorsque les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial prennent leurs vacances.
  - Préférence pour la garde en installation par rapport à une place en milieu familial en raison de l'offre de services sans interruption pendant les vacances et les jours fériés.

- **Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans**
  - Besoins criants dans les milieux plus petits où le nombre d'enfants ne permet pas d'obtenir la subvention pour le démarrage d'un service de garde.
  - Nécessité d'un arrimage plus adéquat entre les CPE et les commissions scolaires.
  - Combler l'offre de services de la garde en milieu scolaire pour les périodes de la relâche, des vacances de Noël, et des quelques jours à la fin juin et au début de l'année scolaire.

- **Haltes-garderies/répit pour les enfants de 0-12 ans**
  - La halte-garderie pour les 0-4 ans : les besoins sont grands en raison de l'isolement des jeunes familles qui arrivent dans la région sans soutien (absence d'un réseau naturel d'entraide).
  - Le répit pour les 0-12 ans : les demandes et les besoins sont en nette progression pour une offre de services très peu développée et précaire, et ce, dans tous les milieux.
  - Problématique de cette offre : les difficultés de transport de cette clientèle freinent la fréquentation éventuelle d'une halte-garderie ou d'un service de répit.

- **Garde estivale pour les enfants de 0-12 ans**
  - Dans le contexte législatif actuel, les besoins d'arrimage sont très grands entre le milieu scolaire et les municipalités.
  - Augmenter les services de garde estivale et améliorer la qualité du service.

PARTIE III
Portraits par MRC

PARTIE IV
Recommandations pour le développement de services de garde adaptés et projets novateurs pour répondre aux besoins des familles de la région de la Chaudière-Appalaches

- ***Répondre aux besoins de souplesse du milieu rural***
  Permettre à la région de développer des solutions spécifiques afin de répondre à ses besoins de garde en assouplissant et en adaptant les politiques et les règlements des services de garde à l'enfance et en milieu scolaire aux réalités rurales et aux petits milieux.

- ***Permettre un meilleur arrimage entre les différents services de garde***
  Il est primordial de mettre en place des mécanismes pour favoriser une meilleure collaboration entre les différents réseaux que sont les municipalités, le milieu scolaire et les services de garde à la petite enfance.

- ***Œuvrer à l'établissement d'une autorité, responsable de la mise sur pied d'un service de garde estivale***
  Il est impératif de travailler à l'instauration d'une autorité, responsable d'assurer un service de garde estivale de qualité et à des coûts raisonnables.

- ***Permettre le développement de l'offre de service de types halte-garderie et répit***
  Il est nécessaire de favoriser le développement de l'offre de services pour de la garde répit et de la halte-garderie tant pour les familles qui ont des besoins de gardes occasionnelles que pour celles sans réseau, pour les familles ayant des enfants avec des besoins particuliers ou pour les enfants vivant dans un contexte familial difficile ou désorganisé.

- ***Projets novateurs***
  - Un été organisé, un Pacte rural impliqué!
    - ✓ Collaboration entre les citoyens et la municipalité pour la mise sur pied d'un camp de jour dans le cadre du Pacte rural.

- Des partenariats inventifs et volontaires
  - ✓ Entente fructueuse entre des organismes communautaires et des CPE de Thetford Mines pour organiser un service de garde estivale pour les 5-12 ans.

- Le choix des parents, une réponse adaptée!
  - ✓ Collaboration entre la commission scolaire et un CPE pour mettre sur pied un service de garde scolaire.

- L'union fait la force!
  - ✓ La collaboration entre les municipalités permet d'offrir des services de terrains de jeux et à l'occasion de garde estivale pour une meilleure qualité des services.

PARTIE V
Conclusion : perspectives pour les 5 prochaines années

- ***Services à la petite enfance***
  - Distribution de ces services à la grandeur de la région, en particulier dans les milieux ruraux.
  - Adoption de plages horaires adaptées aux besoins (pas uniquement du temps plein de 7 h à 17 h).
  - Développement d'une plus grande diversité de services dans toutes les MRC.
  - Possibilité d'une concertation régionale sur la distribution des places et sur le développement de la diversité des services de garde de tout type (par MRC), dont les centres de la petite enfance pourraient constituer le maître d'œuvre.

- ***Services de garde aux enfants de 5-12 ans***
  - À long terme, la concertation entre les différents intervenants est devenue essentielle pour trouver une réponse.
  - Dans l'immédiat, le recours par les municipalités à des programmes comme le Pacte rural, à des partenariats avec les commissions scolaires ou avec les organismes communautaires sont des avenues à explorer sérieusement.
  - Dans l'avenir, il faut pallier l'absence d'une législation encadrant la garde des enfants de 5 à 12 ans entre les périodes scolaires et pendant certaines périodes comme la relâche. Cette situation nuit considérablement à la mise en place de solutions durables pour la garde estivale.

INTRODUCTION

Origine et objectifs de l'Enquête

Le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) collabore avec le gouvernement du Québec depuis 1995 dans le dossier des services de garde à l'enfance pour la région de la Chaudière-Appalaches. Cette collaboration s'est consolidée, en 1999, par la signature d'une entente spécifique de régionalisation sur la planification et le développement des services de garde éducatifs à la petite enfance.

Dans le cadre de ses mandats, le CRCD devait déterminer les besoins et les priorités de la population en matière de garde sur l'ensemble du territoire. Un processus de consultation des partenaires locaux des services de garde et des intervenants travaillant auprès de la petite enfance a été mis en place afin d'assurer une planification et un développement régional harmonisé des services. C'est dans le cadre de ces activités que le CRCD a été sensibilisé à des problématiques autres que celles répondues par le réseau des centres de la petite enfance et des garderies conventionnées[2]. Les partenaires soulevaient notamment des besoins de gardes estivale, occasionnelle, non usuelle et de répit. Par ailleurs, nous atteignons actuellement la fin du développement du réseau des services de garde à la petite enfance et les demandes sont encore pressantes en ce qui a trait aux besoins.

Le CRCD a donc entrepris, entre décembre 2003 et mars 2004, une grande Enquête sur les services de garde offerts aux familles de la région ayant des enfants de 0 à 12 ans afin d'obtenir, dans un premier temps, le portrait de l'offre de services. Dans un 2e temps, l'analyse des besoins de garde des familles a été effectuée dans une perspective évolutive des besoins pour les 5 prochaines années.

Une vaste consultation

Ce projet a donc conduit le CRCD à faire une Enquête par questionnaire auprès des principaux organismes impliqués dans l'offre de services de garde. Par la suite, en février, l'équipe a rencontré les intervenants ayant un lien avec la famille dans chaque MRC du territoire et à Lévis. En tout, environ 300 représentants d'organismes institutionnels ou communautaires ont répondu aux questionnaires ou ont participé à la tournée de consultation.

Tous les participants ont partagé leur connaissance de leur milieu respectif sur l'état de la situation des services de garde avec beaucoup de rigueur et de sensibilité. Ils ont aussi exprimé les besoins issus de leur communauté en ciblant les priorités, permettant à l'équipe de l'Enquête de dresser un portrait régional nuancé, en faisant ressortir les acquis et les secteurs à améliorer. Ils nous ont communiqué un message de ténacité et de conviction envers le développement de leur communauté. Pour toutes ces personnes, l'amélioration des services à la famille, et en particulier des services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans, représente une condition essentielle pour un développement régional harmonieux et durable. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces personnes.

[2] Une garderie conventionnée a signé une entente avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour offrir des places à contribution réduite (les places à 7 $).

Présentation du rapport

Ce rapport comporte 5 parties. La première dresse un portrait des ministères et organismes qui offrent des services de garde recensés dans l'Enquête. Elle présente en outre les responsabilités et les missions respectives. Cet état de fait nous permet de présenter les principaux intervenants dans le dossier des services de garde à l'enfance.

Nous abordons ensuite les résultats de l'Enquête. Un portrait sur l'état général de la situation des services de garde par type de services dans la région de la Chaudière-Appalaches, avec cartes et un tableau général (sommaire) est d'abord dressé. L'analyse des besoins signale les principales difficultés rencontrées par les familles.

Suivra la partie présentant le portrait de chaque MRC, constitué d'une courte synthèse, des besoins exprimés lors de la tournée de consultation de février 2004 et des priorités. Un tableau synthèse illustre la diversité de chaque MRC, en présentant les services par municipalité ainsi que les points communs sur lesquels s'appuyer pour améliorer les services de garde aux familles et une carte synthèse conclut chaque portrait.

L'analyse nous a permis de cibler des priorités régionales. Elles sont présentées sous forme de recommandation. Étant donné les caractéristiques de la région de la Chaudière-Appalaches, notamment ses nombreuses MRC rurales et la perspective d'une croissance démographique minime dans les prochaines années, les 2 premières recommandations concernent la nécessité d'adapter les lois et les règlements actuels sur les services de garde aux réalités des petits milieux et l'amélioration de la collaboration entre les différents offreurs de services au bénéfice des familles, quel que soit leur milieu de vie. Dans cette perspective, la 3e recommandation touche l'absence d'une autorité, responsable de la garde estivale. Cet état de fait constitue un obstacle majeur à un arrimage réel et efficace, car aucun interlocuteur ne se présente pour solutionner le problème. Il est donc impératif de travailler à identifier qui pourrait prendre en charge une telle responsabilité ou quelle collaboration établir pour un service de garde estivale de qualité. Enfin, la dernière recommandation touche le développement de services de haltes-garderies et de répit, afin de répondre à des besoins particuliers qui actuellement sont très peu considérés dans une politique d'accès aux services de garde pour tous.

Nous concluons sur les perspectives des besoins en services de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches pour les prochaines années. Dans le cas des 0-4 ans, une meilleure distribution des services en particulier dans les milieux ruraux, des plages horaires adaptées, une plus grande diversité, grâce notamment à une concertation régionale permettraient de soutenir les familles et de leur offrir une qualité de vie intéressante. Quant aux 5-12 ans, la réflexion devra notamment porter sur une offre de services à l'année avec la collaboration de tous les intervenants et une amélioration de la qualité du service.

L'objectif visé par cette Enquête, en plus d'apporter des éléments de solution aux problématiques régionales de déficit démographique, d'exode des jeunes, de pénurie de main-d'œuvre, est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles de la région. Nous espérons qu'elle saura aider les responsables des services de garde, les institutions et les organismes, les décideurs et les familles à faire des choix éclairés afin d'assurer un développement en harmonie avec les valeurs de chaque milieu.

MÉTHODOLOGIE

L'Enquête vise à recueillir des données relatives aux services de garde offerts aux enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de la région de la Chaudière-Appalaches afin d'avoir une vue d'ensemble du développement de tous les services de garde à jour et une connaissance des besoins et des priorités des familles en matière de services de garde. L'objectif est de dégager une vision prospective du développement souhaité de ces services, sous un angle quantitatif et qualitatif.

Deux phases rythmaient cette Enquête. La première consistait à dresser un portrait de la situation de l'offre de tous les services de garde adressés à la clientèle des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire par une vaste Enquête auprès des services de garde et des autres offreurs de services et ensuite valider les besoins de garde des parents, actuels et prospectifs, tous modes de garde confondus par une tournée de consultation. La seconde portait sur l'analyse proprement dite et la réalisation des tableaux statistiques et des cartes.

L'Enquête

L'Enquête a été divisée en 2 temps. En décembre 2003, un questionnaire a été envoyé aux 49 centres de la petite enfance (CPE) et aux 11 garderies conventionnées de la région de la Chaudière-Appalaches. Ce questionnaire recensait tous les types de garde qu'un CPE peut offrir, soit des places à contribution réduite en installation ou en milieu familial, un jardin d'enfants, une halte-garderie, de la garde non usuelle ou des places à contribution réduite scolaires (PCRS) (pour les définitions des différents services de garde, voir le questionnaire en annexe). Les garderies conventionnées ont répondu au même questionnaire même si elles n'offrent que des places à contribution réduite. L'Enquête demandait aux responsables de signaler les besoins issus du milieu, en nombre de places requises et les types de services. Tous les CPE et les garderies ont répondu à l'Enquête.

En janvier 2004, la seconde étape de l'Enquête a commencé. Le questionnaire a été adapté afin d'atteindre tous les autres organismes ciblés : municipalités, commissions scolaires, organismes famille et autres organismes communautaires (questionnaire en annexe). Un contact téléphonique et l'envoi d'un questionnaire par courriel ou télécopieur ont été effectués pendant 2 semaines à la fin de janvier et au début de février 2004. L'Enquête a recueilli des informations sur les types de garde, la clientèle en nombre et par groupe d'âge, le moment de l'année, les horaires, les partenariats s'il y a lieu ainsi que les besoins issus du milieu.

Dans le cas des terrains de jeux/camps de jour et garde estivale, la tâche s'est avérée plus importante qu'anticipée. Aussi, en raison du temps restreint imparti au projet, l'Enquête a contacté un nombre choisi de municipalités. Nous avons travaillé avec une liste obtenue de l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches (URLS). Ceci nous a permis de rejoindre 66 municipalités ou camps d'été qui offrent des terrains de jeux ou camps de jour dans la région. Parmi celles-ci, 43 nous ont répondu, soit un taux de réponse de 65 %. La plupart sont de petite taille, moins de 5 000 habitants. Seules les municipalités de Sainte-Marie, Montmagny (autour de 12 000 chacune), Saint-Georges (28 000), Thetford Mines (26 600) et enfin Lévis (126 000) sont des agglomérations plus importantes. Ce partage reflète le paysage démographique régional, avec une grande partie de la population vivant en milieu rural. En ce qui concerne la population couverte par l'Enquête pour les services de garde estivale, environ 63 % de la population a été recensée, soit de 31 % dans la MRC de Lotbinière à 100 % à Lévis.

Tous les services de garde en milieu scolaire ont été recensés grâce à la collaboration des commissions scolaires des Navigateurs, de Beauce-Etchemin, de la Côte-du-Sud et de L'Amiante. Enfin, l'école de la municipalité de Val-Alain fait partie de la Commission scolaire des Bois-Francs.

L'Enquête auprès des organismes communautaires famille[3] et des organismes communautaires autres fut beaucoup plus compliquée. Ils ont été contactés par téléphone, mais tous les organismes n'offrent pas les mêmes services et peu sont constitués en réseau, permettant une identification plus rapide des services. Ainsi, l'Enquête auprès de haltes-garderies et des services de répit n'a pas permis de systématiser l'information, les offres étant très diversifiées.

Des services ont été laissés de côté en cours de route : les services Passe-Partout, les prématernelles privées et les jardins d'enfants, de même que les camps spécialisés. Deux raisons expliquent ceci : la première tient aux difficultés d'identifier clairement si un service offre vraiment un service de garde, du loisir ou des services éducatifs, ou même s'ils s'adressent d'abord aux parents (Passe-Partout par exemple). La seconde provient des obstacles rencontrés lors de l'identification de certains services privés par rapport au peu de temps dont nous disposions pour l'Enquête. Ce fut le cas notamment des prématernelles et des jardins d'enfants, nombreux à Lévis.

Comme dans les autres régions du Québec, il existe dans la région de la Chaudière-Appalaches des services de garde non régie, c'est-à-dire offerts par le milieu familial et non assujettis à des normes spécifiques, notamment les coûts. Ces services sont légaux. Cependant, les services de garde non régie ne sont recensés par aucune instance. Nous les avons exclus de notre tableau, mais ce type d'offres répond à un besoin précis des familles et un nombre d'enfants non négligeable de 0-12 ans les fréquentent.

La tournée de consultation

Afin de compléter l'état de la situation des services offerts sur le territoire, une tournée de 11 rencontres de consultation sur les besoins de garde des familles a été effectuée entre le 16 et le 27 février 2004 (calendrier en annexe). À ces rencontres étaient conviés les partenaires locaux des services de garde et des services à la famille, les organismes communautaires, les représentants des municipalités, du milieu scolaire ainsi que les intervenants du CLSC travaillant quotidiennement auprès des familles. En tout, près de 100 intervenants ont participé aux consultations.

Nous leur avons demandé de valider le portrait réalisé par l'Enquête présenté sous forme de tableau synthèse par municipalité et par type de garde. Par la suite, nous avons complété ce portrait, puis établi les besoins et fixé les priorités pour chacune des MRC. Ces informations sont présentées sous la forme d'un portrait par MRC, complété par un tableau synthèse par municipalité et par une carte synthèse.

[3] Nous utilisons ce terme de manière générale pour indiquer le gendre d'offreurs de services.

PARTIE I

Offre de services de garde dans la région de la Chaudière-Appalaches : de multiples intervenants et une grande diversité des services

PARTIE I

Offre de services de garde dans la région de la Chaudière-Appalaches : de multiples intervenants et une grande diversité des services

L'offre de services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans est beaucoup plus variée, éclatée et complexe qu'il apparaît à première vue (voir Tableau 1). Nous présentons dans cette partie les responsabilités légales des institutions majeures et les limites de celles-ci. Dans un 2e temps, nous décrivons un portrait global des autres organismes impliqués dans l'offre de services de garde recensés dans l'Enquête ainsi que leurs missions, le type de services et les clientèles.

1.1 Ministères responsables

1.1.1 Offre aux enfants de 0-4 ans dans les CPE et les garderies

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (MESSF) a la responsabilité d'offrir des services de garde de qualité aux enfants de 0-4 ans pendant toute l'année[4]. Ceux-ci sont accueillis dans un centre de la petite enfance (CPE) ou dans une garderie dite conventionnée. Une garderie conventionnée est détentrice d'un permis du MESSF qui l'autorise à offrir un nombre déterminé de places à contribution réduite.

Un CPE offre 2 types de services de garde, en installation (un bâtiment prévu à cette fin) et en milieu familial. Une garderie offre ses services uniquement dans des locaux prévus à cette fin. Le coût est de 7 $ par enfant par jour. La fréquentation peut être à temps plein ou à temps partiel, selon les CPE et les garderies.

En 2004, le gouvernement du Québec a procédé à l'attribution des dernières places pour compléter le développement du réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance, qui s'établit à 200 000 places au Québec.

1.1.2 Offre aux enfants de 5-12 ans dans les services de garde en milieu scolaire

Le ministère de l'Éducation (MÉQ) a la responsabilité d'offrir des services de garde en milieu scolaire aux enfants de 5-12 ans (primaire). Il n'y a pas de nombre maximum d'enfants, donc tout service doit accueillir un enfant qui en fait la demande. Au Québec, en 2003-2004, un peu plus de 220 000 enfants fréquentent de manière régulière ou sporadique une garderie en milieu scolaire.

---

[4] L.R.Q., Chapitre C-8, *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, Chapitre 1, Interprétation et application; MESSF, *Les types de services de garde*, [en ligne] (http://www.famille.gouv.qc.ca/serv_garde/parents/pour_votre_enfant/types_services_de_garde.asp), page consultée le 12 janvier 2004.

Un minimum de 15 enfants inscrits comme réguliers est requis pour obtenir une subvention de démarrage d'un service en milieu scolaire, quel que soit le nombre d'élèves de l'école. Cependant, dans certaines commissions scolaires, un minimum de 18 enfants inscrits comme réguliers est exigé. Le coût est de 5 $ par enfant par jour et augmentera à 7 $ en septembre 2004.

Le MÉQ a l'obligation d'offrir le service pour tous les enfants pendant 180 jours couvrant le calendrier scolaire. Le service peut être offert à d'autres moments, lors de la relâche et pendant les vacances scolaires, mais le service doit s'autofinancer. Les parents assument donc la totalité des coûts de la garde en dehors des 180 jours prévus à la loi[5]. Aucune instance n'a la responsabilité légale d'offrir des services de garde pour les enfants de 5-12 ans hors des 180 jours prévus au cours de la période scolaire.

1.2 Organismes impliqués et les types de services recensés

1.2.1 Municipalités

Traditionnellement, les municipalités ne sont pas impliquées dans une offre de services de garde. Cependant, devant les demandes des citoyens, elles offrent depuis plusieurs années un service de garde estivale avant et après les terrains de jeux et parfois sur l'heure du dîner. Les camps de jour intègrent aussi la plupart du temps un service de garde dans leur horaire pour compléter la journée.

L'offre de terrains de jeux, de camps de jour et de services de garde estivale est très variable à l'échelle de la région, comme à l'échelle du Québec. Les municipalités urbaines sont mieux organisées et offrent généralement des plages horaires correspondant aux horaires de la période scolaire. Les principales municipalités accueillent aussi des enfants des municipalités avoisinantes, plus petites. Celles qui offrent quand même le service de terrains de jeux doivent se débrouiller avec des budgets restreints. Elles font cependant face à une clientèle de plus en plus exigeante quant à la qualité du service. La plupart des petites municipalités n'offrent pas le service de garde estivale, diminuant l'intérêt pour les familles pour le service de même que pour s'établir dans la municipalité. Enfin, signalons que les terrains de jeux sont en général offerts à des coûts relativement raisonnables, compte tenu des services offerts, alors que les services de garde doivent en principe s'autofinancer.

Aucune municipalité n'est obligée d'offrir un service de garde estivale. Cependant, une telle offre est aujourd'hui de plus en plus considérée comme essentielle par les participants lors de la tournée de consultation. Parce que les municipalités jouent un rôle considérable dans la coordination pour l'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens, contribuant ainsi à la revitalisation des milieux, au retour des jeunes et des jeunes familles en région, plusieurs jugent qu'elles devraient assumer la responsabilité d'offrir un service de garde estivale. Les municipalités semblent pour le moment réservées sur cette question, en raison des ressources minimales dont elles disposent actuellement pour les terrains de jeux en général.

---

[5] MÉQ, *Les services de garde en milieu scolaire. Document d'information*, 2002, 39 p., [en ligne], (http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/projets/servicesdegarde/pdf/servicesdegarde.pdf), page consultée le 9 mars 2004.

1.2.2 Organismes communautaires famille et organismes communautaires autres

Les organismes communautaires famille ainsi que d'autres organismes consacrés au soutien des personnes en difficulté et des personnes handicapées occupent aussi une place importante dans l'offre de services aux familles. Ils permettent aux parents de répondre aux besoins de leur communauté et ainsi d'avoir un meilleur contrôle sur leur quotidien.

Les maisons de la famille et les différentes associations de personnes handicapées, souvent regroupées par MRC, offrent des services de haltes-garderies et de répit, soit de fins de semaine ou l'été, soit pour quelques heures, quoique plus rarement. Ces 2 types de services ont comme caractéristiques d'être occasionnels et limités dans le temps : des demi-journées pour la halte-garderie et quelques heures à plusieurs semaines pour le répit, selon les clientèles. Le milieu communautaire, en partenariat avec les CLSC, est très impliqué dans cette offre de services de garde.

Ces services répondent à des besoins ponctuels et précis. Des jeunes familles, monoparentales ou non, qui ont des besoins de garde occasionnels ou qui veulent offrir à leurs enfants des périodes plus intenses de socialisation lors de la petite enfance, des enfants avec des handicaps légers ou lourds, des familles avec des enfants touchés par des problèmes de toutes sortes peuvent alors bénéficier soit d'une halte-garderie, dans une maison de la famille ou un CPE, obtenir un répit de 24 h une ou 2 fois par mois ou toute une fin de semaine, en plaçant l'enfant dans une famille d'accueil ou une maison spécialement prévue à cet effet, selon l'organisation des services.

Tableau 1
Ministères, municipalités et organismes impliqués dans l'offre de services de garde à l'enfance recensés par l'Enquête, leurs missions, le type de garde et les groupes d'âge, 31 mars 2004

Ministères/municipalités/organismes	Offreurs de services	Mission	Type de garde	Groupe d'âge
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	Centres de la petite enfance	Offrir des services de garde éducatifs et de qualité.	5 jours/sem. ou temps partiel sur toute l'année Horaire habituel : 7h00 à 18h00 Place à contribution réduite scolaire (PCRS) Garde non usuelle (GNU) Halte-garderie	0-4 ans 5-12 ans 0-4 ans 0-4 ans
	Garderies	Offrir des services de garde éducatifs et de qualité.	5 jours/sem. ou temps partiel sur toute l'année Horaire habituel : 7h00 à 18h00	0-4 ans
Ministère de l'Éducation	Commissions scolaires	Compléter les services éducatifs de l'école. Dans la perspective de continuité de la mission éducative de l'école, les activités offertes font partie intégrante du projet éducatif de l'école.	Horaire habituel : 7h30 à 18h00, 180 jours pendant l'année scolaire Très souvent fermé pendant les vacances de Noël, la relâche et l'été. Ouvert quand l'école offre le service et le nombre d'enfants le permet. Doit alors s'autofinancer.	5-12 ans
Municipalités	Chaque municipalité	Compléter l'offre de services de loisirs des municipalités pendant l'été. Les activités sont organisées pour répondre aux besoins de loisirs estivaux.	Garde estivale avant et après les périodes de terrain de jeux/camps de jour. Horaires variés, mais souvent : à partir de 7h30 et ferme vers 17h30. Variabilité des semaines couvertes : entre 5 et 9 semaines, journées ou demi-journées	5-12 ans, en général Peut être élargi aux 4-13 ans

Ministères/municipalités/organismes	Offreurs de services	Mission	Type de garde	Groupe d'âge
Organismes communautaires famille	**Maisons de la famille**	**Compléter un ensemble de services offerts aux familles. Le service de garde n'est pas nécessairement offert dans chaque Maison.**	**Halte-garderie ou répit Halte-garderie : entre 3 heures et maximun 24 heures Répit : quelques heures seulement**	**0-5 ans, en général**
Organismes communautaires autres	**Association des Haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Regroupe les organismes communautaires qui offrent ce type de services.**	**Mission première de donner des services à leurs membres. La halte-garderie fait partie de ces services.**	**Halte-garderie communautaire est définie ainsi : un service de garde éducatif partiel ou occasionnel, offert par un organisme sans but lucratif, qui accueille au moins 6 enfants pour des périodes d'au plus 24 heures consécutives et 24 heures par semaine.**	**0-5 ans**
	Les différents organismes régionaux de personnes handicapées	**Selon les organismes.**	**Surtout du répit : actuellement, type de garde qui peut s'étendre de quelques heures à plusieurs jours, voire des semaines.**	**0-12 ans**

Source : Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.

PARTIE II

Portrait régional de l'état de situation de l'offre de services de garde pour les enfants de 0-12 ans et de l'analyse des besoins de garde, Chaudière-Appalaches

PARTIE II

Portrait régional de l'état de la situation de l'offre de services de garde pour les enfants de 0-12 ans et de l'analyse des besoins de garde, Chaudière-Appalaches

2.1 Portrait régional : État de la situation

2.1.1 Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies, 0-4 ans

Au début de 2004, le CRCD de Chaudière-Appalaches estime que 10 057 places sont nécessaires en CPE et en garderies pour répondre aux besoins de l'ensemble des familles de la région. Au printemps 2004, le gouvernement québécois procède à la dernière vague de développement des places à contribution réduite[6]. Il accorde 601 nouvelles places aux CPE et aux garderies de la région qui s'ajoutent aux 8 921 places existantes et en développement pour un total de 9 522 places. Le réseau reste donc avec un déficit d'environ 535 places. Toutes les places doivent être développées d'ici 2006. Le taux de couverture des besoins de garde des familles sera alors à 95 %[7], selon les données du CRCD (voir carte synthèse CPE et garderies).

Beaucoup de MRC, vivant une croissance démographique positive et un développement économique significatif, sont mieux pourvues en services de garde à la petite enfance. En fait, le développement suit le corridor nord-sud le long de la rivière Chaudière et vers l'est sur le littoral (voir la carte synthèse). Ainsi, la ville de Lévis, les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ainsi que celles de Bellechasse et de Montmagny ont un taux de couverture en 2004 de plus de 94 % (dernières places accordées). La MRC de Beauce-Sartigan, en raison de sa croissance économique importante qui attire beaucoup de jeunes familles, est la plus touchée par le manque de places. Au moment de la consultation, elle affiche un taux de couverture estimé à 78 %. Lorsque toutes les nouvelles places accordées en mai 2004 seront concrétisées, la MRC aura atteint un taux de 94 % des besoins des familles pour ce type de garde.

Lors de l'Enquête, la plupart des MRC en milieu rural démographiquement stables ou en déclin vivent quant à elles une pénurie de places avec des taux de couverture autour de 85 % selon les estimations du CRCD[8]. Par contre, la MRC de L'Islet, dont la population semble vouloir se stabiliser selon les derniers chiffres, enregistre un taux de couverture important, 92 % en mars dernier, qui s'élève à 97 % en mai 2004. Il faut regarder ces chiffres avec circonspection.

---

6 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour le 9 mars 2004, 1 p.

7 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

8 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture…*, mis à jour le 9 mars 2004, op. cit.

La carte synthèse démontre en effet que les installations sont concentrées dans les principales municipalités, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile. Le reste du territoire est couvert par les services de garde en milieu familial, qui accueillent au maximum 9 enfants et sont disséminés sur le territoire. Par contre, il semble que le milieu familial soit le plus adapté aux besoins des familles des petits milieux.

Avec la concrétisation des dernières places, toutes les MRC répondront aux besoins de garde des familles avec un taux variant entre 92 % et 97 %. La planification du développement des services de garde à la petite enfance est issue d'un processus de consultation et d'établissement de partenariats qui a contribué à l'harmonisation des services. Des efforts importants ont été faits depuis 5 ans afin de favoriser une répartition équitable des services entre MRC et sur le territoire de ces dernières. Dans l'ensemble, la région de la Chaudière-Appalaches est assez bien desservie. Un manque de places a cependant été signifié dans toutes les MRC et à Lévis lors de la consultation. Cette situation devrait se rétablir lorsque le réseau des services de garde à la petite enfance sera complètement développé. Toutefois, il est apparu très clairement lors de la consultation, que ce réseau ne répondra pas à tous les besoins de garde des parents qui ont des enfants de 0 à 4 ans.

2.1.2 Milieu rural/urbain

En 2001, la population rurale de la région compte pour 42 % de la population totale et la population urbaine 58 %, alors que pour le Québec, les chiffres sont respectivement de 20 % contre 80 %. Plus précisément, près de la moitié de la population régionale, 48 %, habite des municipalités de moins de 4 000 habitants et un quart habite des municipalités de moins de 2 000 habitants. On ne sera donc pas surpris de constater que presque toutes les MRC, à l'exception de la ville de Lévis, offrent leurs services de garde à la petite enfance en majorité dans les services de garde en milieu familial, une situation caractéristique lorsque la population est dispersée sur le territoire. À l'inverse, la ville de Lévis offre un peu plus de places en installation et en garderie qu'en milieu familial en raison de sa population fortement urbanisée. Ces faits ont des conséquences à souligner.

Rappelons que les services de garde en milieu familial ont des ratios de 9 enfants et que les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial sont des travailleurs autonomes sous contrat avec un CPE. Ceci signifie qu'elles définissent elles-mêmes leurs conditions de travail. En conséquence, l'offre de services peut changer dans le temps et lors des vacances ou d'une maladie, le service peut fermer rapidement sans solution de rechange pour les parents. Cette offre de services a fait régulièrement l'objet de critiques lors de la tournée de consultation.

Autre conséquence, en milieu rural, l'offre de services de garde à la petite enfance est beaucoup moins diversifiée que dans la ville de Lévis, où l'on trouve tous les types de garde publics comme privés, de sorte que les familles de milieux ruraux ont beaucoup moins de choix quant au mode de garde à adopter pour leurs enfants.

La situation démographique de la région de la Chaudière-Appalaches et la localisation des municipalités souvent éloignées les unes des autres jouent donc énormément sur l'accès des familles à des services de garde pour la petite enfance, tout comme pour les 5-12 ans d'ailleurs.

2.1.3 Garde non usuelle

La garde non usuelle est offerte après 18 h, la nuit et les fins de semaines. Malgré des besoins exprimés dans toute la région, elle est très peu offerte par les CPE et les milieux familiaux. Cependant, elle est toujours abordée comme un besoin réel. La ville de Lévis semble faire exception avec une offre de garde non usuelle en installation de 30 places et un projet de 70 places pour septembre 2004.

Les horaires variables des parents (selon les jours et les semaines), le peu de clientèles, les coûts et la difficulté de recruter des services de garde en milieu familial qui acceptent ce type d'horaire expliquent cette situation. La plupart du temps, le service est offert grâce à des ententes entre les RSG en milieu familial et les familles. Actuellement, 2 projets de garde non usuelle en partenariat avec un employeur régional majeur sont à l'étude.

Malgré la reconnaissance du problème de la garde des enfants le soir et la nuit chez les jeunes familles, les intervenants soulignent que la garde non usuelle n'est pas le premier choix des parents. Ils préfèrent que les enfants demeurent à la maison. Il faut donc réfléchir à des alternatives qui conviendraient mieux aux besoins des parents.

2.1.4 Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans

Quatre commissions scolaires sont présentes sur le territoire de la région : la Côte-du-Sud (MRC de L'Islet, Montmagny et Bellechasse), des Navigateurs (ville de Lévis et MRC de Lotbinière), L'Amiante (MRC de L'Amiante) et Beauce-Etchemin (MRC de La Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et des Etchemins) et une seule municipalité, Val-Alain, appartient à la Commission scolaire des Bois-Francs (voir carte synthèse garde en milieu scolaire ou garde scolaire).

La ville de Lévis est très bien desservie en raison de son caractère urbain qui permet la concentration des équipements.

Les MRC de Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et dans une moindre mesure, Lotbinière sont bien servies là où le nombre d'enfants le permet. Dans certains milieux où les écoles sont plus petites, quand la distance est raisonnable entre les écoles et que les directions se concertent, un service de garde accueille des enfants de 2 ou 3 établissements. Parfois les expériences sont positives et persistent après plusieurs années (Lotbinière), dans d'autres cas, elles s'avèrent plus difficiles, notamment quant la fréquentation et la rentabilité font défaut (La Nouvelle-Beauce).

Dans toutes les autres MRC, les services de garde en milieu scolaire sont considérés actuellement en développement et ne répondent pas aux besoins. Les difficultés s'expliquent par le peu de souplesse pour démarrer ces services et la non-reconnaissance de la réalité du milieu rural autant par le MÉQ que par les commissions scolaires. Pourtant, des tentatives sont faites à chaque année, mais la rigidité des structures actuelles met fin à ces expériences. En conséquence, d'autres services ont pris la relève, notamment des organismes communautaires en partenariat avec des CPE ou avec une commission scolaire et des services de garde non régis. C'est ce que nous avons appelé la « garde scolaire » dans les tableaux synthèses et dans l'analyse. Les parents doivent payer la totalité des frais.

Soulignons que les jeunes d'âge scolaire fréquentent en grand nombre les services de garde non régis, rendant même parfois difficile l'implantation d'un service de garde en milieu scolaire. De plus, lorsque les jeunes atteignent 10 ans, la fréquentation des services de garde diminue de manière significative.

2.1.5 Haltes-garderies/répit pour les enfants de 0-12 ans

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, ces services font cruellement défaut, quelle que soit la MRC. Les organismes communautaires famille et autres ne peuvent répondre aux besoins grandissants des populations aux prises avec un réseau familial plus restreint, l'isolement, la « désinstitutionalisation », l'épuisement des bénévoles et le sous-financement chronique (voir carte synthèse haltes-garderies\répit).

Sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, seulement quelques maisons de la famille offrent le service de halte-garderie. Il est généralement destiné aux enfants de 18 mois à 5 ans. Les groupes sont constitués d'environ 8 enfants et ils sont animés par des bénévoles.

Le répit de fin de semaine et de dépannage est surtout offert aux personnes avec des troubles envahissants du développement (autisme par exemple), aux personnes avec un handicap intellectuel ou un retard général de développement ou un handicap physique. Les associations et organismes déploient beaucoup d'énergie pour soutenir des initiatives ou mettre sur pied des maisons d'accueil (dans Lévis et L'Islet) ou des milieux propices pour répondre aux besoins autant des parents que des enfants. Soulignons que ces services sont la plupart du temps offerts en partenariat avec le CLSC, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (auparavant la Régie régionale) ou avec les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), qu'on retrouve dans chaque MRC. Un CRDI Chaudière-Appalaches coordonne les activités à l'échelle régionale. Par exemple, certains programmes financent l'intégration des enfants dans les CPE, dans les terrains de jeux et les camps de jour.

L'intégration de ces enfants dans les terrains de jeux pose par contre certains problèmes. Les subventions ne couvrent pas toute une journée, ce qui implique la fin de l'accompagnement après le terrain de jeux. Le service de garde est rarement offert. Certaines municipalités assument les coûts excédentaires, mais c'est plutôt rare.

Les enfants avec des difficultés particulières peuvent aussi fréquenter des camps de jour. La plupart du temps, ces activités sont organisées en collaboration avec l'association de la MRC ou l'association régionale. Les parents doivent en partie défrayer les coûts. Par exemple, dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, l'Association d'entraide communautaire gère le camp de jour La Fontaine qui offre aussi la garde estivale et le service de répit pendant l'année.

Devant les lacunes de l'offre de services de garde des grands réseaux envers les enfants avec des difficultés, les organismes communautaires de la région tentent de répondre aux besoins des familles en cette matière. Actuellement, le travail de ces organismes communautaires s'avère indispensable.

Il permet aux familles avec des problématiques particulières de pouvoir accéder à des services de garde, tout comme pour les enfants réguliers. Toutefois, le manque de financement de ces organismes les menace continuellement de fermeture ou d'une diminution des services. Un épuisement des bénévoles semble également être un phénomène répandu qui inquiète de plus en plus les intervenants.

2.1.6 Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale pour les enfants de 5-12 ans

Les services de garde offerts pendant l'été pour les enfants de 5-12 ans au Québec proviennent principalement des municipalités. Les groupes communautaires, les services de garde non régis et dans quelques cas les CPE, dont l'achalandage diminue durant l'été, sont aussi impliqués dans la garde estivale. L'offre de services pour ce groupe d'âge s'avère multiforme et inégale (voir carte synthèse terrains de jeux ou camps de jour et garde estivale).

Selon l'urbanisation des MRC, entre 10 et 30 % des enfants de 5 à 12 ans fréquentent les terrains de jeux. La ville de Lévis a le taux de fréquentation le plus élevé, à 29,9 %. Elle est aussi la mieux organisée. En effet, elle est la seule municipalité qui couvre pratiquement toute la période des vacances scolaires, soit presque 9 semaines.

Les villes de Lévis, Saint-Georges, Sainte-Marie, Saint-Joseph et Montmagny, ainsi que les municipalités du littoral de la MRC de Bellechasse, proposent des plages horaires complètes, du lundi au vendredi. Ceci est rendu possible par l'offre des services de garde matin et soir, entre 7 h et 17 h 30, parfois 18 h. La plupart du temps, c'est un service séparé assuré par d'autres moniteurs.

L'offre de services de loisirs estivaux dans toutes les autres municipalités est beaucoup plus minimale et le service de garde est presque inexistant, malgré plusieurs demandes. En général, les terrains de jeux sont offerts pendant 6 ou 7 semaines, 5 jours par semaine, de 9 h à 15 h. En raison du petit nombre d'enfants ou des coûts, certaines municipalités n'offrent que 5 semaines par exemple, 3 jours/semaine ou des demi-journées.

Le service de garde estivale est aussi offert par des organismes en partenariat avec des CPE (rares), par les services de garde en milieu scolaire l'été (aussi peu fréquents) pour les quelques jours après le début et la fin des classes (toujours) et par les services de garde non régis. Dans tous les cas, les parents doivent assumer la totalité des frais.

Cependant, l'intervention des municipalités auprès des familles se développe[9]. Depuis maintenant une quinzaine d'années, elles ont intensifié leur action auprès des familles, ce qui se traduit par l'adoption de politiques familiales municipales.

---

[9] Dossier « Famille et municipalités », *Recherches sur la famille*, Bulletin du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, vol. 5, no 1, hiver 2004, p. 1-11, [en ligne] http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/Bulletin.Municipalites.pdf, page consultée janvier 2004; MESSF, *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles, octobre 2003. Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique familiale existante*, Direction des communications, MESSF, 2003, 23 pages.

Soutenues par le MESSF du Québec, les municipalités sont invitées à définir leur intervention et à soumettre un plan d'action. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, les municipalités de Saint-Pamphile (2000[10]), Beauceville (2002), Saint-Nicolas (2001, aujourd'hui fusionnée à Lévis), Saint-Georges (2001) et Lévis (2004) ont déposé leur politique familiale. Par exemple, Saint-Pamphile s'est engagée à « favoriser l'installation de services pour les enfants qui n'ont pas accès à une garderie » alors que la ville de Lévis a choisi notamment « d'assurer un meilleur arrimage entre la garde en milieu scolaire et la garde estivale » (2004).

De nombreuses municipalités telles que East Broughton, Lac-Etchemin, Sainte-Claire, Sainte-Marie, Saint-Magloire, Montmagny et Saint-Séverin ainsi que la MRC de Lotbinière élaborent actuellement une première politique familiale et les interventions envers les services de garde font souvent partie du plan d'action.

Les municipalités peuvent aussi recourir à la Politique nationale de la ruralité, par le programme du Pacte rural. Rappelons que cette politique permet de conclure des ententes entre le gouvernement et les municipalités ou les organismes locaux en vue de soutenir des initiatives pour favoriser le maintien et le développement des milieux ruraux[11]. En 2003, une telle entente a permis à un groupe de parents de la petite municipalité de Saint-Odilon, dans la MRC de Robert-Cliche, d'obtenir du financement pour démarrer un camp de jour et un service de garde estivale pour les enfants de 5-9 ans dans la municipalité même.

2.2 Portrait régional : Analyse des besoins de garde des familles

2.2.1 Offre de services par les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0-4 ans

Malgré l'ajout récent de quelques 601 places au réseau des CPE dans la région de la Chaudière-Appalaches, il manque encore des places pour les familles ayant des enfants de moins de 5 ans. Toutefois, les groupes d'âge sont davantage ciblés, notamment les poupons pour lesquels il y a beaucoup de demandes, mais très peu de places existantes. Enfin, certains milieux nécessitent une attention particulière, entre autres les MRC à caractère fortement rural et disposant d'un choix restreint de services.

Quand les enfants fréquentent un service de garde en milieu familial, les vacances d'été posent très souvent des problèmes car les responsables ferment le service sans nécessairement tenir compte des besoins des parents. Les CPE ne peuvent pas toujours combler les besoins dans leurs installations, en particulier dans les milieux ruraux en raison de la distance. Dans ce contexte, si les parents ont le choix, ils préféreront une place en installation par rapport à une place en milieu familial en raison de l'offre de services sans interruption pendant les vacances et les jours fériés. Des solutions ont été proposées, notamment de former des responsables des services en milieu familial « volantes », c'est-à-dire qu'elles pourraient remplacer au besoin, mais cette alternative soulève d'autres difficultés.

---

[10] Entre parenthèses, année de l'adoption de la politique familiale ou de sa mise à jour.

[11] MRÉG, *Politique nationale de la ruralité. Des communautés rurales innovantes pour une dynamique du territoire québécois*, Gouvernement du Québec, 2001, 73 p. [en ligne] http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/Publication/polnat.pdf, page consultée le 4 mai 2004.

Enfin, la hausse récente du coût journalier dans un CPE à 7 $ a déjà eu des effets sur la fréquentation. Les intervenants ont remarqué la diminution du nombre de jours, particulièrement dans les cas de familles avec 2 ou 3 enfants, et même le départ de certains enfants. Cette hausse peut avoir été particulièrement difficile pour les familles de la région de la Chaudière-Appalaches, car en proportion, on y retrouve plus de familles de 2 et 3 enfants que dans l'ensemble du Québec (56,8 % contre 53,4). Les revenus en proportion plus bas dans la région doivent aussi être considérés (voir plus loin les effets sur la garde en milieu scolaire).

La tournée de consultation a permis de constater un changement de taille dans la perception du rôle initialement prévu par les CPE. Ces derniers deviennent graduellement une institution de référence quant à l'offre des services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans. En effet, les parents s'adressent régulièrement au CPE pour trouver des réponses à leurs besoins de garde pour leurs enfants une fois rendus à l'âge scolaire, surtout en milieu rural. Ces demandes sont récurrentes en raison du manque de services pour ce groupe d'âge dans les milieux ruraux, mais les CPE n'ont qu'un mandat de service subsidiaire à ce chapitre. En conséquence, une réflexion est amorcée pour établir dans certaines MRC une forme de coordination exercée par un CPE pour l'ensemble des services de garde du territoire, une sorte de « guichet unique » pour les 0-12 ans afin de profiter de leur expertise et de leur connaissance en matière de garde et de développement de tels services. Une telle initiative apparaît intéressante pour unir les forces de tous les intervenants dans les milieux à faible densité démographique où les services sont peu diversifiés.

2.2.2 Garde en milieu scolaire et garde scolaire pour les enfants de 5-12 ans

Les besoins sont criants dans les milieux plus petits où le nombre d'enfants ne permet pas d'obtenir la subvention de démarrage d'un service de garde, notamment les MRC des Etchemins, de L'Amiante et le sud des MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet. Rappelons que chaque école doit obligatoirement avoir un minimum de 15 enfants réguliers inscrits avant d'obtenir une subvention de démarrage pour un service de garde scolaire, quel que soit le nombre d'enfants qui fréquentent l'école. Certaines commissions scolaires exigent quant à elles l'inscription de 18 enfants afin de s'assurer de la rentabilité en cas d'abandon de certaines familles. Ces exigences sont tout à fait inadéquates dans des petits milieux qui souvent se battent pour conserver leur seule école primaire. De plus, dans certaines municipalités, les modes de garde existants (garde non régie), la méconnaissance des avantages que peut comporter un service de garde scolaire (activités de sports, jeux collectifs, aide aux devoirs), les difficultés de transport en milieu rural (les enfants ne pouvant pas utiliser le transport scolaire, les parents doivent alors assumer le transport matin et soir) et, faut-il le rappeler, la résistance de certaines directions d'école comme le peu d'implication de certaines commissions scolaires freinent considérablement le développement de ces services.

Dans l'avenir, un autre obstacle au développement des services de garde en milieu scolaire pourrait aussi venir de la hausse du tarif journalier à 7 $ en septembre 2004. Cette décision fait craindre à de nombreux intervenants le retour des enfants *la clé dans le cou*, surtout les jeunes de 9 à 12 ans que la mesure à 5 $ avait contribué à garder à l'école. C'est une éventualité envisageable quant on examine la structure des revenus et la structure de l'emploi à l'échelle régionale.

Les revenus sont moins élevés en Chaudière-Appalaches que dans l'ensemble du Québec[12]. De plus, même si les personnes bénéficiaires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi sont proportionnellement moins nombreuses dans la région que dans l'ensemble du Québec, la région présente une proportion plus élevée de transferts gouvernementaux dans la composition des revenus. Par exemple, une fraction plus importante de la population reçoit des sommes de programmes divers, comme les allocations familiales et autres allocations pour enfants. Quant à l'emploi, malgré un taux de chômage historiquement bas par rapport à l'ensemble du Québec, il se caractérise par une main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui a un impact sur les revenus, comme nous venons de le constater. En conséquence, une hausse des coûts des services de garde aura nécessairement des effets négatifs sur la fréquentation des services de garde en milieu scolaire.

Enfin, tous les intervenants lors de l'Enquête et de la tournée de consultation ont signalé les nombreux irritants dans cette offre de services, en particulier l'arrêt du service à la fin des classes.

Le choix du MÉQ de limiter à 180 jours l'offre de services pour les places à contribution réduite est fortement remis en question par les intervenants régionaux et locaux. Même si quelques services de garde offrent les services hors des périodes scolaires (été, relâche, Noël), les coûts plus élevés en limitent l'accès. Les parents cherchent alors d'autres alternatives, une situation qui plonge plusieurs familles dans une course annuelle vers une garde estivale adaptée à leur situation et qui doit bien laisser quelques enfants seuls à la maison pendant de longues heures. Bien que tous les intervenants s'entendent pour inciter les familles à prendre du temps ensemble, ils déplorent cette offre limitée.

Dans ces circonstances, les intervenants consultés demandent un meilleur arrimage entre la garde en milieu scolaire et d'autres formes de garde, particulièrement en ce qui a trait à la garde estivale.

2.2.3 Haltes-garderies/répit pour les enfants de 0-12 ans

En raison de l'isolement des jeunes familles qui arrivent dans la région de même que des caractéristiques de la population, notamment la dispersion sur le territoire, les haltes-garderies sont apparues comme une alternative intéressante. Ce type de garde a l'avantage d'être plus souple et ainsi susceptible d'attirer les nouveaux venus vers les maisons de la famille ou vers les CPE qui voudraient le développer. Cependant, les organismes communautaires famille ont besoin d'un soutien mieux structuré, d'un apport financier plus substantiel et récurrent et surtout d'une reconnaissance de leur rôle dans la diversification de l'offre de services de garde. Cette diversification fait cruellement défaut dans le sud des MRC de L'Islet, Montmagny et Bellechasse et dans les MRC des Etchemins et de L'Amiante.

Quant au service de répit pour les 0-12 ans, les demandes et les besoins sont en nette progression considérant une offre de services très peu développée et précaire, et ce, dans tous les milieux.

[12] CRCD de Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique…, 2003, op. cit.*

Par ailleurs, de nombreuses problématiques se greffent à cette offre : la lourdeur des structures institutionnelles et les difficultés de transport de cette clientèle constituent des obstacles sérieux pour la fréquentation d'un service de répit. En outre, les organismes communautaires sont encore ici laissés bien seuls devant les demandes des familles avec des enfants en difficulté; pourtant elles ont, comme les familles des enfants réguliers, autant besoin de services de garde adéquats et de qualité et à des coûts accessibles.

2.2.4 Garde estivale pour les enfants de 0-12 ans

L'offre de garde estivale aux enfants de 5 à 12 ans est surtout le fait des municipalités, dans le cadre de leurs activités de terrains de jeux et de camps de jour. Des CPE et des organismes communautaires se sont aussi organisés pour répondre aux besoins des parents, mais ceux-ci sont énormes.

En 2004, l'offre de garde estivale est très insuffisante et inégale selon les MRC et les municipalités. En outre, il faut dire que les services de terrains de jeux/camps de jour et la garde estivale sont de plus en plus perçus comme une ressource pouvant répondre à un besoin de garde pour nombre de parents devant continuer à travailler durant les vacances scolaires. Les parents demandent un minimum de sécurité et de qualité des services, car ils les comparent avec ceux reçus en CPE et en milieu de garde scolaire. Dans cette perspective, les parents deviennent plus exigeants envers un service dont la mission principale est d'offrir du loisir estival. Selon les directeurs de loisirs municipaux consultés lors de l'Enquête et de la tournée, il s'avère aujourd'hui difficile de répondre aux besoins et aux exigences des parents avec la mission et les ressources financières à leur disposition.

En bout de ligne, tous les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation ont souligné l'incohérence de cette offre de services (chaque municipalité établit sa politique) et le manque d'arrimage entre la garde en milieu scolaire et leurs besoins de garde en dehors de la période scolaire. Aucun service de coordination entre les municipalités d'une même MRC ni avec le monde scolaire, des services qui changent selon le nombre d'enfants ou la volonté des municipalités, des ressources allouées insuffisantes, ainsi que l'inexpérience des jeunes animateurs, rendent la vie difficile aux parents des enfants de 5 à 12 ans.

Dans le contexte législatif actuel, une réflexion doit être amorcée par les intervenants en collaboration avec les parents afin de trouver des solutions adaptées aux nouvelles réalités familiales. Selon les intervenants et responsables rencontrés, il est impératif d'améliorer l'arrimage entre le milieu scolaire et les municipalités.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (sommaire)

Municipalités régionales de comté et arrondissements	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	**Total**	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Beauce-Sartigan	47870	2615	5175	7790	672	298			196	1166	790	751	1541		32,39
Bellechasse	33380	1675	3450	5125	376	354	*4*			920	445	218	663		30,52
La Nouvelle-Beauce	27735	1535	3050	4585	468	248	*1*		49	765	538	424	962		41,65
L'Amiante	43245	1690	3695	5385	489	247	*4*		65	801	206	145	351	75	22,65
Les Etchemins	17745	795	1710	2505	231	61	*2*			292	149	158	307		34,69
Lévis – Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest	73955	4710	8790	13500	1172	999	*6*	*1*	213	2387	2709	1684	4393		65,18
Lévis – Desjardins	48045	2155	4450	6605	471	450		*100*	66	987	1064	1017	2081		59,46
L'Islet	19370	840	1920	2760	285	80	*23*	*1*		365	63	23	86		21,61
Lotbinière	26850	1410	3025	4435	390	170	*6*			560	418	317	750		36,87
Montmagny	23440	1105	2105	3210	291	143	*4*			434	47	29	76	115	16,28
Robert-Cliche	18770	950	1895	2845	255	172				427	285	201	486		34,18
TOTAL	**380405**	**19480**	**39265**	**58745**	**5100**	**3222**	**50**	**102**	**589**	**9104**	**6714**	**4967**	**11696**	**190**	**44,25**

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

N. B. : Les données recueillies pour les services de halte-garderie/répit, les terrains de jeux, la garde estivale et la garde saisonnière ont été trop souvent exprimées de manière qualitative pour en permettre la sommation.

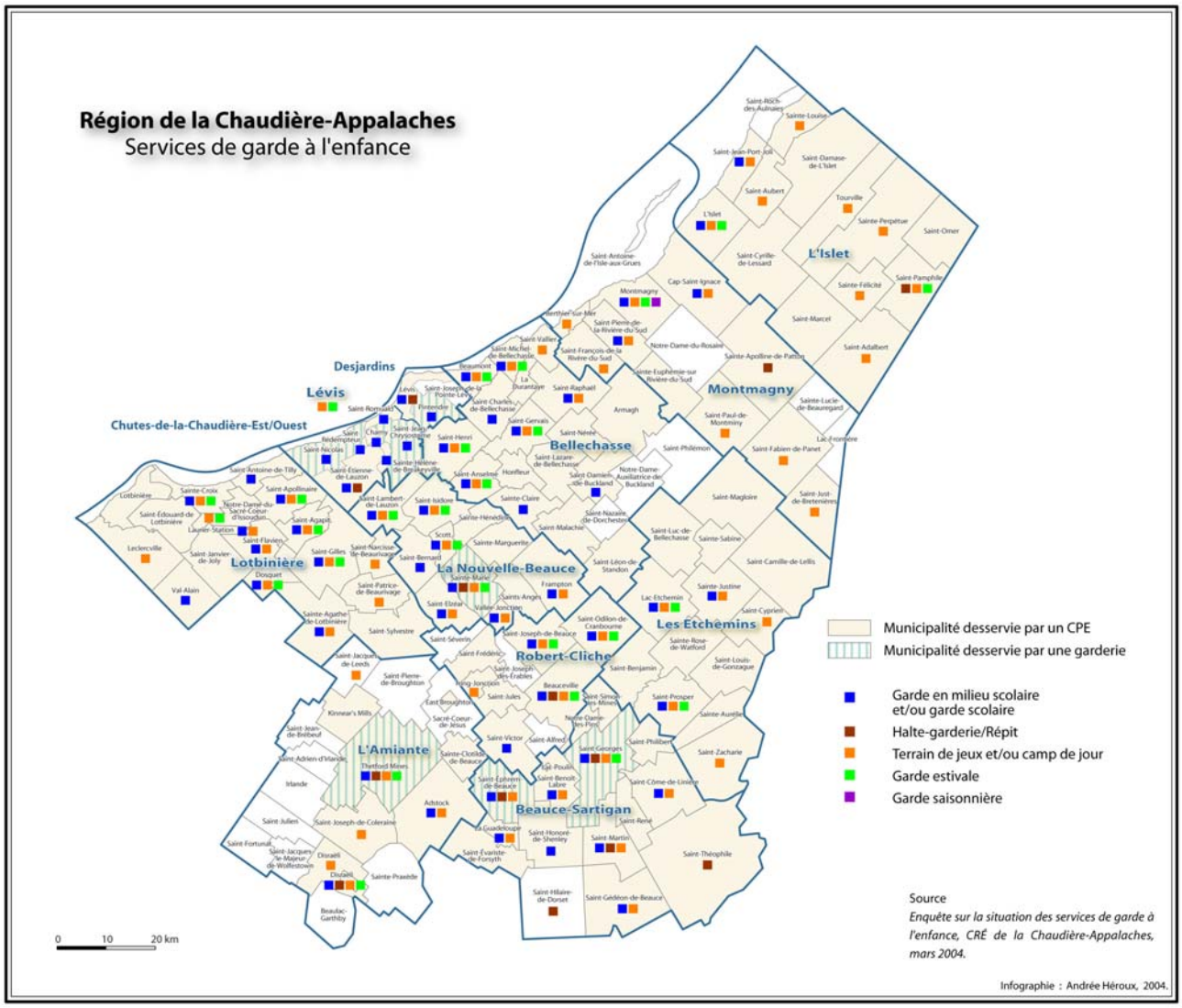
Région de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance
L'Islet
Montmagny
Bellechasse
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
Lotbinière
La Nouvelle-Beauce
Les Etchemins
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
Municipalité desservie par un CPE
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Garde saisonnière
0 10 20 km
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

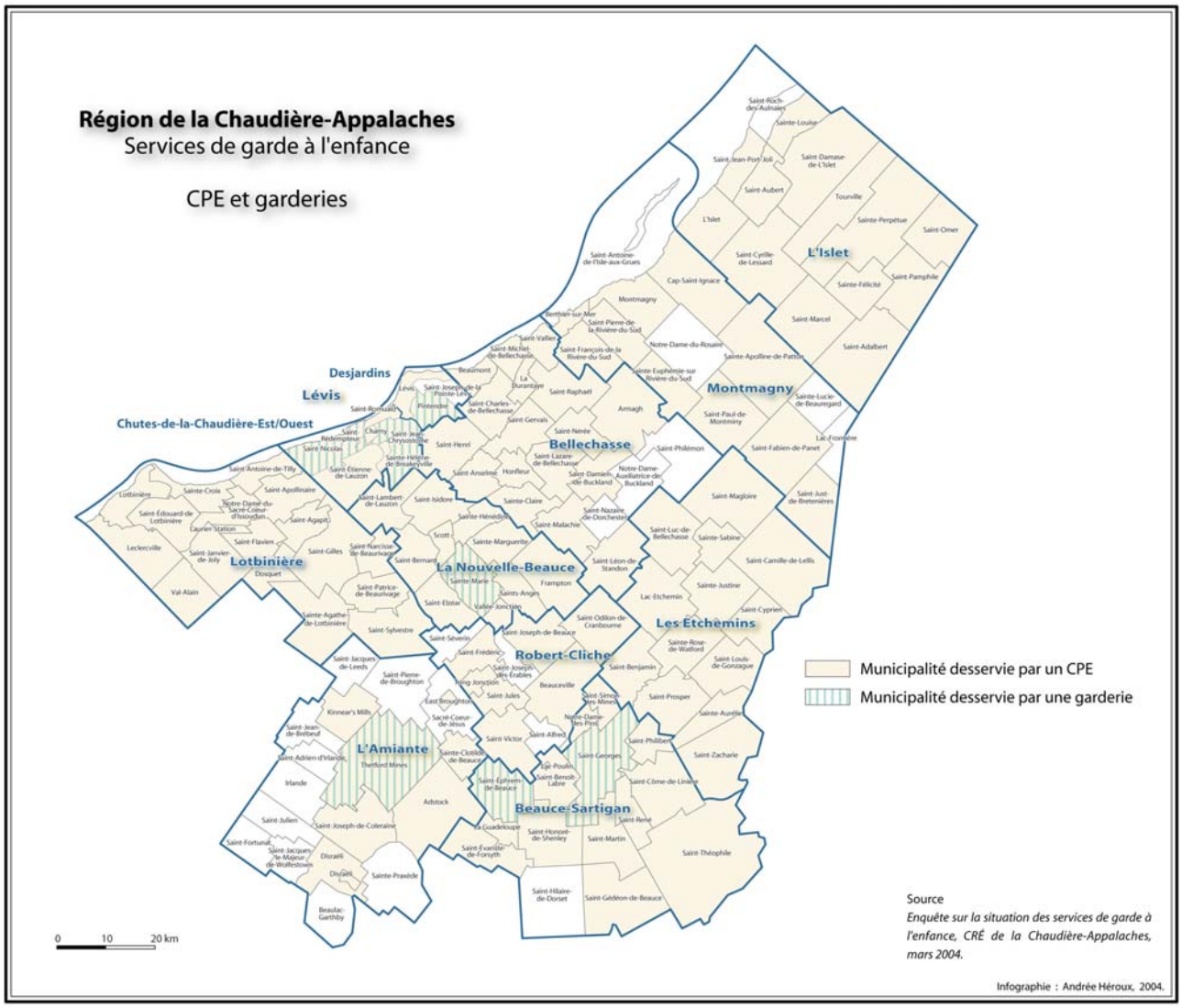
Région de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance
CPE et garderies
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
L'Islet
Montmagny
Bellechasse
La Nouvelle-Beauce
Lotbinière
Les Etchemins
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
Municipalité desservie par un CPE
Municipalité desservie par une garderie
0 10 20 km
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

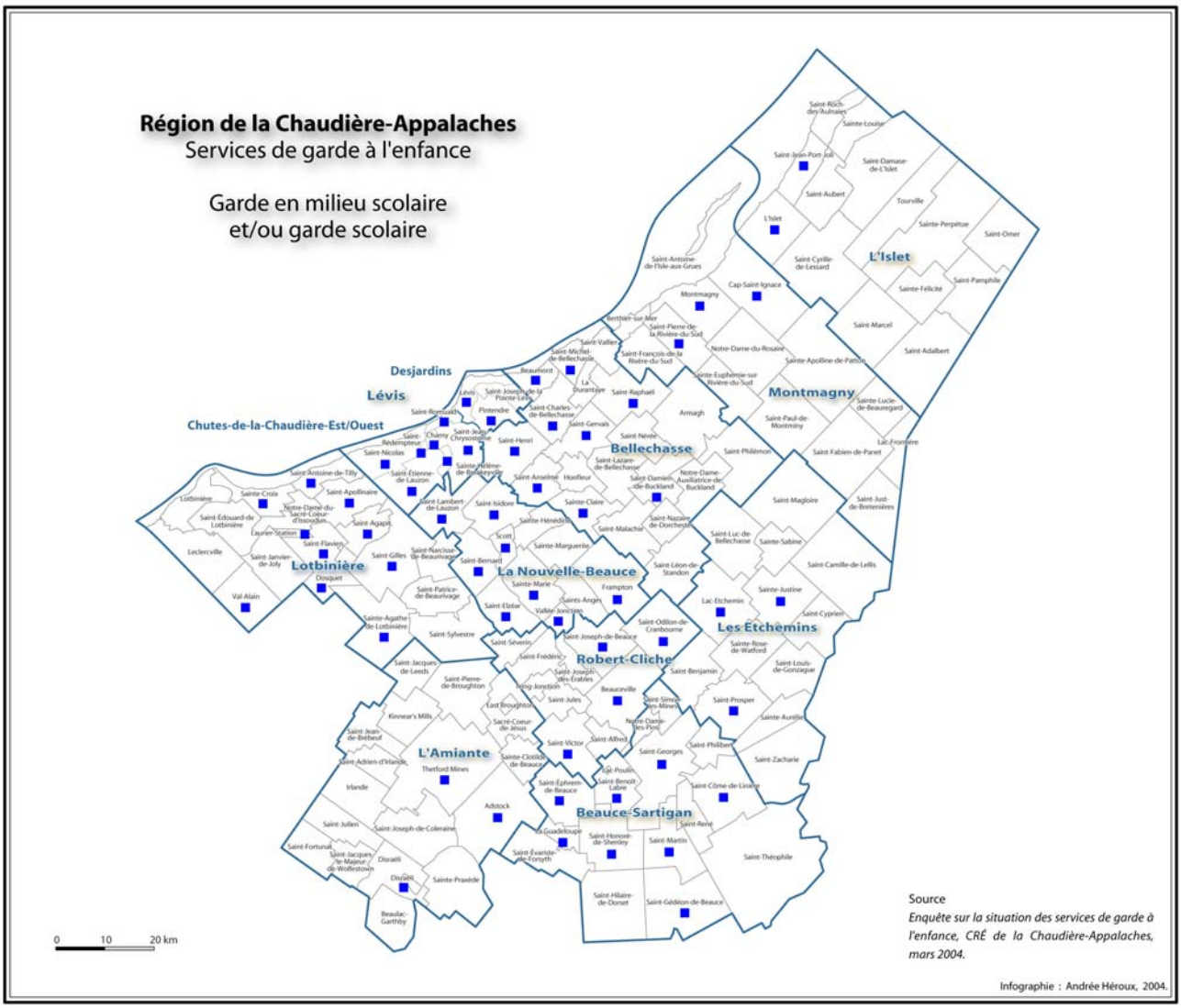
Région de la Chaudière-Appaloches
Services de garde à l'enfance
Garde en milieu scolaire
et/ou garde scolaire
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
Lotbinière
La Nouvelle-Beauce
Bellechasse
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
Les Etchemins
Montmagny
L'Islet
0 10 20 km
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

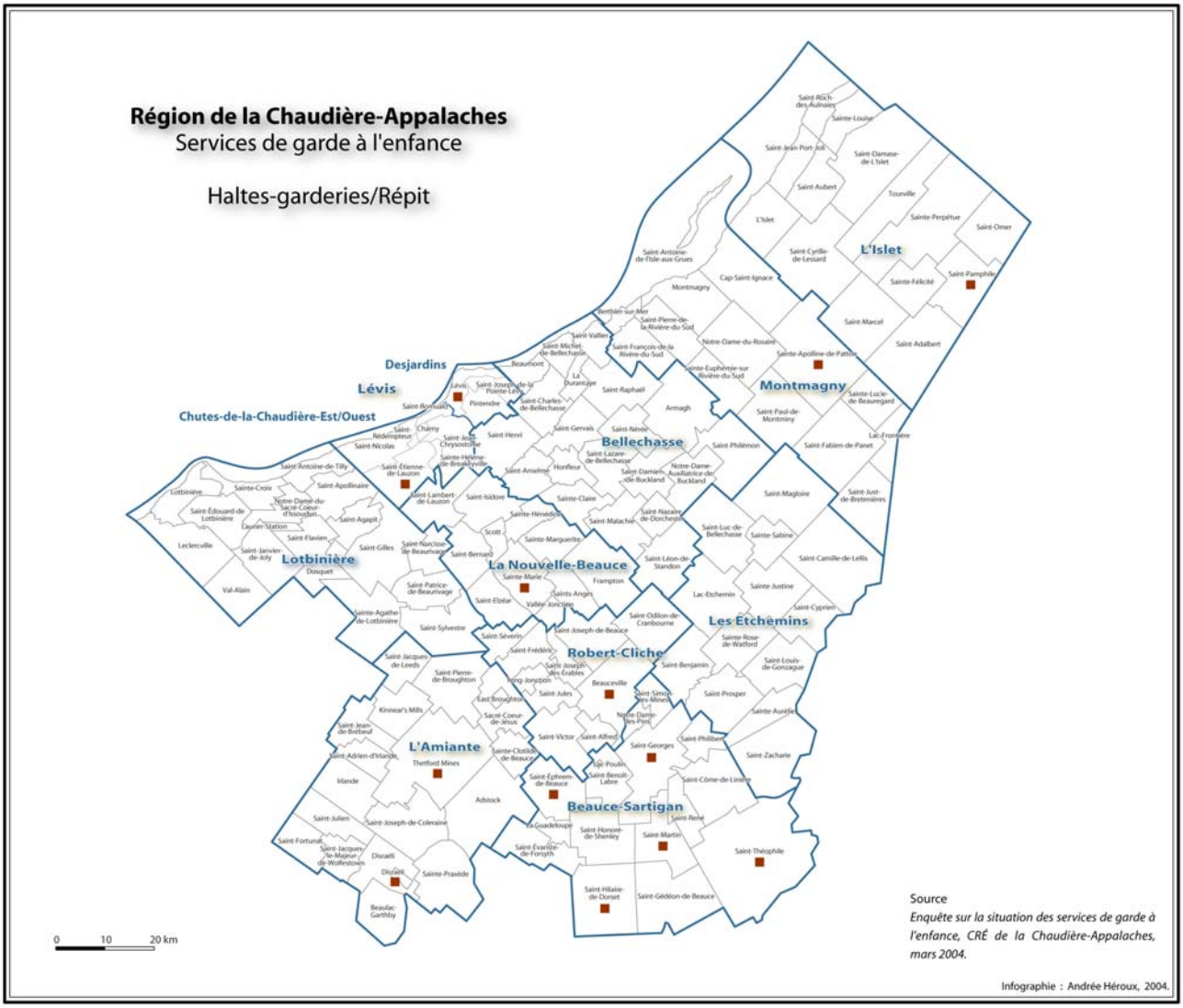
Région de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance
Haltes-garderies/Répit
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
Lotbinière
La Nouvelle-Beauce
Bellechasse
L'Islet
Montmagny
Les Etchemins
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.
0 10 20 km

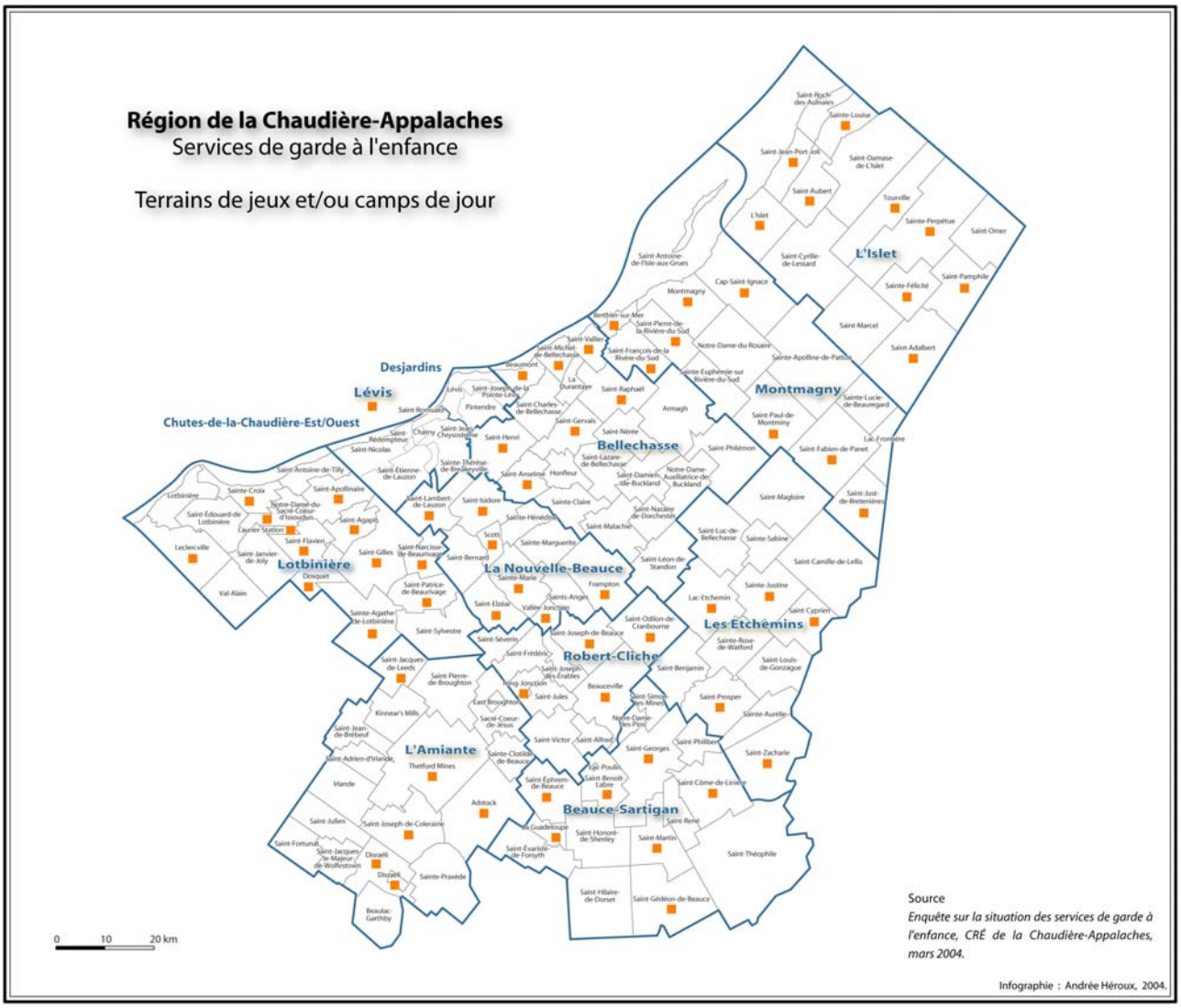
Région de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance
Terrains de jeux et/ou camps de jour
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
Lotbinière
L'Islet
Montmagny
Bellechasse
La Nouvelle-Beauce
Les Etchemins
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
0 10 20 km
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

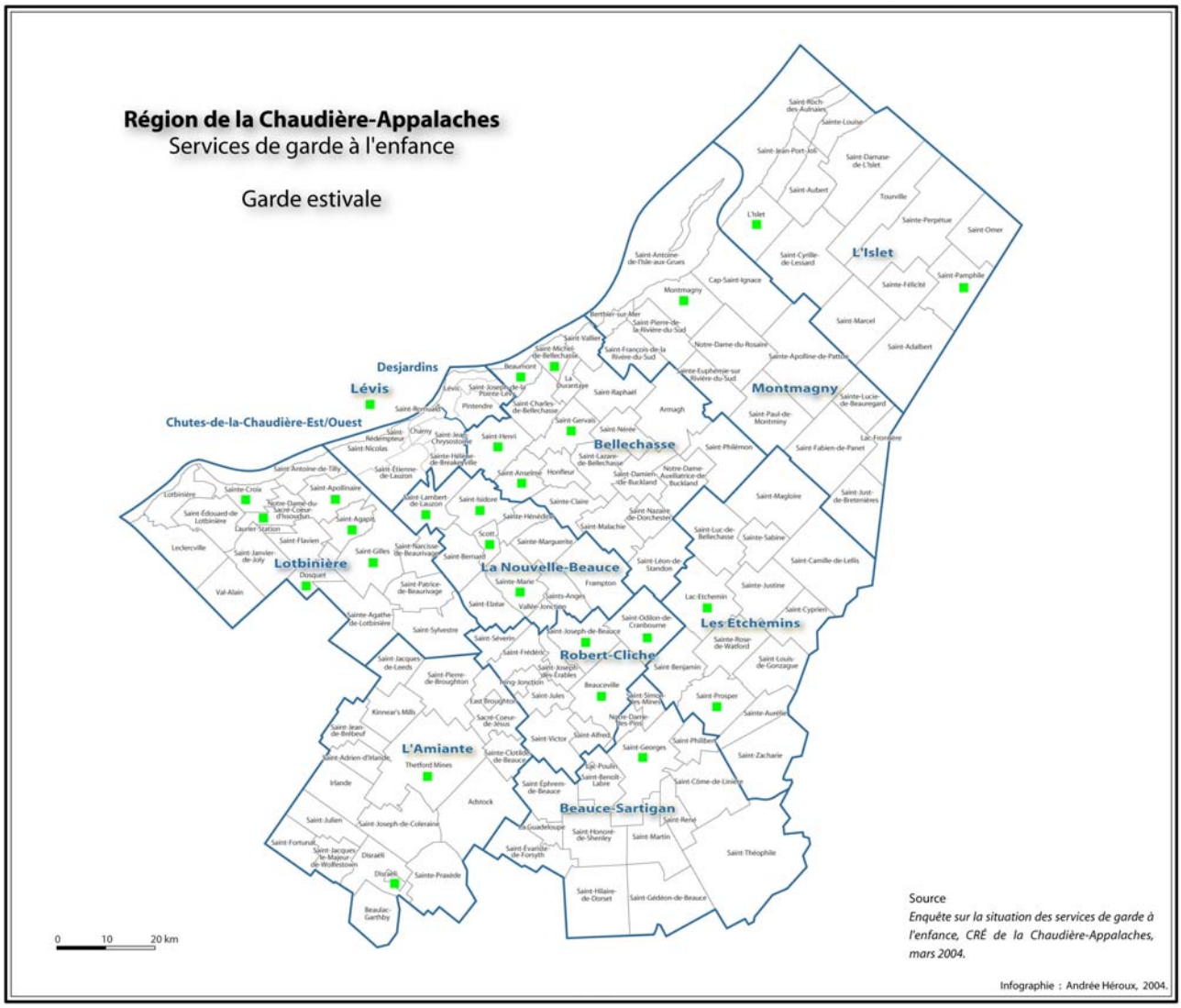
Région de la Chaudière-Appalaches
Services de garde à l'enfance
Garde estivale
Desjardins
Lévis
Chutes-de-la-Chaudière-Est/Ouest
Lotbinière
La Nouvelle-Beauce
Bellechasse
Montmagny
L'Islet
Les Etchemins
Robert-Cliche
L'Amiante
Beauce-Sartigan
0 10 20 km
Source
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

PARTIE III

Portrait par MRC

MRC de Beauce Sartigan
MRC de Bellechasse
MRC de L'Amiante
MRC de L'Islet
MRC de La Nouvelle-Beauce
MRC de Lotbinière
MRC de Montmagny
MRC de Robert-Cliche
MRC des Etchemins
Ville de Lévis arrondissement Desjardins
Ville de Lévis arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

3.1 MRC de Beauce-Sartigan

MRC de Beauce-Sartigan

Beauce-Sartigan est l'une des rares MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, avec La Nouvelle-Beauce et l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière, à enregistrer une augmentation de sa population depuis le dernier recensement et dont les perspectives démographiques pour les 20 prochaines années sont encourageantes. Cette situation est le résultat d'une bonne santé économique, laquelle profite des succès du secteur industriel. Dans ces conditions, la MRC accueille beaucoup de nouveaux arrivants, notamment des jeunes familles. En 2001, la MRC compte 65,7 % de familles avec enfants, pratiquement le même taux que la MRC de La Nouvelle-Beauce, plus urbaine. De plus, 16,27 % de sa population est âgée entre 0 et 12 ans, soit le 4e plus haut taux de la région de la Chaudière-Appalaches[13]. Ainsi, ces dernières années, les services de garde à la petite enfance ont vécu un développement marqué. Cependant, les services de garde aux enfants de 5 à 12 ans sont encore très insuffisants.

Centres de la petite enfance et garderies

Les services pour les 0-4 ans ont été particulièrement développés ces dernières années dans la MRC de Beauce-Sartigan. Actuellement, il existe 5 installations à Saint-Georges (3 CPE et 2 garderies) qui accueillent en tout un peu plus de 300 enfants. Les autres CPE sont à Saint-Gédéon, La Guadeloupe, Saint-Éphrem de Beauce et Saint-Côme. Comme dans les autres milieux ruraux, presque les 2/3 des places sont en milieu familial. Une seule municipalité, au sud de la MRC, n'aurait actuellement aucun service de garde public à la petite enfance.

Lors de la tournée de consultation, la MRC comptait le plus bas taux de couverture en installation et en milieu familial de toutes les MRC et de la ville de Lévis, soit 78,8 %. Avec la dernière vague de développement, la MRC a obtenu que ce taux soit élevé à 94 %. Il reste que ces places n'existent encore que sur papier et que la région est considérée en croissance démographique[14].

Les intervenants rencontrés ont signalé des besoins de places en services de garde pour les poupons (jusqu'à 18 mois). Ceux-ci sont d'autant plus grands que les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial accueillent peu cette clientèle.

Certaines difficultés sont éprouvées dans le cas de la garde en milieu familial lorsque les responsables prennent leurs vacances l'été. Cela demande une grande débrouillardise de la part des parents et des aménagements avec le CPE responsable. Toutefois, dans la mesure du possible, les CPE offrent de recueillir les enfants de 0-4 ans quand les responsables des services de garde quittent pour quelques jours.

---

13 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

14 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

Garde non usuelle et garde occasionnelle

Parfois, les CPE reçoivent des demandes pour de la garde de soir, de fin de semaine et sur horaire, ce qu'on appelle de la garde non usuelle. Cependant, la garde non usuelle est difficile à réaliser en milieu familial en raison du statut de travailleur autonome des responsables liés aux CPE. En installation, il faut examiner les possibilités de la mise en place d'un tel service sans dépasser le budget alloué, adapter les horaires, évaluer le personnel disponible et la clientèle ayant des besoins en même temps. Actuellement, un CPE a un projet pour faire l'analyse des besoins de garde non usuelle en regard de l'organisation du travail du milieu.

Les CPE ont aussi des demandes pour du « dépannage », de la garde occasionnelle. Les familles nouvellement arrivées dans la MRC sont à ce titre ciblées, car elles sont souvent sans réseau naturel d'entraide. En conséquence, elles ont de grands besoins pour des services de garde de type occasionnel afin de souffler un peu. Pour le moment, bien que le CLSC répond aux demandes selon le personnel et les budgets disponibles, les besoins excèdent les ressources.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

Sur les 16 municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan, 10 au moins ont une école primaire. Saint-Georges en a 7, La Guadeloupe en a 2 et les autres municipalités une seule, pour un total de 17 écoles. La majorité des écoles ont un service de garde, seules celles de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Théophile n'auraient pas exprimé de demande à cet effet. Dans ce contexte, le développement de services de garde scolaire dans ces milieux est considéré comme ayant atteint son maximum.

Par contre, les écoles de petite taille ne peuvent mettre sur pied un service de garde, car un minimum de 15 élèves réguliers inscrits est exigé par le MÉQ pour l'obtention de la subvention au démarrage de celui-ci. De plus, la Commission scolaire de Beauce-Etchemin, qui couvre le territoire de la MRC, exige un minimum de 18 élèves inscrits afin d'assurer la rentabilité du service de garde. Dans ces conditions, des tentatives afin de mettre en place un service de garde scolaire de la part des parents échouent trop souvent en raison du ratio qui n'est pas atteint par seulement 1 ou 2 enfants manquants.

Afin de contourner ces obstacles, les intervenants rencontrés lors de la tournée suggèrent comme solution la possibilité d'accéder aux services de garde en milieu familial. Actuellement, les CPE ne peuvent que subsidiairement choisir d'offrir ce service. Conséquemment, très peu d'enfants d'âge scolaire sont admis dans les services de garde en milieu familial. Les intervenants proposent donc que le ratio au permis pour les services de garde en milieu familial des CPE passe de 6 à 9 lorsqu'il accueille des enfants d'âge scolaire.

Par ailleurs, les participants ont soulevé une crainte quant à l'effet de l'augmentation des frais de garde de 5 à 7 $ en septembre 2004. Ces derniers anticipent une augmentation du phénomène de la *clé dans le cou* (enfants seuls à la maison), surtout chez les jeunes de 5e et 6e années.

Ce rapide portrait permet de se réjouir du nombre important de services de garde en milieu scolaire dans la MRC de Beauce-Sartigan par rapport à d'autres MRC de la région de la Chaudière-Appalaches. Cependant, force est de constater les difficultés pour les petits milieux à mettre en place des services de garde scolaire de qualité. Même avec la Politique de la ruralité et les pactes ruraux, il demeure difficile de démarrer des services qui tiennent compte des particularités locales, car les services de garde en milieu scolaire dans les petits milieux demandent du financement à long terme pour survivre.

Pourtant, si on répondait à cette priorité, en interpellant davantage les municipalités, le MESSF, le MÉQ et les commissions scolaires pour les services de garde en milieu scolaire, les intervenants sont convaincus qu'une telle politique aiderait à maintenir vivant les petits milieux et même à attirer de nouvelles familles.

Haltes-garderies/répit

Selon les intervenants rencontrés lors de la tournée, il existe très peu de services de répit pour les enfants en difficulté, particulièrement depuis que les centres jeunesse n'offrent plus ce genre de service. Dans ce contexte, certains intervenants proposent la mise sur pied d'une maison dont la vocation serait d'offrir du répit pour des périodes de quelques heures à plusieurs jours, ce qui permettrait d'éviter nombre de placements dans les familles d'accueil. Une autre alternative serait d'utiliser les installations des camps de vacances qui répondraient bien aux besoins des familles essoufflées plutôt que de recourir aux familles d'accueil. En effet, il y aurait une différence dans l'intervention parce que ce serait vraiment un service de répit et non un placement en Département de la protection de la jeunesse (DPJ), ce dernier étant trop souvent le seul recours disponible pour les familles ayant besoin de repos. Dans le cas des enfants de 0-4 ans, il serait pertinent qu'ils soient accueillis dans les CPE pendant les fins de semaine alors que ces installations sont vides.

Pour les enfants handicapés, un service de répit est offert par l'Association d'intégration sociale (AIS) soutenu par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) de la MRC. Ce service s'adresse entre autres aux enfants handicapés intellectuels et aux enfants ayant des difficultés de comportement. Signalons qu'il existe actuellement un projet de « Maison de répit pour les handicapés ».

Enfin, la Maison de la famille souligne le très grand besoin de halte-garderie d'après le nombre de familles qui lui téléphone pour avoir des ressources. Cette dernière refuse des enfants tous les jours. Elle affirme qu'un autre groupe de 8 enfants pourrait démarrer tout de suite si la Maison avait les ressources disponibles.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, au moins 7 municipalités offrent des terrains de jeux dans la MRC, dont la ville de Saint-Georges qui a le service le plus important. Par contre, ces services de loisir sont peu fréquentés en raison des plages horaires trop courtes et du peu de services de garde offerts. De plus, certains services sont interrompus 1 ou 2 semaines pendant l'été (vacances), c'est pourquoi plusieurs familles préfèrent se débrouiller autrement. Les enfants sont alors confiés à la parenté ou laissés seuls à la maison.

Selon notre Enquête, la municipalité de Saint-Georges, entre autres, offre la garde estivale avant et après le terrain de jeux (rappelons que les municipalités n'ont pas été toutes contactées). D'autres municipalités ont eu des demandes pour un service de garde estivale, mais trop peu de familles se sont montrées intéressées ou les municipalités ne démontrent aucune volonté pour mettre sur pied un tel service. Soulignons que les garderies scolaires offrent souvent la garde quelques jours après la fin des classes et quelques jours en août, mais c'est insuffisant pour les besoins des parents travailleurs.

En résumé, il y a beaucoup d'irritants dans cette offre de services de terrains de jeux et de garde estivale. Les intervenants soulignent l'exaspération des familles et le peu de volonté de la part des municipalités ou des services de garde scolaire à trouver des solutions.

État de la situation : MRC de Beauce-Sartigan, Mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	47 870
	0-4 ans	2 615
	5-12 ans	5 175
	0-12 ans	**7 790**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	672
	En installation (INS)	298
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*Nil*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	196
	TOTAL	**1 166**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	790
	Enfants inscrits sporadiques	751
	Enfants inscrits TOTAL	**1 541**
	% de l'effectif total de ou des écoles	32,39
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**8 + un répit**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 900**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**274**

Besoins exprimés : MRC de Beauce-Sartigan, Mars 2004

CPE et garderies	L'ensemble des CPE et des garderies de la MRC a exprimé un besoin de 275 places supplémentaires en janvier 2004. Le milieu nous indique un manque de places surtout en milieu familial et pour les poupons (jusqu'à 18 mois).
Garde non usuelle	Besoins exprimés, quoique peu fréquents, surtout le soir et les fins de semaine.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Augmenter l'accessibilité des familles des petits milieux à la garde en milieu scolaire. Avoir la possibilité de démarrer des services même si le ratio n'est pas atteint. Permettre d'augmenter le ratio au permis de 6 à 9 places pour les milieux familiaux liés aux CPE lorsqu'ils accueillent des enfants du scolaire avec leur clientèle de 0-4ans.
Haltes-garderies/répit	Ajout d'un groupe de 8 enfants à la Maison de la famille. Mettre sur pied une maison de repos pour les enfants et personnes ayant des handicaps. Permettre aux CPE d'ouvrir leurs installations la fin de semaine afin d'offrir un service de répit.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Favoriser une meilleure collaboration entre les services de garde scolaire et les municipalités pour ajuster les 2 services afin de permettre un meilleur accès aux terrains de jeux et aux services de garde estivale.
Transport	La région souffre de l'absence d'un transport en commun, notamment pour la fréquentation des services de répit et de la Maison de la famille.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de Beauce-Sartigan, Mars 2004

Établissement d'un arrimage entre le MÉQ et le MESSF ainsi qu'avec les municipalités afin de permettre le développement de services qui répondent aux besoins des familles des petits milieux.
Attention particulière en ce qui concerne le développement de services de garde scolaire en permettant l'ouverture de services de garde en milieu scolaire avec moins d'enfants ou par la possibilité d'obtenir des services de garde par les milieux familiaux liés aux CPE.
Arrimage entre garde scolaire et garde estivale pour les 5-12 ans.
Besoins importants de services de répit pour les 0-4 ans et les 5-12 ans.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Beauce-Sartigan
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	**Total**	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Lac-Poulin	90	0	0	0	24	0				**24**					
Saint-Benoît-Labre	1540	90	195	285							38	28	**66**		36,26
La Guadeloupe	1715	75	185	260	23	31				**54**	41	19	**60**		20,83
Notre-Dame-des-Pins	1030	55	105	160	17	0				**17**					
Saint-Côme-Linière	3235	185	405	590	16	42				**58**	29	46	**75**		23,29
Saint-Éphrem-de-Beauce	2585	150	330	480	20	0			45	**65**	39	36	**75**		25,95
Saint-Évariste-de-Forsyth	605	30	70	100	11	0				**11**					
Saint-Gédéon-de-Beauce	2385	150	275	425	54	31				**85**	83	18	**101**		18,67
Saint-Georges	28125	1490	2825	4315	422	157			151	**730**	494	581	**1075**		40,58
Saint-Jean-de-la-Lande	Compris dans Saint-Georges				7	0				**7**					
Saint-Hilaire-de-Dorset	110	10	10	20											
Saint-Honoré-de-Shenley	1665	90	175	265	46	0				**46**	18	4	**22**		13,25
Saint-Martin	2595	140	310	450	5	37				**42**	48	19	**67**		20,87
Saint-Philibert	360	20	50	70	4	0				**4**					
Saint-René	580	45	75	120	4	0				**4**					
Saint-Simon-les-Mines	440	25	65	90	10	0				**10**					
Saint-Théophile	800	55	90	145	9	0				**9**					
MRC Total	**47870**	**2615**	**5175**	**7790**	**672**	**298**	***Nil***	***Nil***	**196**	**1166**	**790**	**751**	**1541**		**32,39**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Beauce-Sartigan
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Lac-Poulin												
Saint-Benoît-Labre				Oui								
La Guadeloupe				Oui								
Notre-Dame-des-Pins												
Saint-Côme-Linière				50 (5-12 ans)	9h00-11h30 13h00-15h30	Juillet – août 6 semaines						
Saint-Éphrem-de-Beauce		Trois demi-journées		Oui								
Saint-Évariste-de-Forsyth												
Saint-Gédéon-de-Beauce				Oui								
Saint-Georges	Indéterminé (2-5 ans)	13h00-16h00 Mercredi au vendredi	Sauf l'été	825 (5-12 ans)	8h30-15h30	Fin juin – juillet – août	274 (5-12 ans)	7h00-8h30 15h30-17h45	Fin juin – juillet – août			
	8 (2-5 ans)	Variables										
	AIS	Un samedi au 15 jours										
Saint-Jean-de-la-Lande												
Saint-Hilaire-de-Dorset	Plus de 8 + un répit											
Saint-Honoré-de-Shenley												
Saint-Martin		Trois demi-journées		Indéterminé (5-12 ans)	9h00-15h00	5 semaines						
Saint-Philibert												
Saint-René												
Saint-Simon-les-Mines												
Saint-Théophile		Trois demi-journées										
MRC Total	?			**Plus de 900**			**274**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

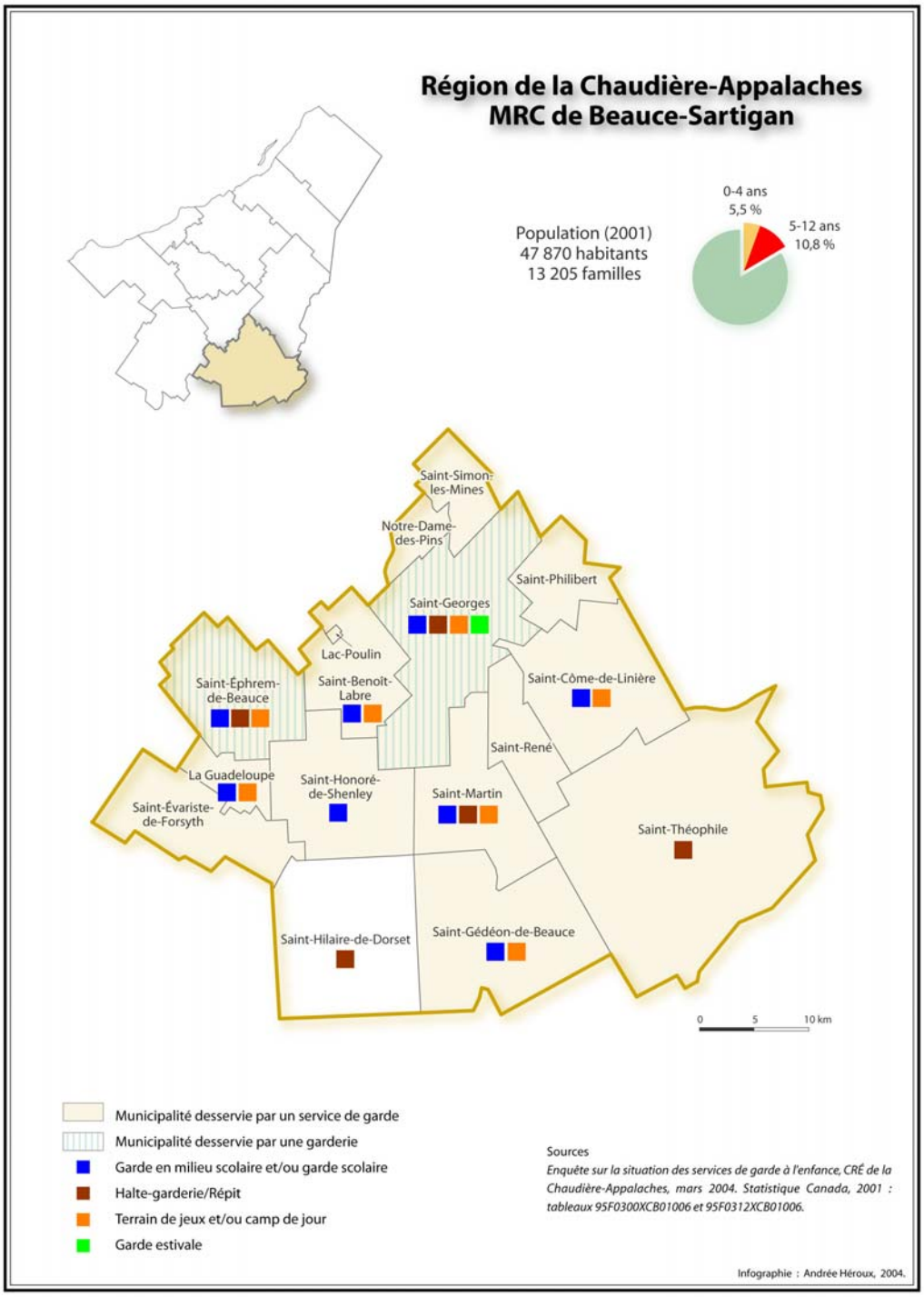
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de Beauce-Sartigan
Population (2001)
47 870 habitants
13 205 familles
0-4 ans
5,5 %
5-12 ans
10,8 %
Saint-Simon-les-Mines
Notre-Dame-des-Pins
Saint-Philibert
Saint-Georges
Lac-Poulin
Saint-Éphrem-de-Beauce
Saint-Benoît-Labre
Saint-Côme-de-Linière
Saint-René
La Guadeloupe
Saint-Évariste-de-Forsyth
Saint-Honoré-de-Shenley
Saint-Martin
Saint-Théophile
Saint-Hilaire-de-Dorset
Saint-Gédéon-de-Beauce
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.2 MRC de Bellechasse

MRC de Bellechasse

Le MRC de Bellechasse est une région rurale. La majorité des municipalités ont moins de 2 000 habitants. Les autres, 7 en tout, sont de petits centres de services et industriels de moins de 4 000 habitants.

Entre 1996 et 2002, la situation démographique a peu changé. Les paroisses essentiellement rurales subissent une légère perte alors que les municipalités comme Saint-Henri, Saint-Gervais ou Beaumont enregistrent quelques dizaines de citoyens de plus. Cette bonne performance pour une MRC rurale s'explique en partie par la proximité de la ville de Lévis. Les municipalités du littoral prennent de plus en plus l'allure d'une banlieue alors que les municipalités de Saint-Henri et Saint-Charles profitent depuis toujours de l'influence économique de Lévis. Ces tendances font en sorte que les familles avec de jeunes enfants peuvent vivre dans un milieu rural tout en bénéficiant de services et d'un accès au travail relativement proches. Ainsi, en 2001, la MRC compte 15,35 % d'enfants entre 0-12 ans. À ce chapitre, Bellechasse occupe le 5e rang à l'échelle de la région de la Chaudière-Appalaches. Elle affiche aussi une proportion des familles avec enfants de 63,3 %, un taux équivalent à la moyenne de la région Chaudière-Appalaches, ainsi qu'une proportion de familles avec 3 enfants et plus de 19,9 %, presque 3 points de plus que la moyenne régionale[15].

Centres de la petite enfance et garderies

Dans la MRC de Bellechasse, le taux de couverture en installation et en milieu familial des CPE, selon les places accordées au printemps 2004, est de 94 %[16]. La présence de 7 CPE pour une population d'environ 35 000 habitants explique ces résultats positifs. De plus, la distribution des places, moitié-moitié en installation et en milieu familial, témoigne aussi du caractère de plus en plus urbain du nord de la MRC. Cependant, selon les intervenants rencontrés à l'hiver 2004, il existe à l'heure actuelle une demande pressante de la part des familles pour obtenir des places à temps partiel.

Garde non usuelle

Selon les informations que nous avons obtenues dans le cadre de la tournée de consultation, une garderie offre actuellement la garde non usuelle le samedi.

---

15 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B, POP 4.15 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

16 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud est responsable des écoles sur le territoire de la MRC de Bellechasse à l'exception d'une seule municipalité, Saint-Henri, attachée à la Commission scolaire des Navigateurs. Sur les 19 écoles primaires de la MRC, 10 sont desservies par un service de garde scolaire. À Saint-Henri, l'école primaire Belleau offre le service aussi à sa voisine, l'école primaire Gagnon. Soulignons qu'en 2003-2004, sur les 12 services de garde scolaire présents dans la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 8 sont implantés dans les municipalités les plus populeuses de la MRC de Bellechasse. Cette situation témoigne de l'urbanisation graduelle des communautés de la MRC.

Dans les milieux ruraux moins populeux, des efforts importants sont consentis pour inciter les familles à demeurer dans les municipalités. À ce titre, le maintien des écoles primaires représente un point sensible. En effet, il a été maintes fois démontré que l'accueil et la présence de services de proximité contribuent directement au maintien des jeunes familles en région et constituent un aspect essentiel d'une stratégie réussie de développement local et régional. Pourtant, et malgré la volonté de la part du gouvernement de soutenir ces petites écoles, plusieurs sont régulièrement menacées de fermeture. Dans ces conditions, l'ouverture d'une garderie en milieu scolaire est très difficile. Comme solution possible, les intervenants souhaitent qu'il soit permis aux CPE de conclure des ententes de partenariat avec le réseau scolaire afin de développer des services de garde pour cette clientèle.

Dans le cas des garderies en milieu scolaire en opération, certains besoins sont identifiés. Pendant la relâche, quand le service de garde est ouvert, les familles doivent payer la totalité des frais encourus, occasionnant des dépenses supplémentaires au budget familial. Par contre, il est fréquent que les services de garde scolaire ferment pendant cette période devant la hausse des coûts et le peu d'enfants inscrits. Actuellement, la Maison de la famille de Bellechasse et la municipalité de Saint-Anselme offrent quelques activités, mais les besoins restent grands.

Haltes-garderies/répit

D'un point de vue général, il n'y a pas d'uniformité dans la répartition des services de garde tant réguliers, occasionnels que spécialisés sur le territoire de la MRC. Les intervenants rencontrés souhaitent l'existence d'un point de service central par municipalité qui recevrait et dirigerait les demandes de services des familles vers les bonnes ressources. Soulignons que les conséquences inhérentes à l'absence de coordination régionale sont manifestes, en particulier dans le cas des besoins en halte-garderie et en répit.

La MRC de Bellechasse, comme la MRC des Etchemins d'ailleurs, est touchée par un phénomène préoccupant depuis quelques années. Les intervenants ont assisté à l'arrivée de nouveaux résidents venus des grands centres et fortement touchés par des problématiques lourdes : familles disfonctionnelles, enfants avec des handicaps ou troubles de comportements sévères, etc. Cette clientèle a de grands besoins, particulièrement de pauses durant la journée pour souffler un peu, autant pour les parents que pour les enfants. En ce sens, une halte-garderie serait certainement la bienvenue.

Il existe par ailleurs certains organismes spécialisés qui offrent des services de répit à des clientèles particulières.

La Maison de la famille de Bellechasse offre un service de répit particulier : le bénévole va à domicile et permet au parent de sortir quelques heures. Ce service fonctionne par contre selon la disponibilité des bénévoles, ce qui en fait un service irrégulier. Par exemple, lors de notre passage, le service n'était pas offert faute de bénévoles.

L'Association des personnes handicapées de Bellechasse (APHB) offre un répit aux familles un samedi par mois pour les 0-12 ans. Le CLSC de Saint-Lazare offre également du répit surtout pour de la prévention dans un plan de service.

En terminant, la ferme éducative de Saint-Malachie est ouverte toute l'année et offre du répit-dépannage aux enfants et aux adultes handicapés en déficience intellectuelle de la région de la Chaudière-Appalaches. L'APHB siège au conseil d'administration de cette maison qui est soutenue par le CRDI Chaudière-Appalaches.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Des expériences intéressantes démontrent que les municipalités peuvent améliorer le service de garde estivale pour leurs concitoyens. Ainsi, suite à une mauvaise expérience vécue par le service des loisirs d'une municipalité de la MRC, un service de garde scolaire a offert la garde estivale pendant 2 étés consécutifs. Il a obtenu un bon taux de fréquentation entraînant une baisse de la clientèle du terrain de jeux. En conséquence, la municipalité a décidé d'offrir un meilleur service de terrain de jeux et d'innover avec un service de garde estivale, améliorant ainsi son offre de services global. Le service de garde scolaire a alors fermé parce que cette offre de services répondait davantage aux besoins des parents. Ces initiatives municipales pour une meilleure offre de services de garde estivale sont cependant peu orchestrées ni fréquentes.

Beaucoup des municipalités sous enquête offrent un service de garde adéquat en ce qui concerne les horaires quotidiens (entre 7 h et 18 h). Il reste que la garde estivale ne répond pas complètement aux besoins des familles avec enfants de 5 à 12 ans surtout dans les plus petites municipalités. La durée quotidienne du service est souvent trop courte par rapport à la journée de travail des parents. De plus, plusieurs jours, voire des semaines, sont sans service. Enfin, les parents expriment de plus en plus leurs besoins pour un service plus sécuritaire et une animation plus variée. Selon les intervenants rencontrés lors de l'Enquête, les parents d'aujourd'hui font l'expérience des services de garde scolaire notamment, et ils admettent de moins en moins l'existence d'aussi grandes différences de qualité entre des services, qui, dans le quotidien, répondent à leurs besoins de garde.

État de la situation : MRC de Bellechasse, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	33 380
	0-4 ans	1 675
	5-12 ans	3 450
	0-12 ans	**5 125**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	376
	En installation (INS)	354
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*4*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	0
	TOTAL	**920**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	445
	Enfants inscrits sporadiques	218
	Enfants inscrits TOTAL	**663**
	% de l'effectif total de ou des écoles	30,52
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants inscrits Hiver 2004**	**?**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Au moins 508**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Beaucoup plus que 54**

Besoins exprimés : MRC de Bellechasse, mars 2004

CPE et garderies	Besoin exprimé de 163 places supplémentaires en janvier 2004. Besoins de souplesse quant aux heures d'ouverture de la garde en milieu familial ainsi qu'à la fréquence d'utilisation du service de garde.
Garde non usuelle	Demandes éparses et non recensées, mais des besoins existent.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	En regard du caractère rural de la MRC, on demande de la souplesse de la part des milieux de garde scolaire, notamment sur le ratio nécessaire pour ouvrir un service. Dans cette perspective, un meilleur arrimage représente une alternative pour fournir des services de garde aux jeunes familles qui s'installent dans la région et qui recherchent des services à proximité, soit du travail ou de l'école. Ces services sont essentiels pour maintenir la population en région et attirer de nouvelles familles.
Haltes-garderies/répit	Le CLSC de Bellechasse a identifié au moins 60 enfants handicapés sur son territoire qui pourraient bénéficier d'un service de répit. Des initiatives devraient être développées afin de mettre en place un réseau d'entraide qui permettrait de renforcer le tissu social. Les intervenants présents à la consultation souhaiteraient l'existence d'une liste de gardiennes ou d'un service de référence en matière de garde occasionnelle au niveau de la MRC.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Étendre la durée quotidienne de garde estivale de 7 h à 18 h et offrir le service pour toute la période estivale, c'est-à-dire tout de suite après les classes en juin jusqu'au retour en classe en août. Améliorer la sécurité des enfants. Les parents comparent de plus en plus l'offre des services de garde estivale avec les autres services offerts en CPE et en garde en milieu scolaire. Développer des partenariats avec les CPE pour offrir des services de garde l'été. Des services sont demandés pour les périodes de la relâche notamment. Les écoles peuvent offrir le service, mais à des coûts trop importants pour nombre de familles. Améliorer l'accueil des enfants handicapés qui nécessitent un accompagnement spécifique par le financement total ou partiel de ce service.
Transport	Il n'existe aucun service de transport en commun ou collectif dans la MRC. Donc, une offre de services de répit et de services de garde « dépannage », autant pour les familles en difficulté que pour les enfants handicapés, doit être jumelée à une offre de transport adéquate.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de Bellechasse, mars 2004

Favoriser et exploiter la halte-garderie et le service de répit pour les familles qui n'ont pas de réseau et pas d'autres services de garde.
Favoriser l'arrimage entre les services de garde estivale offerts par les municipalités et le service en milieu scolaire.
Favoriser le partenariat entre les CPE, les services de garde en milieu scolaire et les municipalités pour mettre sur pied des services de garde aux 0-12 ans dans les petits milieux.
Analyser la possibilité de mettre en place une agence de gardiennes volantes allant à la maison qui desservirait l'ensemble du territoire de la MRC.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Bellechasse
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle pré-scolaire et primaire)
Armagh	1605	65	140	205	7	0	*1*			**7**					
Beaumont	2150	105	250	355	32	45				**77**	75	28	**103**		48,13
Honfleur	850	45	110	155	12	0				**12**					
La Durantaye	710	30	70	100	10	0				**10**					
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	795	35	90	125											
Saint-Anselme	3225	155	330	485	51	46				**97**	57	57	**114**		38,25
Saint-Charles-de-Bellechasse	2235	120	270	390	12	57				**69**	47	19	**66**		29,20
Saint-Damien-de-Buckland	2170	75	195	270	19	60				**79**	18	12	**30**		19,11
Sainte-Claire	3135	150	340	490	46	45	*1*			**91**	63	42	**105**		33,33
Saint-Gervais	1910	125	215	340	28	0				**28**	39	5	**44**		18,97
Saint-Henri	3810	235	430	665	64	60				**124**	67	46	**113**		29,82
Saint-Lazare-de-Bellechasse	1180	50	125	175	12	0				**12**					
Saint-Léon-de-Standon	1270	50	115	165	11	0	*1*			**11**					
Saint-Malachie	1350	70	135	205	17	0				**17**					
Saint-Michel-de-Bellechasse	1630	100	160	260	31	0				**31**	35	8	**43**		25,29
Saint-Nazaire-de-Dorchester	410	25	45	70											
Saint-Nérée	805	35	75	110	10	0	*1*			**10**					
Saint-Philémon	855	30	75	105											
Saint-Raphaël	2230	115	180	295	5	41				**46**	44	1	**45**		24,86
Saint-Vallier	1045	60	110	170	9	0				**9**					
MRC Total	**33380**	**1675**	**3450**	**5125**	**376**	**354**	***4***	**Nil**	**Nil**	**920**	**445**	**218**	**663**		**30,52**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Bellechasse
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Armagh												
Beaumont				120 (5-12 ans)	9h00-16h00	25 juin – 8 août (7 semaines)	? (5-12 ans)	7h00-9h00 12h00-13h00 16h00-18h00	25 juin – 8 août (7 semaines)			
Honfleur												
La Durantaye				À Saint-Vallier								
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland												
Saint-Anselme				87 (5-12 ans)	9h00-15h45	Juillet, août	?	7h00-9h00 et 15h45-17h30 taux horaire	Juillet, août			
Saint-Charles-de-Bellechasse												
Saint-Damien-de-Buckland												
Sainte-Claire												
Saint-Gervais				100 (6-12 ans)	3 ou 5 jours par semaine	Juin, juillet, août	50 (4-13 ans)	7h00-9h00 11h30-13h00 15h30-18h00	Juin, juillet, août			
Saint-Henri				50 (5-12 ans)	9h00-16h00 (Lundi au vendredi)	25 juin – 13 août (7-8 semaines)	4 (5-12 ans)	7h30-17h00 (Pas d'horaire fixe)	25 juin – 13 août (7-8 semaines)			
Saint-Lazare-de-Bellechasse												
Saint-Léon-de-Standon												
Saint-Malachie												
Saint-Michel-de-Bellechasse				90 (5-12 ans)	9h00-15h00	1er juillet – 8 août (6 semaines)	? (5-12 ans)	7h30-9h00 15h00-17h30	1er juillet – 8 août (6 semaines)			
Saint-Nazaire-de-Dorchester												
Saint-Nérée												
Saint-Philémon												
Saint-Raphaël				61 (5-12 ans)	8h30-15h30	2 juillet – 8 août						
Saint-Vallier				oui								
MRC Total				**Au moins 508**			**Beaucoup plus que 54**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

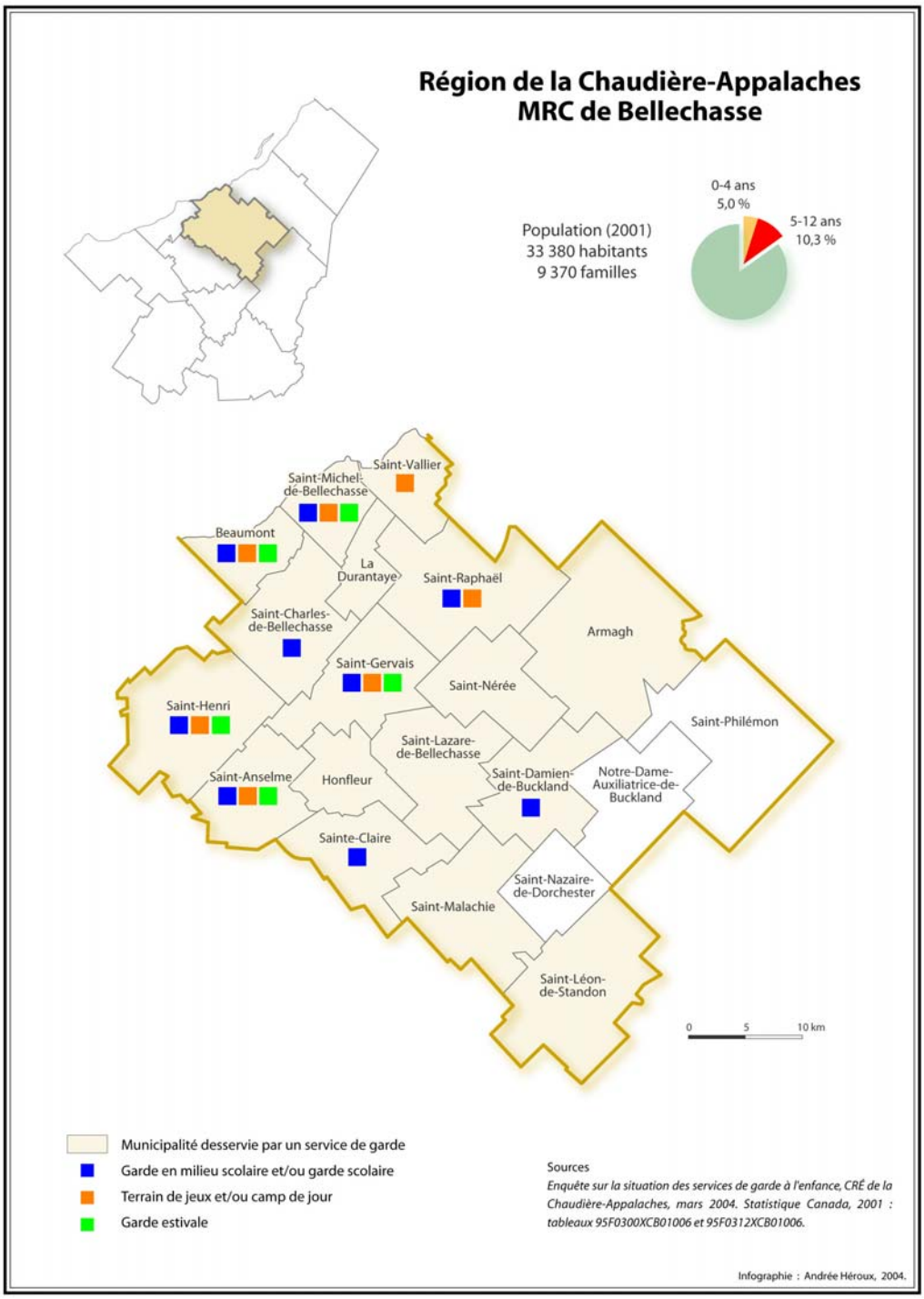
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de Bellechasse
Population (2001)
33 380 habitants
9 370 familles
0-4 ans
5,0 %
5-12 ans
10,3 %
Saint-Vallier
Saint-Michel-de-Bellechasse
Beaumont
La Durantaye
Saint-Raphaël
Saint-Charles-de-Bellechasse
Armagh
Saint-Gervais
Saint-Nérée
Saint-Henri
Saint-Philémon
Saint-Lazare-de-Bellechasse
Saint-Anselme
Honfleur
Saint-Damien-de-Buckland
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Sainte-Claire
Saint-Nazaire-de-Dorchester
Saint-Malachie
Saint-Léon-de-Standon
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.3 MRC de L’Amiante

MRC de L'Amiante

Depuis près de 20 ans, la MRC de L'Amiante éprouve des difficultés économiques en grande partie à cause de la baisse importante des activités de l'industrie minière. Au chapitre démographique, cette situation se traduit par un déficit net de plus de 2 000 personnes entre 1996 et 2001. Les jeunes et les familles sont plus touchés par cet exode régional. En conséquence, en 2001, la MRC de L'Amiante compte le plus petit pourcentage d'enfants de 0-12 ans dans toute la région de la Chaudière-Appalaches, avec 12,45 % de la population totale, comparativement aux 3 MRC voisines de la Beauce dont les taux oscillent entre 15 et 17 %. Il n'est donc pas surprenant de constater que la MRC compte la plus petite proportion de familles avec enfants de toute la région, 57,2 % contre 65,8 % pour La Nouvelle-Beauce[17].

L'histoire récente des difficultés économiques et démographiques de la MRC nous permet d'expliquer en partie le développement limité des services de garde en CPE (installations et milieux familiaux) et des services de garde en milieu scolaire. En outre, on remarque l'absence totale de services de garde dans les municipalités à la frontière sud-ouest de la MRC. On peut avancer que, à l'exception de Beaulac-Garthby et Irlande, des municipalités de 1 000 habitants chacune, toutes les autres municipalités ont moins de 500 habitants et donc une population de 0-12 ans inférieure. Cette situation nous paraît quand même surprenante et il est possible que ces municipalités soient desservies par des services de garde publics extérieurs à la MRC ou par des garderies non régies.

Centres de la petite enfance et garderies

L'offre de services aux enfants de 0-4 ans est bien développée à Thetford Mines, mais beaucoup moins ailleurs dans la MRC. Trois centres de la petite enfance opèrent des installations à Thetford Mines (2) et à Disraëli (1) et supervisent des milieux familiaux dans les municipalités environnantes. En mars 2004, 2 garderies offrent leurs services à la population de Thetford Mines et une autre est en demande de places à contribution réduite.

Actuellement, il y a des situations difficiles pour les parents à cause des services dispersés et peu nombreux : par exemple, une famille avec 4 enfants doit composer avec 3 services de garde différents.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La garde en milieu scolaire, offerte par les écoles de la Commission scolaire de l'Amiante, est inexistante hors de la nouvelle ville de Thetford Mines et d'Adstock : seulement 6 services de garde pour 19 écoles fonctionnent en 2003-2004.

---

[17] CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

D'une part, les petites écoles sont souvent incapables de réunir le nombre minimum d'enfants, soit 15 enfants inscrits réguliers dans le cas du MÉQ, pour démarrer un service de garde scolaire. D'autre part, les services de garde en milieu familial ne peuvent offrir des places à contribution réduite scolaires que subsidiairement, dans le cas d'absence de demandes pour les 0-4 ans. Dans ces conditions, la garde non régie répond aux besoins pressants, mais il existe actuellement peu d'alternatives pour répondre aux besoins de garde des parents d'enfants de 5-12 ans.

Malgré ces difficultés, les CPE de la MRC de L'Amiante ont fait preuve d'ingéniosité pour trouver des solutions. Ainsi, devant le peu de services offerts par les écoles, ils ont participé à la mise sur pied des services de garde pour les 5-12 ans hors des institutions scolaires à Thetford Mines et à Disraëli. Ils ont aussi obtenu de la commission scolaire la possibilité d'utiliser leurs locaux, si jamais la mise sur pied d'une garderie scolaire, en collaboration avec un organisme du milieu, se réalisait. On le constate, une plus grande collaboration entre les CPE et la commission scolaire du territoire permettrait le développement de plus de services. Par contre, certains projets n'ont pu voir le jour en raison de contraintes syndicales.

Haltes-garderies/répit

Les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers peuvent recourir à un service de répit. Dans la MRC de L'Amiante, un premier s'occupe des enfants autistes de 0-4 ans et un second a comme clientèle des enfants handicapés de 5-12 ans. Toutefois, les services changent souvent, de sorte qu'ils ne répondent pas efficacement aux besoins. Un 3e, l'Association Renaissance, offre des services aux ados éprouvant des difficultés de 10 à 15 ans. Ces organismes sont aidés par le Centre jeunesse et le CLSC dans leur recherche de place pour les répits.

L'Enquête n'a pas permis d'identifier la présence de halte-garderie autonome ou communautaire dans la région.

Mentionnons en terminant qu'en raison des coûts supplémentaires, il est très difficile d'obtenir des services d'accompagnement dans les services de garde pour les enfants ayant des besoins particuliers. En conséquence, malgré les effets positifs d'un accompagnement adéquat et soutenu, peu d'enfants avec des besoins particuliers ont accès aux services de garde ou à la garde estivale.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur les 19 municipalités de la MRC, au moins 9 offrent le terrain de jeux l'été, parfois en collaboration avec une autre municipalité. Selon les chiffres obtenus lors de l'Enquête, environ 17,5 % des enfants de 5 à 12 ans de la MRC fréquentent un terrain de jeux (rappelons que toutes les municipalités n'ont pas répondu ou n'ont pas été sollicitées). Dans la région de la Chaudière-Appalaches, c'est l'un des taux les plus bas. Par ailleurs, seulement 2 offrent aussi la garde estivale, Thetford Mines et Disraëli.

Encore ici, les CPE se montrent dynamiques dans la diversification des services par rapport aux autres MRC. Devant la pénurie de services de garde en période estivale, un CPE a soutenu un organisme communautaire pour qu'il offre de la garde estivale aux 5-12 ans. L'organisme achète les services d'un CPE comme les repas, l'animation, etc. Ce service fonctionne sans subvention, les parents assumant les coûts, comme dans les autres services de garde estivale.

Dans cet exemple, les participants de la tournée nous ont affirmé qu'il est possible, voire efficace de conclure des ententes entre les CPE et les organismes du milieu. Flexibilité et respect des philosophies respectives permettent au bout du compte d'offrir des services qui répondent aux besoins des parents. Par contre, cela exige une grande collaboration de toutes les parties.

Comme ailleurs, les parents se montrent de plus en plus exigeants envers les services de loisir municipaux et les services de garde estivale. Ils demandent aux municipalités d'offrir non seulement un divertissement aux enfants, mais aussi des services de qualité et sécuritaires. Pour les municipalités, il est souvent difficile de répondre totalement aux demandes des parents parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires ni le personnel adéquat. Beaucoup de parents se tournent alors vers d'autres ressources durant la période estivale.

État de la situation : MRC de L'Amiante, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	43 245
	0-4 ans	1 690
	5-12 ans	3 695
	0-12 ans	**5 385**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	489
	En installation (INS)	247
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*4*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	65
	TOTAL	**801**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	206
	Enfants inscrits sporadiques	145
	Enfants inscrits TOTAL	**351**
	% de l'effectif total de ou des écoles	22,65
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	75
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans**	**13**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Au moins 645**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**182**

Besoins exprimés : MRC de L'Amiante, mars 2004

CPE et garderies	Les responsables des CPE et garderies de la MRC de L'Amiante ont indiqué un besoin de 161 places à contribution réduite en janvier 2004. Les intervenants soulignent l'importance, pour le secteur Coleraine Disraëli, d'augmenter la capacité de l'installation et d'ajouter un autre service en milieu familial. Des projets de développement sont envisagés dans les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et de Sainte-Clothilde. À Saint-Jacques-de-Leeds, il y a une augmentation significative des jeunes familles depuis 2002. En conséquence, les besoins pour les 0-4 ans ont crû de manière importante. Les participants réclament plus de flexibilité en ce qui a trait aux normes gouvernementales afin de permettre aux CPE de travailler à l'identification et au développement des autres types de services de garde, surtout pour les 5-12 ans. Ceci signifie qu'il y a un besoin d'arrimage entre les CPE, les commissions scolaires et les organismes du milieu. Selon les participants, ignorer cette réalité, c'est pénaliser les milieux d'un dynamisme extraordinaire présent dans la MRC de L'Amiante. Un besoin pour de la garde de type Jardin d'enfants est soulevé afin de répondre à un besoin de stimulation et d'éveil pour les enfants de parents non-travailleurs. Les jeunes mamans, dont le manque de réseaux (famille ou amis) est important, représentent une clientèle pour ce type de service, n'étant pas naturellement portées à demander des services de garde en CPE. Les participants ont également demandé à ce que les programmes de soutien à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers ne soient pas remis en question mais plutôt reconduits, visant même la permanence de ce type de service. Par ailleurs, ils soulignent un manque d'outils pour faciliter l'intégration de ces enfants dans les services de garde.
Garde non usuelle	Les besoins sont clairs dans la MRC de L'Amiante, mais difficile à mettre sur pied. Actuellement, un projet est en développement pour qu'un employeur régional desserve ses travailleurs et les autres familles de la région. Il serait dans l'intérêt de la région de développer un service de garde en milieu de travail au Centre hospitalier. Ce service pourrait constituer un point central pour la garde non usuelle.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Les CPE souhaiteraient avoir la possibilité de vendre leurs services aux organismes intéressés, tant communautaires qu'institutionnels. Un assouplissement des politiques et règlements est ici nécessaire.
Haltes-garderies/répit	Dans le répit, ce sont surtout les besoins particuliers auxquels il faudrait répondre. Les CPE ne peuvent actuellement répondre aux besoins de répit issus du secteur santé et services sociaux. Les familles monoparentales, en particulier, souffrent de cette situation dans L'Amiante.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Dans le cas de la garde estivale, les besoins sont à la grandeur de la MRC.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de L'Amiante, mars 2004

Meilleur arrimage et flexibilité entre les services de garde scolaire et les services de garde estivale pour les 6-12 ans en particulier.
Assouplir les politiques et règlements qui régissent les centres de la petite enfance afin de leur permettre d'établir des liens de partenariat avec les organismes du milieu visant le développement de services de garde adaptés aux besoins et à la réalité des familles des différents milieux.
Meilleure intégration de la clientèle des centres jeunesse, surtout les enfants handicapés, en développant des services d'accompagnement dans les services de garde.
Améliorer le transport en commun ou collectif, élément essentiel pour rendre accessibles des services de garde comme le répit ou les haltes-garderies aux clientèles visées par ces services.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de L'Amiante
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle pré-scolaire et primaire)
Adstock	2365	100	230	330	24	0				**24**	18	5	**23**		27,06
Beaulac-Garthby	815	40	55	95											
Disraëli (village)	2635	115	240	355	27	50	*4*			**77**				30*	8,45
Disraëli (paroisse)	1005	30	100	130											
East Broughton	2365	90	225	315	87	0				**87**					
Irlande	950	35	95	130											
Kinnear's Mille	365	25	40	65	6	0				**6**					
Sacré-Coeur-de-Jésus	555	15	65	80											
Saint-Adrien-d'Irlande	395	25	40	65											
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575	25	65	90	6	0				**6**					
Sainte-Praxède	335	20	50	70											
Saint-Fortunat	320	25	45	70											
Saint-Jacques-de-Leeds	770	35	75	110											
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	180	15	20	35											
Saint-Jean-de-Brébeuf	380	30	40	70											
Saint-Joseph-de-Coleraine	1640	70	110	180	18	0				**18**					
Saint-Julien	415	25	55	80											
Saint-Pierre-de-Broughton	845	25	85	110											
Thetford Mines	26325	940	2065	3005	321	197			65	**583**	188	140	**328**	45*	25,88
MRC Total	**43245**	**1690**	**3695**	**5385**	**489**	**247**	***4***	***Nil***	**65**	**801**	**206**	**145**	**351**	**75***	**22,65**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de L'Amiante
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Adstock				65 (5-11 ans)	9h00-16h00	Juillet – août 6 semaines						
				25-30 (5-12 ans)	9h00-15h00	Fin juin – mi-août						
Beaulac-Garthby				?								
Disraëli (village)	5*	12h30-15h30	2 jours par mois	Oui			30*	7h00-17h30				
Disraëli (paroisse)				Oui								
East Broughton				Adstock								
Irlande				?								
Kinnear's Mille												
Sacré-Coeur-de-Jésus				Adstock								
Saint-Adrien-d'Irlande				?								
Sainte-Clotilde-de-Beauce												
Sainte-Praxède				?								
Saint-Fortunat				?								
Saint-Jacques-de-Leeds				30 (4-12 ans)	13h00-16h00							
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown												
Saint-Jean-de-Brébeuf												
Saint-Joseph-de-Coleraine				15-20/jour 5-8 ans 5-12 ans 9-12 ans	9h00-15h00	24 juin – 15 août 8 semaines						
Saint-Julien				Avec St-Joseph								
Saint-Pierre-de-Broughton				?								
Thetford Mines	8*	8h00-15h00	3 fois/semaine	150 (6-10 ans)	9h00-16h00	6 semaines	35* (6-10 ans)	7h30-17h30				
				350 (4-12 ans)	9h00-16h00	6 semaines	45* 22*	7h00-17h30 7h30-17h30				
							50 (6-10 ans)	7h30-9h00 16h00-17h30	6 semaines			
MRC Total	**13***			**Au moins 645**			**182**					

* Offert par un organisme communautaire en partenariat avec un CPE.
Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

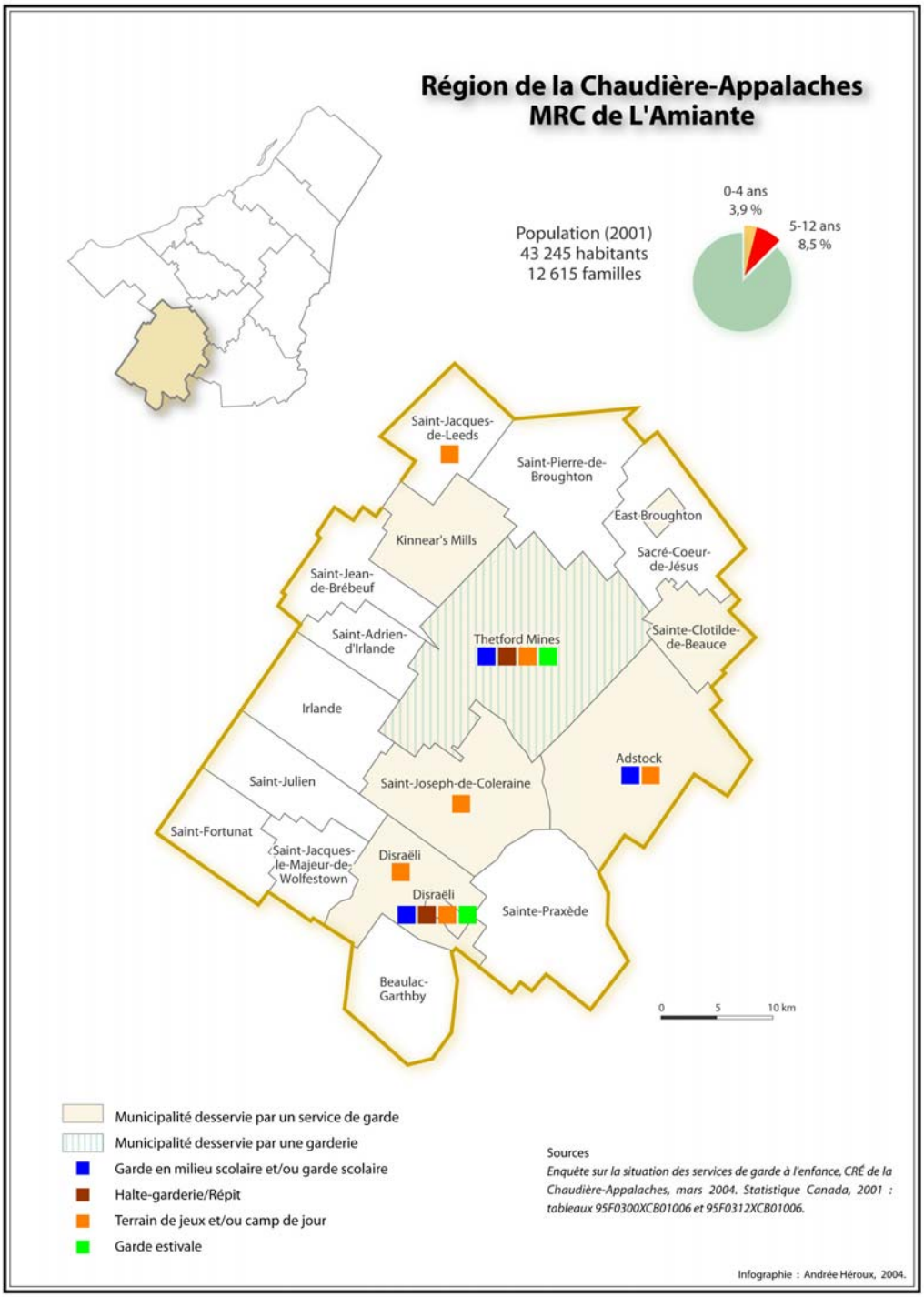
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de L'Amiante
Population (2001)
43 245 habitants
12 615 familles
0-4 ans
3,9 %
5-12 ans
8,5 %
Saint-Jacques-de-Leeds
Saint-Pierre-de-Broughton
East Broughton
Kinnear's Mills
Sacré-Coeur-de-Jésus
Saint-Jean-de-Brébeuf
Saint-Adrien-d'Irlande
Thetford Mines
Sainte-Clotilde-de-Beauce
Irlande
Adstock
Saint-Julien
Saint-Joseph-de-Coleraine
Saint-Fortunat
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Disraëli
Disraëli
Sainte-Praxède
Beaulac-Garthby
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.4 MRC de L'Islet

MRC de L'Islet

Depuis 1996, le bilan démographique de la MRC de L'Islet enregistre une perte nette de presque 1 000 personnes. Cette situation témoigne des difficultés de la MRC à se donner un nouveau souffle depuis la diminution importante des activités industrielles traditionnelles, dont l'exploitation forestière et l'industrie du sciage. Par contre, depuis 2003, la population de la partie nord augmente sensiblement. Comme dans d'autres MRC de la région, les municipalités riveraines attirent de nouveaux citoyens grâce à la concentration des services publics dans des pôles régionaux.

La MRC de L'Islet est en 7e place sur 11 pour le pourcentage des 0-12 ans, soit 14,25 %, par rapport à la 1re place, l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière, avec 18,25 %. La proportion de familles avec enfants s'élève à 17,1 %, un taux similaire à la moyenne régionale de Chaudière-Appalaches de 16,9 %[18].

Par ailleurs, la situation économique des familles de la MRC est préoccupante car beaucoup d'entre elles vivent avec le salaire minimum. Il faut absolument tenir compte de cette réalité dans le cadre d'une réflexion sur l'offre des services de garde. La récente augmentation de 5 à 7 $ du coût d'une place à contribution réduite dans les CPE et garderies constitue un exemple frappant de l'effet de nouvelles mesures mal adaptées aux réalités régionales. Depuis l'introduction du nouveau tarif, les responsables des CPE de L'Islet ont remarqué une baisse de fréquentation des services. Les services de garde en milieu scolaire seront touchés en septembre 2004. Déjà, les intervenants anticipent les conséquences négatives sur la fréquentation.

Centres de la petite enfance et garderies

Deux CPE desservent l'ensemble de la population de la MRC. Les installations (3) sont réparties entre le nord (Saint-Jean-Port-Joli) et le sud (Saint-Pamphile). Comme dans de nombreuses MRC rurales, les 2/3 des places se retrouvent en milieu familial et sont concentrées dans les municipalités les plus importantes.

Enfin, bien que le taux de couverture était déjà estimé à 92 % lors de la tournée de consultation, les intervenants ont souligné de nombreux problèmes quant à l'offre de services dans la MRC dont la récente hausse du taux de couverture à 97 % ne pourra complètement résoudre[19].

---

[18] Statistique Canada, *Recensement* 2001 : CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B, POP 4.15 B.

[19] CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

En général, l'offre de services de garde en milieu familial répond bien aux besoins des familles dans les milieux ruraux à très faible densité. Cependant, cette offre pose aussi des problèmes quand les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial sont malades, en vacances ou décident de mettre fin aux services. Ainsi, quand une RSG ne peut recevoir les enfants pour des périodes plus ou moins longues, les familles font face à un problème urgent, surtout lorsque les enfants ont des problématiques lourdes. Selon les intervenants, il est nécessaire de réfléchir à ces questions et trouver des réponses adéquates. L'idée de RSG « volantes », déjà envisagée dans d'autres MRC, semble une avenue intéressante.

L'expertise des CPE et les besoins régionaux

La MRC de L'Islet vit une situation difficile au chapitre des services à la petite enfance en raison d'une distribution des places sur le territoire qui pose problème. Dans ce contexte, les intervenants rencontrés en tournée sont très sensibilisés au fait de mieux articuler les besoins des familles et les offres de services, et ce, pour l'ensemble des enfants de 0 à 12 ans.

Selon eux, il est impossible de continuer à vivre avec la réglementation actuelle qui interdit, à toutes fins pratiques, le développement des services adaptés à la réalité régionale. Ils soulignent avec raison qu'en milieu rural le petit nombre d'enfants rend parfois utopique l'implantation d'un service de garde, quel que soit l'âge des enfants. En conséquence, les intervenants jugent essentiel d'assouplir les règles actuelles. Ils avancent que les CPE devraient être *reconnus par les décideurs* comme ayant une expertise en matière de garde pour les 0-12 ans. Ainsi, ils pourraient avoir la souplesse pour se rentabiliser et offrir des services autres répondant aux demandes du milieu. Par exemple, les bénévoles pourraient confier au conseil d'administration de leur CPE le mandat de négocier avec tous les milieux, tels que le réseau scolaire, les municipalités, les entreprises, pour offrir des services adaptés. En outre, la connaissance du milieu obtenue par les CPE grâce à la gestion des places en milieu familial pourrait être d'un précieux secours pour répondre aux besoins de garde des enfants d'âge scolaire. Il s'agit en quelque sorte de faire des CPE une porte d'entrée pour l'offre de services de garde aux 0-12 ans. Dans les milieux ruraux, tout au moins, les CPE sont déjà perçus par la population comme les experts en matière de garde. En assouplissant la réglementation quant à la mission et aux responsabilités des CPE, ces derniers pourraient mieux mettre à profit cette expertise et améliorer l'offre de services de garde pour les familles.

Dans L'Islet, la discussion a été poussée encore plus loin. Les CPE devraient gérer les ressources offertes et assurer la formation pour les gens du milieu. De plus, l'expérience acquise par les CPE pourrait répondre aux besoins des gestionnaires, par exemple les directeurs d'école à qui sont adressées régulièrement des demandes au chapitre des services de garde.

Remarquons que cette situation, en regard de l'expertise des CPE et de la façon de la maximiser en faveur du développement des services de garde, fait l'objet de discussions dans toutes les MRC à caractère rural. Toutefois, la MRC de L'Islet soutient l'argumentation la plus approfondie.

Garde non usuelle/garde occasionnelle

Les CPE de Saint-Jean-Port-Joli soulignent qu'il se fait de la garde non usuelle sur une base semi-régulière, le soir jusqu'à 23 h ou la fin de semaine, selon les horaires et les besoins des familles. En fait, certaines RSG en milieu familial s'adaptent à leur clientèle.

À Saint-Jean-Port-Joli, principal centre touristique de la MRC, on retrouve un nombre non négligeable de travailleurs saisonniers. Ainsi, les CPE offrent parfois la garde occasionnelle, mais sur une base très irrégulière.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La MRC de L'Islet fait partie de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud. Sur les 11 écoles primaires que compte la région, seules les écoles de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli offrent le service de garde en milieu scolaire. Par contre, avec la croissance démographique remarquée dans le nord de la MRC, de nouveaux services devront être envisagés.

Les services de garde en milieu scolaire sont encore très peu développés dans la MRC de L'Islet en raison de la décroissance démographique des dernières années et des efforts encore récents à ce chapitre. En outre, selon les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation, le transport du midi coûterait moins cher aux familles que la fréquentation de la garderie scolaire, d'où la préférence de celles-ci pour des dîners à la maison.

Les distances à parcourir en milieu rural impliquent par ailleurs des conséquences que l'on connaît moins bien en milieu urbain. Les enfants qui ne fréquentent pas la garderie scolaire arrivent parfois tôt à l'école, certains dès 7 h 30. Ils attendent alors dans la cours le début des classes, avec des périodes plus ou moins longues sans surveillance d'aucune sorte. L'attente des parents à la fin des classes peut aussi occasionner des périodes sans surveillance. La situation économique de nombreuses familles de la MRC de L'Islet justifie ces choix en matière de services de garde (revenus moyens plus bas, absence d'un transport autre) mais les intervenants s'interrogent sur une offre de services qui ne tient pas compte de la situation géographique et économique des milieux ruraux et de ses conséquences sur la fréquentation des services de garde en milieu scolaire.

Haltes-garderies/répit

La Maison de la famille de Saint-Pamphile offre une halte-garderie de 12 places aux enfants de 18 mois à 5 ans les mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 h au coût modique de 1 $ par demi-journée. De plus, en collaboration avec l'Association des personnes handicapées de L'Islet, un « service de répit » d'une demi-journée, environ six samedis par année, est offert aux 5-12 ans. Il y aurait aussi un tel service un samedi par mois, mais sans distinction par rapport à l'âge.

Un service de répit similaire est offert à Saint-Jean-Port-Joli, 2 samedis par mois, au Centre d'activités du Centre de réadaptation et de développement intellectuel (CRDI).

Enfin, l'Entraide Pascal-Taché, une association de personnes handicapées, offre un service de « répit-hébergement » aussi à Saint-Jean-Port-Joli, et la même chose à L'Islet à la maison Horizon Soleil. Un service est aussi offert pendant la semaine de relâche et pendant les vacances d'été.

Le camp Canawish accueille également les personnes handicapées ou avec des troubles socioaffectifs pendant l'été à Rivière-Ouelle.

Ces services comblent certains besoins de loisir et de garde pour les parents, mais ne sont qu'une réponse minimale à des besoins énormes.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur les 14 municipalités de la MRC, au moins 9 offrent un terrain de jeux l'été. Par ailleurs, sur les 5 municipalités que nous avons contactées, seulement Saint-Pamphile ouvre un service de garde estivale qui n'est d'ailleurs pas très utilisé. Comme dans les autres MRC rurales, les services de terrains de jeux ne couvrent pas la totalité des vacances scolaires (parfois elles n'offrent que 5 semaines de terrain de jeux) et l'horaire quotidien semble peu tenir compte des parents travailleurs.

Par ailleurs, plusieurs municipalités s'organisent entre elles afin d'offrir des services dans les meilleures conditions et aux meilleurs coûts possibles aux enfants de leur localité. Ainsi, la municipalité de Saint-Omer a accepté de défrayer les coûts pour le transport des jeunes vers le terrain de jeux à Saint-Pamphile. À Saint-Aubert, la municipalité a conclu une entente avec le camp Trois-Saumons, lequel accueille les enfants de la municipalité. De plus, Saint-Aubert contribue pour les 2/3 du coût pour chaque enfant qui fréquente le camp. Mentionnons que le coût total de fréquentation du camp est de 20 à 27 $ par jour. En terminant, de nombreuses municipalités offrent des services pendant la semaine de relâche.

Malgré une offre de services de terrains de jeux et de garde estivale minimale et qui ne comble pas les besoins actuels, la MRC de L'Islet fait des efforts soutenus pour améliorer les services. En effet, Saint-Pamphile a adopté une politique familiale voici quelques années et Saint-Aubert ainsi que Saint-Jean-Port-Joli feront de même bientôt, témoignant de leur implication dans l'amélioration des services aux familles. Selon les intervenants consultés, toutes ces initiatives favorisent le maintien des familles dans leur milieu, car elles ont accès aux mêmes services que dans les municipalités plus importantes et à des coûts raisonnables.

État de la situation : MRC de L'Islet, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	19 370
	0-4 ans	840
	5-12 ans	1 920
	0-12 ans	**2 760**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	285
	En installation (INS)	80
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*23*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	Nil
	TOTAL	**365**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	63
	Enfants inscrits sporadiques	23
	Enfants inscrits TOTAL	**86**
	% de l'effectif total de ou des écoles	21,61
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**12**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 400**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Oui mais?**

Besoins exprimés : MRC de L'Islet, mars 2004

CPE et garderies	Ils ont exprimé un besoin de 62 nouvelles places en janvier 2004.
Garde non usuelle	Les CPE mentionnent des demandes pour le soir et la fin de semaine, mais moindre que la garde scolaire.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Saint-Pamphile : garde scolaire (5-12 ans) 20 enfants. L'Islet : garde scolaire (5-12 ans) 25 enfants. Besoins de places à contribution réduite pour des enfants d'âge scolaire.
Haltes-garderies/répit	Il y a des besoins énormes, notamment pour le répit en direction des clientèles avec une déficience intellectuelle ou avec des troubles envahissants du développement.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Il manque énormément de services de garde estivale. L'arrimage devrait être fait entre le réseau scolaire et les services municipaux.
Transport	La MRC est grande et une partie de la population vit avec de très faibles revenus. Les besoins doivent être évalués avec cette perspective en tête.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation
MRC de L'Islet, mars 2004

Reconnaître les CPE comme experts en matière de garde pour les enfants de 0 à 12 ans.
Organiser un service de « responsables des services de garde en milieu familial volantes » au moyen d'une banque régionale pour répondre aux urgences quand une responsable est malade ou prend ses vacances.
Procéder à l'arrimage des services pour offrir de la garde estivale à l'extérieur des terrains de jeux.
Soutenir le communautaire dans son offre de services de répit par un meilleur financement et la mise sur pied de partenariats. Le communautaire représente une richesse pour la région, car il offre des services plus souples, avec des animateurs bénévoles. Cependant, il ne faut pas en abuser car il s'épuise.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de L'Islet
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001 Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
L'Islet	3865	175	355	530	79	0	*8*			**79**	27	1	**28**		22,76
Saint-Adalbert	690	25	95	120	6	0	*2*			**6**					
Saint-Aubert	1365	50	120	170	5	0	*1*			**5**					
Saint-Cyrille-de-Lessard	795	30	65	95	4	0				**4**					
Saint-Damase-de-l'Islet	625	20	55	75	6	0	*3*			**6**					
Sainte-Félicité	450	15	55	70	4	0				**4**					
Sainte-Louise	740	25	75	100	4	0				**4**					
Sainte-Perpétue	1990	70	210	280	34	0	*10*			**34**					
Saint-Jean-Port-Joli	3375	165	340	505	76	49				**125**	36	22	**58**		21,09
Saint-Marcel	535	30	75	105	3	0				**3**					
Saint-Omer	380	10	40	50	4	0				**4**					
Saint-Pamphile	2850	145	295	440	53	31				**84**					
Saint-Roch-des-Aulnaies	1000	55	95	150											
Tourville	710	35	75	110	7	0				**7**					
MRC Total	**19370**	**840**	**1920**	**2760**	**285**	**80**	***23***	***Nil***	**Nil**	**365**	**63**	**23**	**86**		**21,61**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de L'Islet
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
L'Islet				Oui			Oui					
Saint-Adalbert				38 (4-13 ans)	8h00-16h00	30 juin – 8 août (Fermé semaine du 21 juillet)						
Saint-Aubert				Oui								
Saint-Cyrille-de-Lessard												
Saint-Damase-de-l'Islet												
Sainte-Félicité				Oui	13h00-16h00	27 juin – mi-août						
Sainte-Louise				Oui	?		?					
Sainte-Perpétue				85-120 (5-12 ans)	9h00-15h00	5 juillet – 13 août (5 semaines)						
Saint-Jean-Port-Joli				140 (5-12 ans)	9h00-16h00	1er juillet – 15 août						
Saint-Marcel												
Saint-Omer												
Saint-Pamphile	12 (18 mois-5 ans)	13h00-16h00 (Mer., jeu., ven.)		100/semaine (4-14 ans)	9h00-15h00	Début juin – mi-août	Variable (4 -14 ans)	8h00-9h00 15h00-17h00	Début juin – mi-août			
Saint-Roch-des-Aulnaies												
Tourville				Oui	?		?					
MRC Total	**12**			**Plus de 400**			**Oui mais ?**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

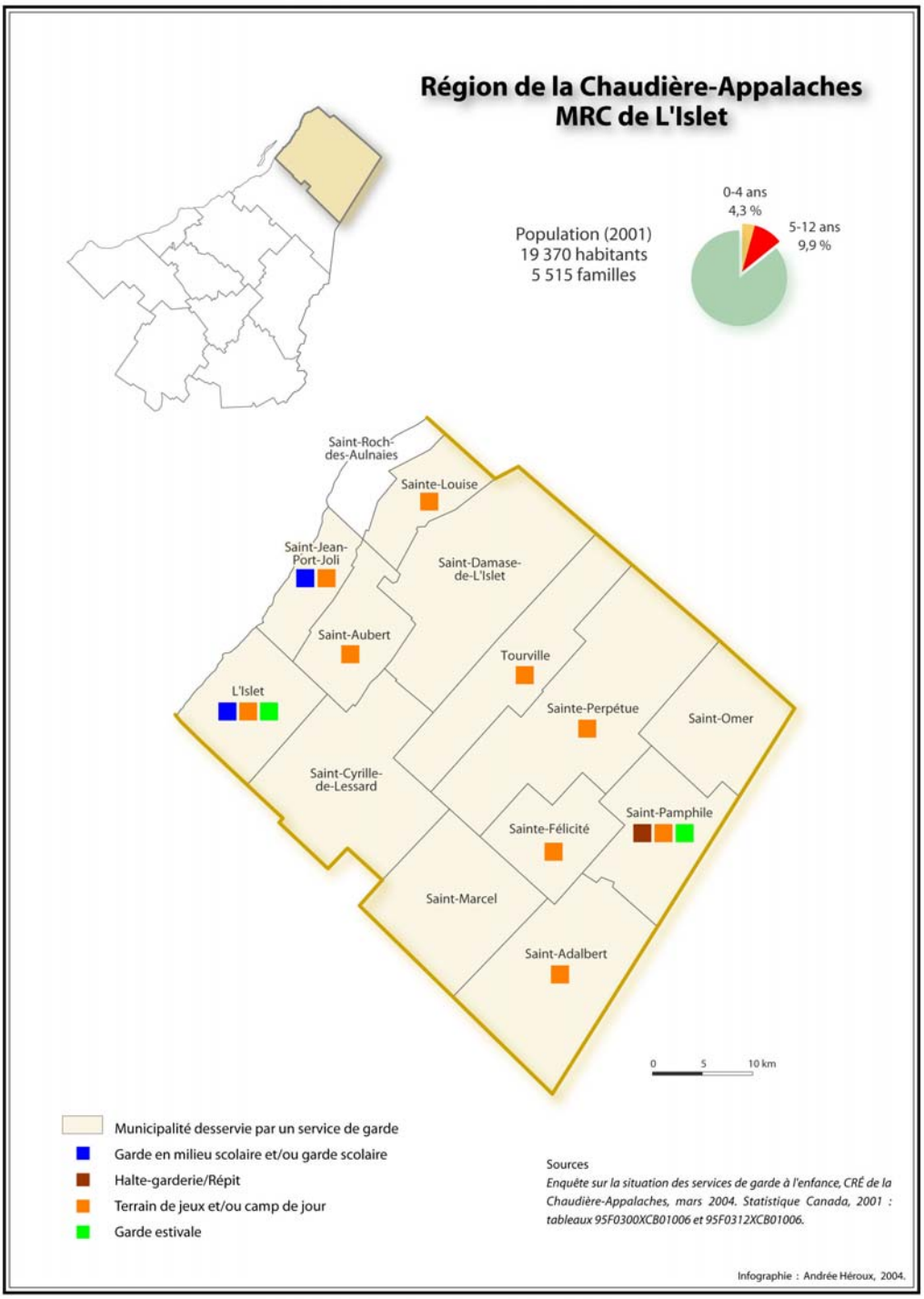
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de L'Islet
Population (2001)
19 370 habitants
5 515 familles
0-4 ans
4,3 %
5-12 ans
9,9 %
Saint-Roch-des-Aulnaies
Sainte-Louise
Saint-Jean-Port-Joli
Saint-Damase-de-L'Islet
Saint-Aubert
Tourville
L'Islet
Sainte-Perpétue
Saint-Omer
Saint-Cyrille-de-Lessard
Saint-Pamphile
Sainte-Félicité
Saint-Marcel
Saint-Adalbert
0 5 10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.5 MRC de La Nouvelle-Beauce

MRC de La Nouvelle-Beauce

La MRC de La Nouvelle-Beauce vit actuellement une croissance économique enviable. L'agriculture, spécialisée dans la production porcine intensive, se porte bien avec un revenu agricole brut moyen de 464 000 $, très au-dessus de la moyenne du Québec, estimée à 190 000 $. La MRC se distingue aussi par le développement important du secteur de la transformation des aliments ces dernières années.

Ces performances économiques favorables attirent de nombreux travailleurs désireux de dénicher un emploi intéressant. Les intervenants avancent que beaucoup sont venus avec leurs familles. Nous ne pouvons vérifier cette affirmation, mais toujours est-il qu'entre 1996 et 2001, la MRC a enregistré une croissance démographique positive. En 2001, 65,8 % de l'ensemble des familles ont des enfants, le taux le plus élevé de la région de la Chaudière-Appalaches dont la moyenne est de 63,6 %. De plus, 17,03 % de la population de la MRC a entre 0-12 ans, contre 15,49 pour la population de la région. Seul son voisin immédiat, l'arrondissement urbain des Chutes-de-la-Chaudière (est et ouest confondus), affiche une proportion plus importante avec 18,25 %. Enfin, selon les estimations récentes, la MRC devrait poursuivre sa croissance démographique d'ici 2021. Ce contexte démographique en ébullition entraîne l'émergence de besoins de garde de différents types[20].

Centres de la petite enfance et garderies

Il y a sur le territoire de la MRC 5 centres de la petite enfance et 1 garderie qui offrent une bonne couverture des besoins de garde des familles en étant présents dans toutes les municipalités.

Soulignons que les chiffres masquent parfois certaines réalités. Dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, nous en avons un exemple éloquent. Les CPE accueillent de nombreux enfants que le nombre de places n'indique pas nécessairement. En effet, beaucoup d'enfants fréquentent les CPE en installation à temps partiel. Ainsi, dans une garderie, le nombre de places en installation au permis est de 102, mais le nombre d'enfants qui la fréquentent est de 160 au total. Certains intervenants avancent qu'il faut gonfler les chiffres des places des CPE en installation de 20 à 30 % pour avoir une juste idée du nombre d'enfants accueillis à un moment ou à un autre dans l'installation d'un CPE.

Les intervenants ont aussi signalé la préférence de plus en plus perceptible des parents pour la garde en installation. La garde en milieu familial pose certains problèmes, comme les plages horaires inadéquates ou trop courtes, le type de contrat (renouvellement au mois par exemple), les vacances ou la maladie des responsables des services de garde (RSG). Les familles adressent donc des demandes aux CPE en installation, mais ces derniers ne peuvent répondre aux besoins.

[20] CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

Garde non usuelle

Il y a, dans la MRC, de nombreuses industries qui opèrent selon des quarts de travail. Dans ce contexte, les parents éprouvent des difficultés à trouver des services de garde adéquats d'autant plus lorsqu'il s'agit de familles nouvellement installées dans la région et sans réseau naturel (parents et amis). Par conséquent, on peut facilement envisager l'existence de besoins en garde non usuelle pour les parents travaillant selon des horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine). Pour cette raison, des CPE ont offert ce type de service de garde, mais il n'y a pas eu de réponse. Selon les intervenants, les changements fréquents dans les horaires de travail au cours des semaines ou des mois expliqueraient en partie cette situation. Il est en effet difficile pour les parents d'établir une entente avec les services de garde si les horaires varient régulièrement. Les familles ont plutôt recours à différentes stratégies de garde pour combler l'ensemble de leurs besoins (temps partiel en CPE, garde privée, réseau naturel, enfant gardien, etc.). Malgré les résultats négatifs obtenus par les CPE dans l'offre de garde usuelle, il reste que des besoins existent encore. Il faut alors poursuivre la réflexion pour une meilleure offre de services à tous les parents travailleurs.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

Toutes les municipalités du territoire ont 1 école primaire, ou plusieurs dans le cas de Sainte-Marie, mais 3 d'entre elles ne possèdent pas de service de garde scolaire (une des écoles se rattache à 2 municipalités).

Les écoles, intervenant auprès des petites municipalités rurales, rencontrent de nombreux obstacles à mettre sur pied un service de garde scolaire en raison de la difficulté à rentabiliser un tel service. Pourtant, elles ont un bassin de clientèle suffisant pour avoir un service de garde. Afin de répondre à la demande des parents, deux écoles ont joint leurs efforts dans une expérience pilote intéressante. L'école qui offrait déjà le service de garde a mis sur pied un « point de service » dans une autre école. Cette entente permet de prendre en charge les enfants d'âge scolaire de trois municipalités. Toutefois, le service de garde scolaire ne réussit pas à survivre sans le soutien de la première école et, par conséquent, devra probablement fermer ses portes faute de clientèle suffisante selon les normes de la commission scolaire. En effet, la Commission scolaire de Beauce-Etchemin exige l'inscription de 18 enfants pour atteindre l'autofinancement du service. De plus, les objectifs de rentabilité doivent être atteints rapidement, une condition beaucoup plus difficile pour les milieux ruraux. En bref, une expérience pour mettre un service de garde scolaire sur pied, qui a demandé beaucoup d'énergie et de collaboration des partenaires dont les parents, n'aura probablement pas de suite faute d'avoir attirer suffisamment d'enfants dans un délai qui ne tient pas compte de la réalité du milieu.

Cette expérience démontre que pour réussir à répondre aux besoins des familles des milieux ruraux avec les ressources disponibles, il apparaît nécessaire de procéder à des arrimages entre les différents services de garde. À ce titre, les CPE, les services de garde en milieu scolaire et les ministères respectifs sont interpellés. Les municipalités le sont moins, mais elles se préparent, notamment par des politiques familiales qui sont actuellement à l'étude dans plusieurs milieux.

Haltes-garderies/répit

Un service de répit-dépannage est offert par des bénévoles associés à la Maison de la famille qui font de la garde surtout pour les familles sans réseaux d'entraide.

Cependant, selon les intervenants rencontrés lors de la consultation sur les besoins des familles, la Maison ne réussit pas à répondre à la demande, en raison de l'insuffisance de ces ressources. L'Association d'entraide Lafontaine offre pour sa part des services de répit, de camp de jour et de garde estivale pour les jeunes handicapés de 5 à 22 ans de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Le service de répit fonctionne toute l'année à raison de 3 samedis et 1 dimanche par mois, de 9 h à 16 h. Ce service semble apprécié par les familles. C'est un des services bien organisés dans toute la région.

Toutefois, les besoins sont importants, en particulier pour les clientèles dites vulnérables. Les CPE pourraient éventuellement offrir de la garde occasionnelle. Par contre, jusqu'à maintenant, l'occupation complète de leurs places ne permet pas d'offrir ce type de service.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur les 11 municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, au moins 8 offrent un terrain de jeux l'été et au moins 5 ont un service de garde. Les municipalités desservent leurs propres citoyens, à l'exception du Camp Lafontaire, qui prend en charge la MRC de la Nouvelle-Beauce, et des municipalités de Vallée-Jonction (Saint-Séverin) et de Scott (exceptionnellement, Saint-Isidore et Saint-Bernard).

Le problème le plus souvent évoqué est l'absence d'arrimage entre la garde scolaire et les services de terrain de jeux des municipalités. Les parents doivent donc s'organiser autrement durant les 3 semaines pendant lesquelles il n'y a pas de service, la majorité des parents ayant leurs vacances au cœur de l'été et non à la fin du mois de juin ou du mois d'août.

Les intervenants soulignent la problématique de l'absence de suivi entre le réseau scolaire et les autres réseaux en ce qui a trait aux enfants bénéficiant de services professionnels (orthophoniste, psychologue, technicien en éducation spécialisée (TÉS)) tout au long de l'année scolaire. Ainsi, les terrains de jeux accueillent ces jeunes sans connaître leurs besoins spécifiques. Les moniteurs n'ont pas la formation nécessaire pour travailler avec ces jeunes aux besoins particuliers et la majorité des municipalités n'ont pas les moyens de leur donner le support nécessaire. La municipalité de Sainte-Marie, en collaboration avec l'Association d'entraide communautaire La Fontaine, est la seule à accueillir les enfants ayant des problématiques particulières ou des handicaps.

Les participants à la consultation s'interrogent également sur les besoins des parents et le bien-être des enfants et s'inquiètent de l'utilisation abusive des services de garde de certains parents. Certains insistent sur l'importance de favoriser le développement des réseaux d'entraide afin de solutionner en partie les problèmes de garde pendant l'été.

État de la situation : MRC de La Nouvelle-Beauce, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	30 705
	0-4 ans	1 775
	5-12 ans	3 455
	0-12 ans	**5 330**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	468
	En installation (INS)	248
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*1*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Occasion*
	En garderie (GARD)	49
	TOTAL	**765**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	538
	Enfants inscrits sporadiques	424
	Enfants inscrits TOTAL	**962**
	% de l'effectif total de ou des écoles	41,65
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**23**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**848**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 127**

Besoins exprimés : MRC de La Nouvelle-Beauce, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE et garderies ont estimé leurs besoins à 107 nouvelles places en janvier 2004. L'ouverture de plages horaires et le choix des vacances des responsables des services de garde auraient avantage à être plus adaptés aux familles dans les services de garde en milieu familial. Élargir les services de bases dans les CPE comme la garde occasionnelle (halte-garderie par exemple), car la demande est très forte. De la demande pour du temps partiel est également présente.
Garde non usuelle	En raison de la structure industrielle et des demandes exprimées, on sent un besoin, mais l'offre ne semble pas adaptée. Une analyse locale permettrait d'évaluer les besoins.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	La mise en place des services de garde en milieu scolaire à contribution réduite est moins en demande dans cette MRC que dans d'autres, mais des familles expriment le désir qu'un tel service existe. Il apparaît nécessaire de procéder à des arrimages entre les différents services de garde. À ce titre, les CPE, les services de garde en milieu scolaire et les ministères respectifs sont interpellés.
Haltes-garderies/répit	Les besoins sont importants pour de la halte-garderie et du répit. Un CPE estime qu'une halte-garderie de 8 places serait un besoin immédiat.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Problème réel de faire garder les enfants durant l'été. Il est essentiel de travailler avec les services de garde en milieu scolaire pour trouver des solutions. Difficultés pour intégrer les jeunes handicapés dans les terrains de jeux et les services de garde. Pour le moment, seule Sainte-Marie est en mesure de recevoir quelques enfants.
Transport	L'absence de moyens de transport en commun ou collectif a des conséquences importantes, notamment pour les familles plus démunies. Ainsi, lorsque des services de garde, de types halte ou de répit, sont disponibles, il leur est impossible de s'en prévaloir faute de pouvoir si rendre. Par ailleurs, lorsque des services de transport sont organisés, il faut s'assurer que les déplacements se fassent de façon sécuritaire en ayant les équipements adéquats tels des sièges d'auto adaptés à l'âge de l'enfant transporté.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de La Nouvelle-Beauce, mars 2004

Développer des places en CPE pour les poupons en raison de la situation démographique.
Garde estivale : Arrimage scolaire et municipal et intégration des enfants handicapés Il est essentiel que les municipalités du territoire maintiennent et bonifient les services de terrains de jeux et de garde estivale considérant le contexte démographique actuel. Il est aussi essentiel que le milieu scolaire s'arrime avec les municipalités pour mettre sur pied un service continu et de qualité. Il faut améliorer l'intégration des personnes handicapées ou avec des troubles envahissants de la personnalité dans le service de garde estivale.
Halte-garderie en partenariat Développer des partenariats entre les CPE, qui détiennent une expertise dans ce domaine, et les organismes pour offrir ce type de service.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de La Nouvelle-Beauce
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001 Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Frampton	1295	60	120	180	10	0				**10**	26	15	**41**		33,33
Saint-Bernard	2025	140	260	400	14	66		*À l'occasion*		**80**	29	9	**38**		15,70
Sainte-Hénédine	1170	55	110	165	15	0				**15**					
Saint-Elzéar	1765	105	255	360	37	0				**37**	29	23	**52**		23,42
Sainte-Marguerite	1035	55	110	165	8	0				**8**					
Sainte-Marie	11320	655	1200	1855	200	102	*1*	*À l'occasion*	49	**351**	203	82	**285**		43,25
Saint-Isidore	2665	145	335	480	38	30				**68**	62	41	**103**		36,40
Saint-Lambert	4855	315	580	895	74	50				**124**	103	213	**316**		68,25
Saints-Anges	985	65	140	205	12	0				**12**					
Scott	1705	100	170	270	33	0				**33**	39	23	**62**		39,74
Vallée-Jonction	1885	75	175	250	27	0				**27**	47	18	**65**		40,12
MRC Total	**27735**	**1535**	**3050**	**4585**	**468**	**248**	***1***	***À l'occasion***	**49**	**765**	**538**	**424**	**962**		**41,65**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de La Nouvelle-Beauce
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Frampton				Oui								
Saint-Bernard												
Sainte-Hénédine												
Saint-Elzéar				70-80	8h30-11h45	Fin juin – mi-août						
Sainte-Marguerite												
Sainte-Marie	8 (0-5 ans)	13h00-16h00 ½ journée/sem.	50 semaines	302 (5-13 ans)	9h00-12h00 13h00-16h00 Lundi-jeudi *9.00-12.00* *Vendredi*	6 semaines	5 (handicapés) (5-22 ans)	7h00-9h00 16h00-18h00	Fin juin – fin août			
	15 (handicapés) (5-22 ans)	9h00-16h00	Toute l'année : 3 samedis et un dimanche par mois	31 (handicapés) (5-22 ans)	9h00-16h00	Fin juin – fin août	77 (5-13 ans)	**A** Lundi-jeudi 6h45-9h00/16h00-18h00 Vendredi 6h45-9h00 **B** Lundi-jeudi 6h45-9h00/16h00-18h00 Vendredi 6h45-9h00 /12h00-18h00	6 semaines			
Saint-Isidore				80	8h45-11h45 12h45-16h00	7 semaines	?	8h00-8h45 11h45-12h45 16h00-18h00	Fin juin – début août			
Saint-Lambert				185 (5-12 ans)	9h00-11h30 13h00-15h30	5 juillet – 12 août	45 (5-12 ans)	7h15-9h00 11h30-13h00 15h30-18h00	5 juillet – 12 août			
Saints-Anges												
Scott				110 (4-14 ans)	6h30-18h00	Fin juin – mi-août	?	Le matin	Fin juin – début août			
Vallée-Jonction				60 (5-12 ans)	9h00-15h30	Fin juin – début août						
MRC Total	**23**			**848**			**Au moins 127**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

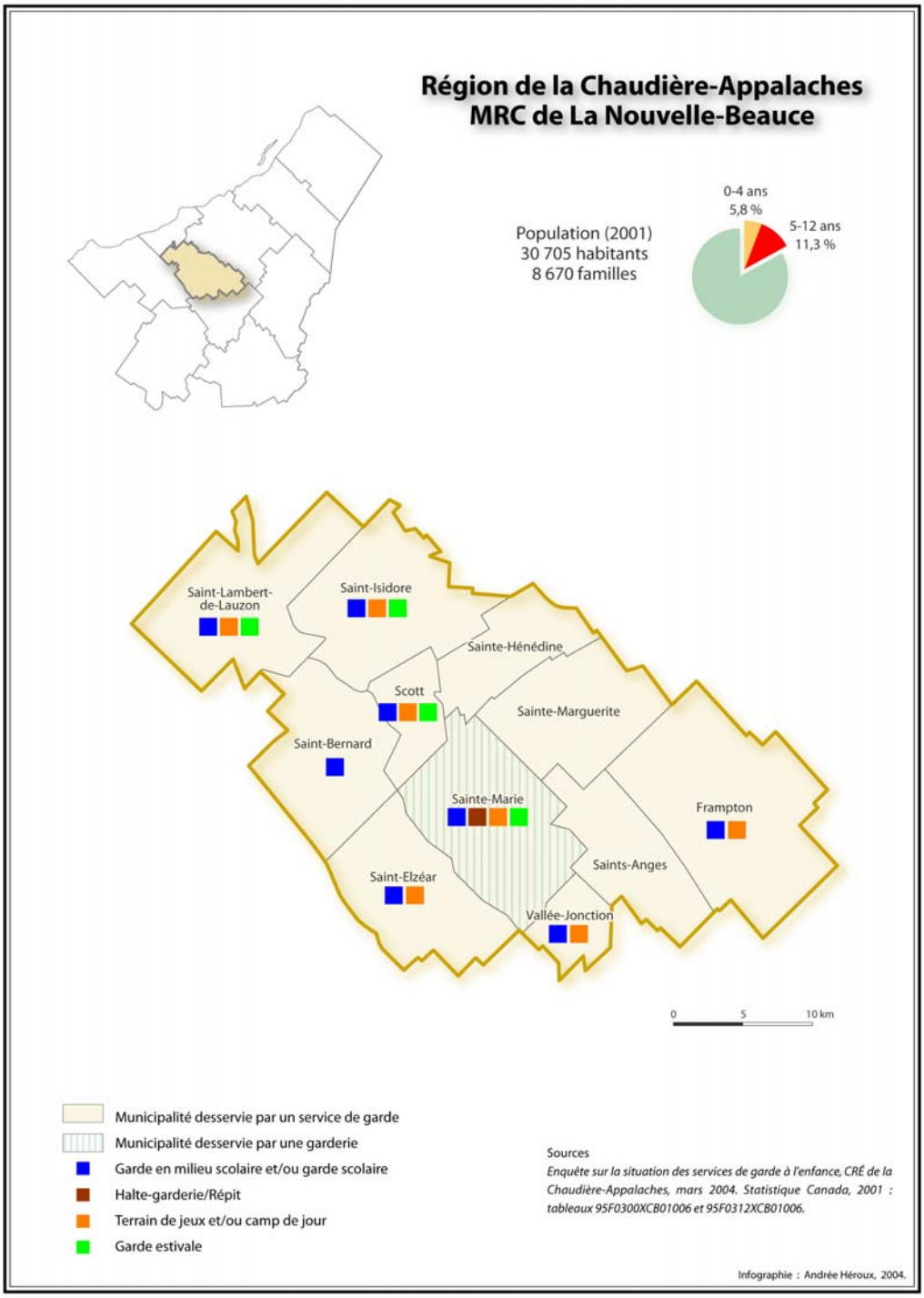
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de La Nouvelle-Beauce
Population (2001)
30 705 habitants
8 670 familles
0-4 ans
5,8 %
5-12 ans
11,3 %
Saint-Lambert-de-Lauzon
Saint-Isidore
Sainte-Hénédine
Scott
Sainte-Marguerite
Saint-Bernard
Sainte-Marie
Frampton
Saints-Anges
Saint-Elzéar
Vallée-Jonction
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.6 MRC de Lotbinière

MRC de Lotbinière

L'agriculture est le secteur économique dominant de la MRC de Lotbinière. Elle s'est notamment spécialisée dans la production laitière qui est, de loin, au premier rang des activités agricoles. L'élevage du porc, la culture des céréales grains de même qu'une importante culture en serres complètent le portrait de l'agriculture régionale. Soulignons que le territoire de la MRC est fortement marqué par cette activité économique. En effet, plus de 90 % de la MRC est actuellement sous l'application de la Loi provinciale sur la protection du territoire agricole (Loi 90). On y retrouve en conséquence une majorité de petites municipalités rurales (moins de 2 000 habitants). Seuls 4 municipalités comprennent entre 2 000 et 4 000 personnes sur les 18 municipalités de la MRC[21]. Enfin, le secteur du meuble et des produits connexes est aussi particulièrement actif.

Au plan démographique, la MRC de Lotbinière se distingue des autres MRC rurales. En effet, en 2001, les 0-12 ans comptaient pour 16,52 % de la population totale de la région, soit le troisième taux le plus élevé dans la région de la Chaudière-Appalaches après l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière et la MRC de La Nouvelle-Beauce, beaucoup plus urbanisés. Cependant, la proportion des familles avec enfants de la MRC s'élève à seulement 62,9 %, contre 63,6 % pour l'ensemble de la région. Ceci s'explique par le fait que la MRC comprend 20,1 % des familles de trois enfants et plus, suivant de près la MRC de Robert-Cliche à 20,3 %[22]. S'il y a donc en proportion beaucoup d'enfants dans la MRC, ils font souvent partie d'une famille de 3 enfants et plus. Dans ce contexte, une hausse des coûts pour les services de garde exerce une pression plus importante sur les familles de la MRC de Lotbinière comme sur celles de la MRC de Robert-Cliche d'ailleurs. On peut alors s'attendre à des changements dans les comportements des familles en matière de fréquentation d'un service de garde, surtout avec les hausses déjà effectuées et celle prévue en septembre 2004.

Les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation se sont montrés très critiques sur l'offre de services de garde pour les 5-12 ans, jugée ici négligée, mais aussi pour l'ensemble de l'offre de services. En fait, dans une perspective de développement régional, les intervenants estiment que si la MRC veut lutter contre le déclin démographique qui se dessine, elle doit investir pour ceux et celles qui veulent rester dans la région, ce qui signifie entre autres, une offre de services de garde pour les 0-12 ans variée, complète et de qualité. D'ailleurs, lors de notre passage, la MRC de Lotbinière se préparait à déposer une première politique familiale pour l'ensemble du territoire. La MRC a inclus dans son plan l'offre des services de garde, soutenant ainsi les propos des intervenants. De plus, les CPE, en collaboration avec le CLD et l'Université Laval, préparent une enquête sur les besoins de garde dans chaque municipalité de la MRC. Celle-ci devrait avoir lieu au cours de l'année 2004. Ces différentes initiatives démontrent que les besoins des familles en services de garde sont de plus en plus pris en compte dans une perspective de développement régional.

---

21 MRC de Lotbinière, « Portrait de la région », [en ligne] http://www.mrclotbiniere.org/index04.html, page consultée le 17 juin 2004.

22 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

Centres de la petite enfance et garderies

Deux centres de la petite enfance, l'un à Saint-Apollinaire et l'autre à Laurier Station, couvrent l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière. Un peu plus des 2/3 des places sont en milieu familial. Avec un taux de couverture en mars 2004 estimé à 87 % (ceci ne comprend pas les places accordées au printemps 2004), il existe encore des besoins importants au chapitre de la petite enfance. Avec l'ajout de places en mai 2004, le taux de couverture a été élevé à 92 %, le taux le plus bas pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches[23].

Outre le manque de places, le sud de la MRC est pour le moment mal desservi par les CPE, notamment par la pénurie de places en milieu familial. En fait, les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial ne sont pas assez nombreuses. Les intervenants rencontrés lors de la consultation estiment que la région aurait avantage à étudier la solution des RSG « volantes » vu la grandeur du territoire et l'importance de ce mode de garde dans la région. Ces personnes pourraient se déplacer dans les milieux dont la densité de la population rend difficile l'établissement de plusieurs services de garde en milieu familial. De plus, dans les milieux qui n'ont pas d'installation de CPE, donc sans ressource alternative lorsque les RSG prennent congé l'été ou à d'autres moments de l'année, un service de RSG « volantes » serait aussi le bienvenu. Il faut trouver des solutions qui répondent aux besoins des familles loin des municipalités plus denses et sans transport.

Garde non usuelle

Une étude sur la garde non usuelle est prévue par les CPE. Les intervenants notent un besoin de garde pour les enfants des femmes agricultrices, nombreuses sur le territoire. Il s'agit de garde ponctuelle ou occasionnelle, de jour et de soir, au besoin. De plus, un projet parrainé par un CPE et la Maison de la famille est en branle pour offrir de la garde-dépannage (urgences) aux agricultrices de la région.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

Le territoire de la MRC de Lotbinière est desservi par 3 commissions scolaires : des Navigateurs pour la majeure partie de la MRC, Beauce-Etchemin pour la partie sud et des Bois-Francs pour la municipalité de Val-Alain. En 2003-2004, sur les 18 municipalités, une seule, soit Issoudun, n'a pas d'école. On trouve sur le territoire 9 services de garde qui desservent 11 écoles.

Comme dans de nombreux milieux ruraux, certaines écoles ont peu d'élèves d'où les obstacles rencontrés pour mettre sur pied des services de garde scolaire, notamment la rentabilité du service. Dans la MRC de Lotbinière, les directions des écoles se sont organisées pour offrir des services en commun. Ainsi, les écoles primaires de Joly, Dosquet et Saint-Flavien offrent une garde scolaire avec 3 points de service, limitant ainsi à une seule comptabilité le service de garde. Cette organisation permet, lorsqu'un service est sous-utilisé dans une école, d'envoyer les enfants dans un autre service de garde et ainsi, de maintenir le service ouvert pour les élèves de toutes ces écoles.

[23] CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

Cependant, le ratio de 15 enfants inscrits réguliers exigé par le MÉQ, pour obtenir une subvention de démarrage d'un service de garde en milieu scolaire, est questionné par les intervenants. Ils constatent la difficulté pour des petits milieux comme les leurs de démarrer et de maintenir un tel service. Selon eux, la Politique nationale de la ruralité pourrait éventuellement permettre d'abaisser ce ratio, au moyen du Pacte rural notamment.

Certaines RSG liées aux CPE reçoivent également des enfants d'âge scolaire, mais, puisqu'il s'agit d'un service offert de façon subsidiaire au scolaire, il n'est pas possible de compter sur ces services pour combler les besoins des familles de la MRC.

Enfin, l'organisme communautaire *J'ai du génie* offrirait actuellement de la garde scolaire, c'est-à-dire une offre de garde pour les 5-12 ans.

Haltes-garderies/répit

Selon les intervenants consultés, il n'existe pas de véritable halte-garderie dans la MRC de Lotbinière. Cependant, un service de répit est proposé par l'Association des personnes handicapées de Lotbinière.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

L'Enquête menée auprès des municipalités nous a permis d'identifier 5 d'entre elles offrant le terrain de jeux. Deux municipalités importantes ont aussi un service de garde estivale. Nous savons par ailleurs qu'au moins 7 autres municipalités ont tenu un terrain de jeux pendant l'été 2003. Les services de terrains de jeux et de garde estivale sont donc relativement présents sur le territoire.

Par contre, la très grande majorité des municipalités offre des services minimums, avec des plages horaires réduites parfois à une demi-journée, et qui ne couvre pas la totalité des vacances scolaires. Les intervenants et les responsables municipaux et scolaires témoignent d'ailleurs de l'insatisfaction des familles devant ces services restreints et, en particulier devant les difficultés de garde lorsque les classes sont terminées. Ces parents demandent un meilleur arrimage entre les services de garde en milieu scolaire et l'offre de services des terrains de jeux et de garde estivale. Devant l'absence de services adéquats, certaines familles envoient leurs enfants au terrain de jeux d'une municipalité voisine parce que cette dernière offre un service de garde ou parce que la période d'activités est plus longue.

Outre les problèmes liés à l'offre, il y a actuellement des difficultés à recruter des moniteurs et monitrices pour les terrains de jeux et cette situation se reflète sur les services de garde estivale. De plus, les parents sont de plus en plus exigeants sur la qualité des services offerts et demandent à ce que les jeunes moniteurs aient une certaine qualification pour permettre un encadrement plus professionnel des jeunes. L'ensemble de ces facteurs exige des solutions concrètes pour répondre aux besoins des familles.

Mentionnons que les familles qui ont des enfants avec des troubles d'apprentissage éprouvent des difficultés supplémentaires devant la quasi-absence de services adéquats (par exemple un accompagnateur par enfant) dans les terrains de jeux et dans les services de garde estivale. Il y a actuellement un projet pour intégrer les enfants handicapés aux terrains de jeux, parrainé en partie par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Lotbinière (CRDI).

Enfin, il faut quand même rester prudent dans l'offre de services de garde : non seulement nous devons répondre aux besoins des parents, mais aussi à ceux des enfants. Les intervenants désirent offrir de meilleurs services, mais ils se questionnent sur l'utilisation abusive que certaines familles en font.

État de la situation : MRC de Lotbinière, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	26 850
	0-4 ans	1 410
	5-12 ans	3 025
	0-12 ans	**4 435**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	390
	En installation (INS)	170
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*6*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	Nil
	TOTAL	**560**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	418 + 15 (statut inconnu)
	Enfants inscrits sporadiques	317
	Enfants inscrits TOTAL	**750**
	% de l'effectif total de ou des écoles	36,87
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**Oui, mais peu d'enfants**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 216**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 40**

Besoins exprimés : MRC de Lotbinière, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE ont exprimé un besoin de 133 places supplémentaires en janvier 2004.
Garde non usuelle	La MRC a un nombre important de familles en agriculture. Les agricultrices ont des besoins particuliers liés aux activités de la ferme.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Arrimer la garde scolaire à la garde estivale.
Haltes-garderies/répit	Encore ici, les besoins ont surtout été décelés chez les agricultrices, mais de nombreuses clientèles identifiées par le CLSC et les CPE souhaiteraient grandement bénéficier d'un tel service. Besoin de répit les fins de semaine pour les enfants en déficience intellectuelle.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Les besoins sont exprimés pour les 5-12 ans. Demandes des parents dans certaines municipalités pour des services de garde estivale, mais certaines municipalités refusent d'assumer des coûts supplémentaires. Besoins de ressources pour les enfants avec des difficultés particulières et qui nécessitent un accompagnateur. L'intégration de certains enfants se fait depuis déjà un certain temps, mais il existe encore de nombreux besoins.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de Lotbinière, mars 2004

Nécessité de mettre en place un meilleur arrimage entre la garde scolaire et la garde estivale. Améliorer les collaborations entre les deux organisations en instaurant des mécanismes pour assurer un système de garde qui couvre toute l'année pour les enfants de 5 à 12 ans.
Organiser des haltes-garderies dans la MRC pour les 0-5 ans et des répits pour d'autres groupes ayant des besoins particuliers.
Mettre en place un système pour que les services de garde aux 0-5 ans se rapprochent des milieux, en particulier instaurer un service de responsables de services de garde (RSG) en milieu familial « volantes ».

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Lotbinière
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001 Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Dosquet	890	50	110	160	24	0				**24**			**n.d.**		
Laurier-Station	2375	165	300	465	31	55				**86**	58	42	**100**		31,95
Leclercville	585	30	60	90	6	0	*2*			**6**					
Lotbinière	895	35	90	125	11	0	*2*			**11**					
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	780	45	95	140	10	0				**10**					
Saint-Agapit	2905	125	335	460	31	0				**31**	59	64	**123**		49,20
Saint-Antoine-de-Tilly	1420	75	135	210	11	0				**11**	25	12	**37**		44,05
Saint-Apollinaire	3930	215	430	645	114	45				**159**	111	82	**193**		50,00
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1195	50	150	200	30	0				**30**	32	17	**49**		41,18
Sainte-Croix	2385	110	240	350	20	45				**65**	27	50	**77**		41,85
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1275	70	145	215	4	0				**4**					
Saint-Flavien	1490	80	190	270	14	0				**14**	69	17	**86**		26,54
Saint-Gilles	1800	110	190	300	30	25				**55**	37	33	**70**		42,94
Saint-Janvier-de-Joly	905	45	100	145	15	0				**15**					
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1025	50	115	165	9	0	*2*			**9**					
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1105	55	120	175	19	0				**19**					
Saint-Sylvestre	935	55	115	170	5	0				**5**					
Val-Alain	950	45	120	165	6	0				**6**	?	?	**15**		7,07
MRC Total	**26850**	**1410**	**3025**	**4435**	**390**	**170**	***6***	***Nil***	**Nil**	**560**	**418**	**317**	**750**		**36,87**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Lotbinière
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Dosquet				Oui			Oui					
Laurier-Station				Oui								
Leclercville				Oui								
Lotbinière												
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun				Oui			Offert en 2004					
Saint-Agapit				Oui			Oui					
Saint-Antoine-de-Tilly				?								
Saint-Apollinaire				Oui			Oui					
Sainte-Agathe-de-Lotbinière				25 (5-12 ans)	9h00-16h00	3 semaines avant et 3 semaines après les vacances de la construction						
Sainte-Croix				31 (5-12 ans)	8h00-17h00	28 juin – 20 août	15 à 20	7h30-9h00 Dîner 15h30-17h00	28 juin – 20 août			
Saint-Édouard-de-Lotbinière				?								
Saint-Flavien				Oui								
Saint-Gilles				70 (5-12 ans)	9h00-15h30 sauf mardi et jeudi PM	2 juillet – 15 août	20 par semaine	6h30-9h00 15h30-17h30 12h00-17h30 Mardi et jeudi	2 juillet – 15 août			
Saint-Janvier-de-Joly				?								
Saint-Narcisse-de-Beaurivage				60 (5-12 ans)	9h00-12h00	Fin des classes à mi-août						
Saint-Patrice-de-Beaurivage				30 (6-11 ans)	13h00-16h00	Juin, juillet, août						
Saint-Sylvestre				Depuis 2 ans, aucun service								
Val-Alain				?								
MRC Total	**Répit, mais peu d'enfants**			**Plus de 216**			**Au moins 40**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

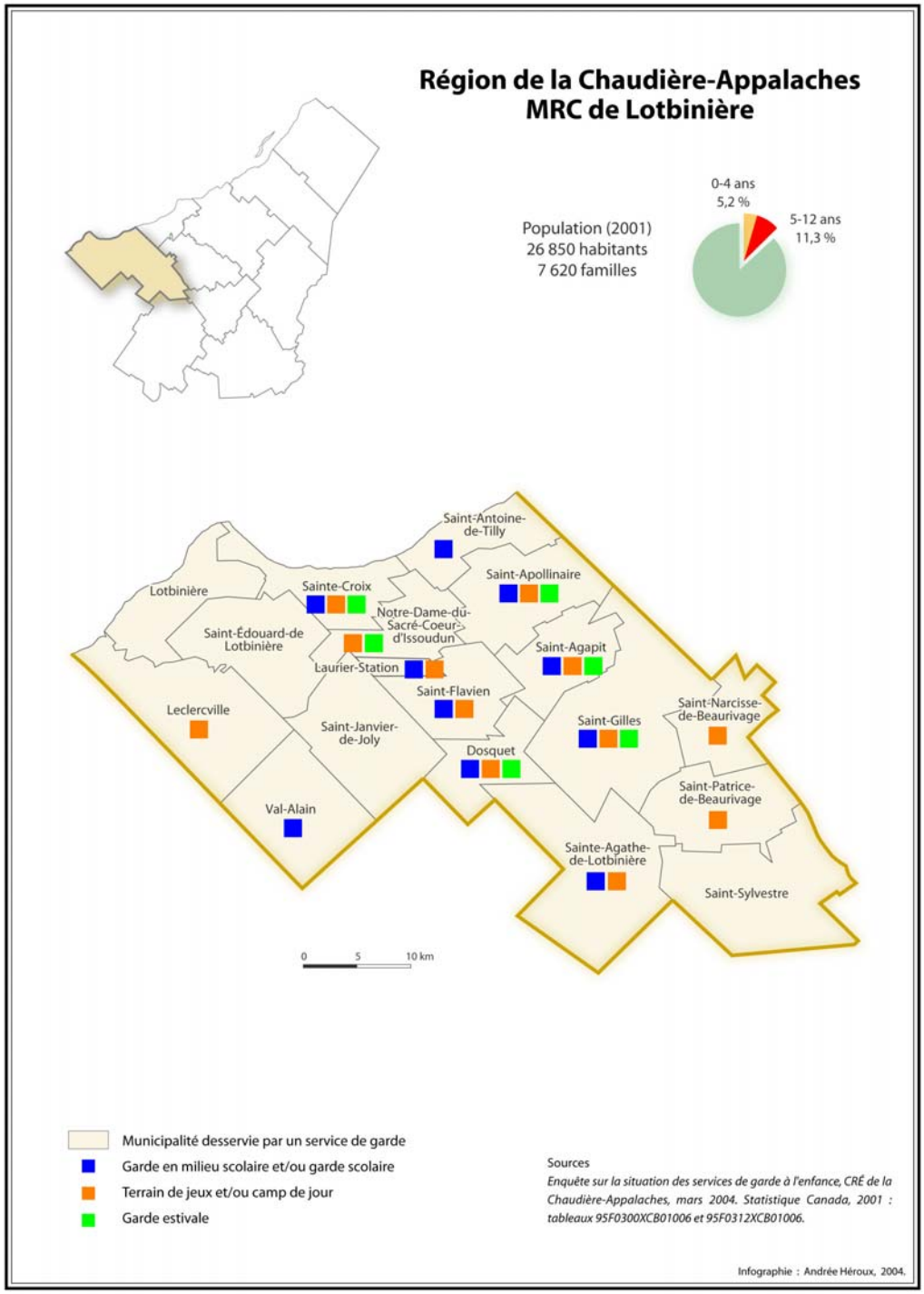
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de Lotbinière
Population (2001)
26 850 habitants
7 620 familles
0-4 ans
5,2 %
5-12 ans
11,3 %
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Lotbinière
Sainte-Croix
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Édouard-de Lotbinière
Saint-Agapit
Laurier-Station
Saint-Flavien
Leclercville
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Gilles
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Dosquet
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Val-Alain
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Saint-Sylvestre
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.7 MRC de Montmagny

MRC de Montmagny

La MRC de Montmagny est connue depuis de nombreuses décennies pour ses activités de transformation du bois et pour son secteur du textile et des produits textiles[24]. L'usine Inglis, spécialisée dans la fabrication de cuisinières, était aussi un des fleurons de l'industrie de la MRC. Cependant, la ville de Montmagny vit actuellement des heures difficiles avec la fermeture de cette usine, au printemps 2004, une situation qui affectera sans doute l'économie régionale dans les prochains mois.

Quant à la situation démographique de la MRC dans son ensemble, elle est en décroissance depuis 1996; seules les municipalités de Berthier-sur-Mer et de Cap-Saint-Ignace enregistrent une légère augmentation de leur population. Par ailleurs, les familles avec enfants sont en proportion moins nombreuses dans la MRC de Montmagny que dans les autres MRC, à 60,7 %, à l'exception de L'Amiante dont le taux se situe à 57,2 %. On constate aussi que la MRC de Montmagny est l'une de celles, qui compte le plus petit pourcentage d'enfants en proportion de sa population totale parmi les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, soit 13,69 %. Elle se classe 9e sur 11, juste avant l'arrondissement Desjardins et la MRC de L'Amiante, dont l'économie régionale éprouve aussi des difficultés depuis plusieurs années[25].

En mai 2004, le taux de couverture des services offerts aux 0-4 ans est évalué à plus de 95 %.[26] Cependant, l'offre des services de garde pour les enfants de 5-12 ans souffre encore de certaines carences importantes surtout dans le sud de la MRC. De plus, la variété dans l'offre des services est quasi absente. Par exemple, une halte-garderie a fermé ses portes en janvier 2004, faute de clientèle.

Centres à la petite enfance et garderies

Dans la MRC, 3 CPE, dont les installations sont à Montmagny (2) et au Cap-Saint-Ignace (1) offrent des services aux 0-4 ans. Cependant, un peu plus des 2/3 des places en CPE se trouvent en milieu familial et de ce nombre les 2/3 sont situées dans la municipalité de Montmagny, la principale ville de la Côte-du-Sud.

Par ailleurs, le reste de la MRC est très peu couvert par les services de garde à la petite enfance. Ce type de garde représente pourtant un bon moyen pour offrir des services dans des milieux ruraux comme la MRC de Montmagny alors que la majorité des municipalités sont petites et éloignées les unes des autres.

---

24 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Économie, manufacturier » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004.

25 *Ibid*., « Démographie générale », Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

26 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

Par exemple, à Saint-Just-de-Bretenières, un service de garde en milieu familial a démarré avec seulement 4 enfants grâce au Pacte rural de la Politique nationale de la ruralité. Cet exemple démontre encore une fois l'impact positif de la collaboration entre les différents intervenants dans le développement régional pour offrir des services adaptés aux besoins des citoyens des milieux ruraux. Cependant, les intervenants soulignent que ces initiatives sont encore trop peu soutenues et que des besoins existent toujours, malgré le taux de couverture avancé de plus de 90 %.

Dans la MRC, il y aurait des besoins de garde estivale lors des vacances des responsables des services de garde (RSG) en milieu familial. En effet, les vacances d'été des RSG ne concordent pas toujours avec les vacances des parents, ce fait démontre que la problématique de garde reste entière pour les parents, quand l'installation ne peut pas accueillir les enfants.

Garde non usuelle

Les besoins de garde pour les enfants d'âge scolaire sont, entre autres, d'avoir des services plus tôt le matin. Toutefois, le nombre d'enfants utilisateurs ne permet pas de justifier l'ouverture de la garderie. Certains services de garde font des efforts pour répondre aux besoins des parents, comme engager une personne qui n'a pas de diplôme par exemple, minimisant les coûts, mais l'offre demeure très limitée.

Seule la ville de Montmagny parmi toutes les municipalités de la région a signalé dans son offre de services la garde saisonnière. En fait, il s'agit d'une offre de service d'activités de garde pendant la période de relâche, au printemps.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

L'organisation des services de garde sur le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est jeune et les responsables n'ont commencé à se réunir que cette année. La clientèle des services de garde pour cette commission scolaire, qui couvrent les MRC de Montmagny, de L'Islet et de Bellechasse, a augmenté de 40 % depuis 2000.

Le développement dans la MRC de Montmagny est par contre très lent. Sur les 13 écoles primaires de la MRC en 2003-2004, seulement 2 ont un service de garde scolaire. Deux autres écoles ont une garde scolaire qui fonctionne depuis une quinzaine d'années à la grande satisfaction des familles. L'offre dans ce type de garde est l'un des plus bas dans toute la région de la Chaudière-Appalaches.

En raison de l'offre limitée, il y a encore des demandes pour démarrer des services de garde en milieu scolaire dans la MRC de Montmagny. Cependant, même si le ministère exige l'inscription de 15 enfants réguliers, pour obtenir la subvention au démarrage du service de garde, la commission scolaire n'autorise l'ouverture du service qu'avec un minimum de 18 inscriptions pour en assurer la viabilité. En conséquence, il est souvent difficile d'ouvrir un service car de nombreuses écoles ne possèdent pas le bassin d'élèves nécessaire. En effet, la majorité des écoles du territoire sont petites et plusieurs mettent beaucoup d'effort et d'énergie seulement pour rester ouvertes.

Soulignons finalement qu'un projet de garderie mixte a été expérimenté dans une municipalité où les enfants de 0-4 ans et de 5-12 ans ont été regroupés dans l'école. Cependant, le service a été fermé parce qu'il ne respectait pas les normes imposées aux CPE. Pour le moment, il n'y a guère d'ouverture de la part du MESSF, responsable des services offerts à la petite enfance, ni du MÉQ, responsable de la garde en milieu scolaire, pour de telles collaborations. Pourtant, des initiatives de ce genre représentent des solutions fort intéressantes pour les milieux ruraux.

Haltes-garderies/répit

Actuellement, il existe un répit-famille pour les enfants 0-4 ans. Une intervenante va dans les familles ou dans un endroit identifié. Ce service de garde est un projet du CLSC dans le cadre du programme « Naître égaux grandir en santé ».

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Comme dans le cas de la garde en milieu scolaire, l'offre de services de terrains de jeux par les municipalités, destinée au 5-12 ans, semble très restreinte. Seule la ville de Montmagny offre un horaire de terrain de jeux prolongé, de 8 h à 17 h, et encore seulement dans le cas des enfants inscrits 5 jours/semaine (rappelons que nous n'avons pas enquêté auprès de toutes les municipalités de la MRC). Selon nos informations, il n'y aurait pas de garde estivale proprement identifiée dans la MRC.

Cette situation interpelle les intervenants qui ont déjà réfléchi au problème. Pour le moment, il existe un projet de « caravane culturelle » qui fonctionnerait seulement l'été pour pallier la quasi-absence de terrains de jeux, surtout dans le sud de la MRC. Ce projet a aussi comme objectif de consolider les acquis scolaires des élèves.

Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

L'offre de services pour les enfants de l'île est absente. Les intervenants réfléchissent sur le développement d'une ressource « multifonction » avec comme objectif de proposer différents services de garde, mais de manière intégrée. Aussi, une personne pourrait recevoir de la formation et bénéficier d'un certain support du CLSC et de CPE volontaires afin d'offrir de la garde multiple, soit régulière, soit occasionnelle pour les enfants de 0 à 12 ans, ainsi que de la garde répit pour des enfants ayant des handicaps légers. Ce projet novateur nécessiterait le développement d'un partenariat soutenu et élargi.

État de la situation : MRC de Montmagny, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	23 440
	0-4 ans	1 105
	5-12 ans	2 105
	0-12 ans	**3 210**
Centres de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	291
	En installation (INS)	143
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*4*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	Nil
	TOTAL	**434**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	47
	Enfants inscrits sporadiques	29
	Enfants inscrits TOTAL	**76**
	% de l'effectif total de ou des écoles	16,28
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	115
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**Un répit**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**520-535**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Oui, nombre inconnu**

Besoins exprimés : MRC de Montmagny, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE ont exprimé un besoin de 84 places supplémentaires en janvier 2004. Des demandes sont surtout pour des places en milieu familial. Combler le besoin de garde pour les enfants de 0 à 4 ans lorsque les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial prennent des vacances.
Garde non usuelle	Oui, mais très occasionnelle.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Besoins en hiver pour les jeunes de 5-8 ans après l'école. Besoin de garde scolaire supplémentaire à Cap-Saint-Ignace, environ 30 enfants, ainsi qu'à Montmagny. De façon générale et pour l'ensemble du territoire, les intervenants mentionnent la nécessité d'arrimer la garde scolaire et la garde estivale. Les participants à la consultation souhaitent également que les choix des parents en matière de services de garde soient respectés, comme les ententes entre organismes pour la mise en place de services de garde adaptés aux besoins. Les initiatives locales, adaptées aux particularités des milieux, doivent être soutenues par un assouplissement des politiques et règlements des ministères concernés.
Haltes-garderies/répit	Les besoins se situent surtout en regard des familles en difficulté ou ayant des enfants avec des handicaps ou des troubles de comportement. Ce besoin est également identifié pour les familles d'accueil offrant du « répit spécialisé ». La charge étant tellement lourde et les familles peu nombreuses, il faut prévoir un milieu d'accueil spécialisé pour le jour, le soir, la nuit, et ce, de façon régulière. Pour le moment, il n'y a aucun projet concret. Améliorer la coordination pour répondre à des besoins ponctuels un peu partout sur le territoire.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Améliorer l'offre de services entre la fin des classes et le début des terrains de jeux, quand il y en a.
Transport	La problématique du transport des personnes est très présente dans la MRC et est particulièrement importante pour avoir accès aux services de répit.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de Montmagny, mars 2004

Assouplir les normes du MESSF, responsable des services de garde à la petite enfance, afin de s'adapter aux réalités des milieux ruraux.
Permettre l'établissement de partenariats entre les CPE et la commission scolaire pour le développement d'une offre de services de garde en milieu scolaire adaptée aux besoins des milieux ruraux.
Mettre sur pied un organisme régional « de modulation » qui prendrait en compte les situations locales et où les besoins et les demandes d'adaptation des politiques et des programmes seraient examinés et validés. Créer un point de service unique pour recevoir les offres et les demandes nécessitant une modulation des politiques et règlements afin d'adapter les services aux particularités des milieux, ici les services de garde dans la MRC. Une délégation de pouvoir permettrait à l'organisme ou au comité régional d'autoriser les projets soumis. Ce mécanisme faciliterait le développement de partenariats et stimulerait l'initiative locale.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Montmagny
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001 Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Berthier-sur-Mer	1305	65	105	170	9	0				**9**					
Cap-Saint-Ignace	3205	150	295	445	31	50				**81**				30	11,86
Lac-Frontière	160	5	15	20											
Montmagny	11650	540	1005	1545	179	93	*1*			**272**	31	10	**41**	85	15,33
Notre-Dame-du-Rosaire	405	25	20	45											
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	160	5	15	20											
Sainte-Apolline-de-Paton	635	35	65	100	4	0				**4**					
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	355	20	40	60	17	0	*3*			**17**					
Sainte-Lucie-de-Beauregard	355	10	40	50											
Saint-Fabien-de-Panet	1020	45	90	135	13	0				**13**					
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1605	100	200	300	17	0				**17**					
Saint-Just-de-Bretenières	830	30	75	105	4	0				**4**					
Saint-Paul-de-Montminy	850	25	65	90	8	0				**8**					
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	900	55	75	130	9	0				**9**	16	19	**35**		35,71
MRC Total	**23440**	**1105**	**2105**	**3210**	**291**	**143**	***4***	***Nil***	**Nil**	**434**	**47**	**29**	**76**	**115**	**16,28**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Montmagny
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Berthier-sur-Mer				Oui								
Cap-Saint-Ignace				Oui								
Lac-Frontière												
Montmagny				300 (4-13 ans)	3 jours : 9h00-15h00 5 jours : 8h00-17h30	7 semaines 28 juin – 13 août	Garde incluse dans offre service		7 semaines	45 (5-13 ans)	8h00-17h00	1 semaine Relâche
Notre-Dame-du-Rosaire				?								
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues				?								
Sainte-Apolline-de-Paton	Répit famille			?								
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud				?								
Sainte-Lucie-de-Beauregard				?								
Saint-Fabien-de-Panet				35-50 (5-12 ans)	8h30-13h30	8 semaines Fin des classes à la mi-août						
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud				145 (4-12 ans)	10h00-15h00	1er juillet – 6 août						
Saint-Just-de-Bretenières				Oui								
Saint-Paul-de-Montminy				Oui								
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud				40 (6-12 ans)	9h00-16h00	8 semaines						
MRC Total	**Peu d'enfants**			**520-535**			**Oui nb inconnu**			**45**		

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

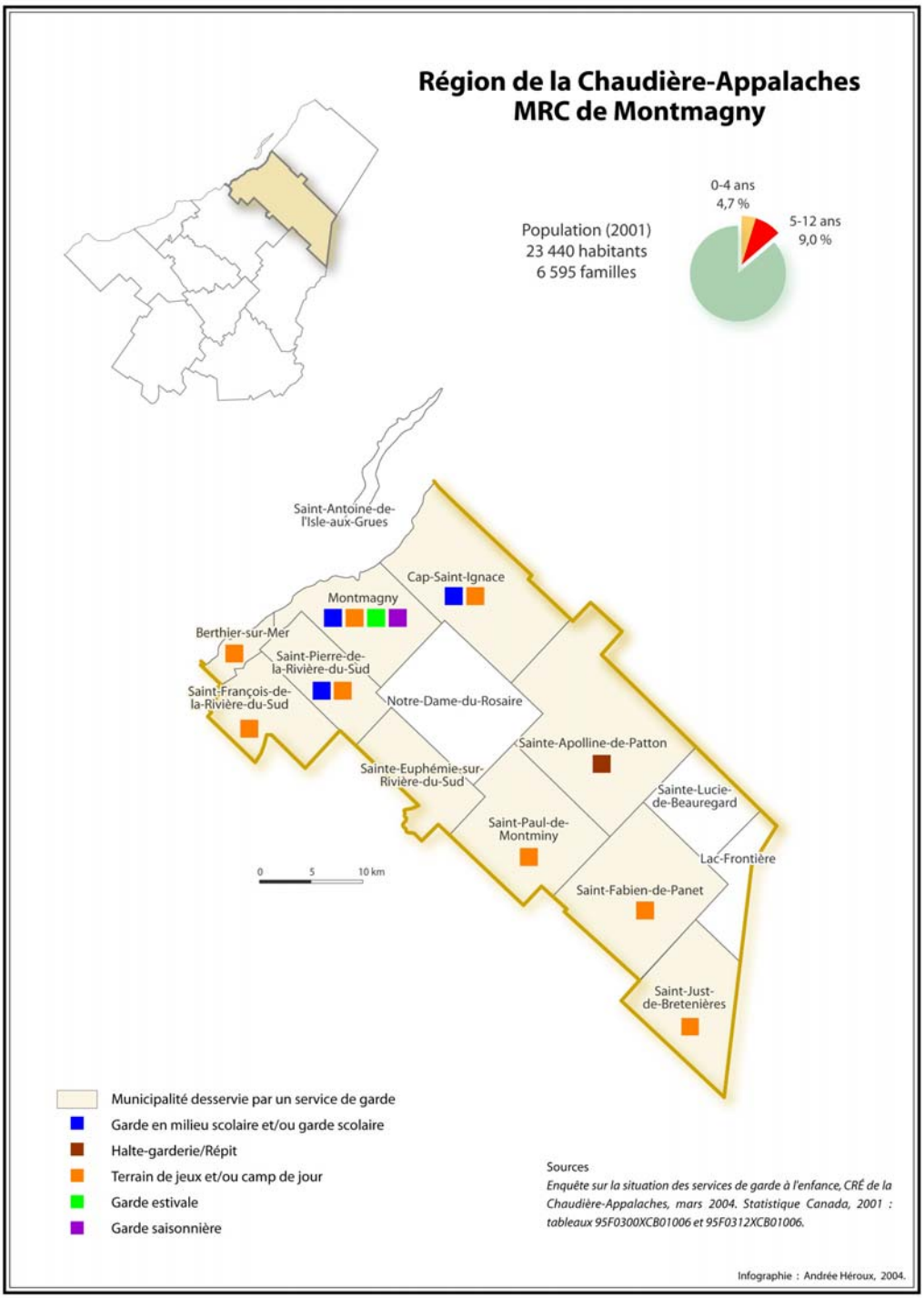
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny
Population (2001)
23 440 habitants
6 595 familles
0-4 ans
4,7 %
5-12 ans
9,0 %
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
Cap-Saint-Ignace
Montmagny
Berthier-sur-Mer
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Notre-Dame-du-Rosaire
Sainte-Apolline-de-Patton
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
Sainte-Lucie-de-Beauregard
Saint-Paul-de-Montminy
Lac-Frontière
Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Just-de-Bretenières
0 5 10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Garde saisonnière
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.8 MRC de Robert-Cliche

MRC de Robert-Cliche

Depuis plusieurs années, la MRC de Robert-Cliche peut compter sur une économie régionale relativement favorable. Le secteur industriel (l'imprimerie et l'édition, la transformation du bois, les plastiques, le textile et les vêtements), est florissant dans les municipalités de Saint-Joseph, Beauceville et Saint-Victor. À elles seules, ces trois municipalités rassemblent 65 % de la population de la MRC. Les nombreux services publics y sont concentrés. Les sept autres municipalités sont beaucoup plus rurales. En termes de démographie, elles ont toutes moins de 1 500 personnes[27].

Malgré les problèmes inhérents aux régions rurales, la MRC de Robert-Cliche a réussi à stabiliser sa population. Cependant, cet équilibre est fragile. En effet, les perspectives démographiques envisagent toujours une décroissance d'ici 2021. Quant à la population des 0-12 ans, leur proportion s'élève à 15,16 %, au même niveau que la moyenne de la région de la Chaudière-Appalaches. La MRC de Robert-Cliche comprend la plus importante proportion de familles avec trois enfants et plus, soit 20,3 %, comparativement à la région de la Chaudière-Appalaches, avec 16,9 % et au Québec, avec 15 %[28]. Toute décision sur les services dispensés aux familles dans la région doit tenir compte de cette réalité.

Centres de la petite enfance et garderies

Deux centres de la petite enfance desservent le territoire de la MRC de Robert-Cliche qui affiche, par ailleurs, le taux de couverture des besoins de garde des familles pour la petite enfance le plus élevé de la région avec 97 % selon les données du CRCD (avant la dernière vague d'attribution des places au printemps 2004). De plus, la répartition des services est bien équilibrée pour les familles (installation et milieu familial).

Cependant, malgré ce taux de couverture très élevé, les intervenants consultés insistent sur un manque de places encore perceptible en regard des demandes de parents. Ils soulignent le problème de la garde non usuelle, en raison des horaires de travail atypiques de beaucoup de parents.

Enfin, un service de garde estivale pour les 0-4 ans serait à mettre sur pied lorsque les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial ferment pour leurs vacances, laissant les parents sans services. Cette situation explique notamment l'augmentation des demandes pour des places en installation, cette dernière étant ouverte à l'année.

---

[27] CLD de la MRC de Robert-Cliche, [en ligne], http://www.cldrc.qc.ca/industriel.html, page consultée le 16 juin 2004; CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004.

[28] Statistique Canada, *Recensement 2001*; CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale », *op. cit.*, Tableau POP-4.15B.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La garde en milieu scolaire a suscité des discussions animées lors de la consultation des intervenants locaux. Il y a sur le territoire de la MRC, desservie par la Commission scolaire de Beauce-Etchemin, cinq écoles primaires dont quatre ont un service de garde. Les municipalités qui n'ont aucun service de garde en milieu scolaire sont situées à Tring Jonction et autour de cette municipalité. Il faut préciser que certaines municipalités n'ont plus d'écoles primaires, compliquant encore davantage l'organisation d'un service de garde scolaire quand il doit desservir plusieurs municipalités.

Dans les municipalités sans service de garde en milieu scolaire, les familles s'organisent depuis longtemps pour trouver des milieux de garde en se transmettant les « bonnes adresses ». Les nouveaux résidents s'adressent d'abord à la municipalité pour connaître les services de garde offerts sur le territoire. Faute de service dispensé par les écoles et de places disponibles en milieu familial, les uns et les autres doivent avoir recours à la garde non régie, même si elle est surchargée ou qu'elle ne correspond pas aux désirs des familles en matière de services de garde scolaire. Pourtant, accepter des façons différentes de faire dans les petits milieux permettrait de réduire la surcharge des garderies non régies et de diversifier l'offre de services de garde scolaire pour le bénéfice de toutes les familles. Pour Tring Jonction et les environs, les intervenants estiment le besoin de garde en milieu scolaire à plus de 20 enfants.

Finalement, ces façons différentes de faire interpellent l'organisation même de la garde en milieu scolaire. Rappelons que la question de la rentabilité d'une garderie en milieu scolaire conditionne en grande partie la mise sur pied d'un service. Pour autoriser l'ouverture ou le maintien d'un service de garde scolaire, le principe de l'autofinancement doit être démontré et rencontré. La commission scolaire évalue la rentabilité d'un service de garde à 18 élèves inscrits, un ratio difficile à obtenir pour les petits milieux. Lors de la tournée de consultation, une proposition a été émise pour trouver une solution au problème. En tenant compte du caractère rural de la MRC, les intervenants considèrent que les profits réalisés par la garde en milieu scolaire de certaines écoles devraient être partagés entre toutes les écoles du territoire afin de soutenir les petits milieux dans leurs projets.

Haltes-garderies/répit

Plusieurs organismes communautaires offrent des activités dans le cadre de programmes liés aux compétences parentales, qui visent principalement les clientèles dites vulnérables. L'offre de haltes-garderies lors de ces ateliers est intéressante et se prépare assez bien même si cela exige un peu plus de la part des organisateurs.

Les enfants en difficulté d'intégration ont besoin de stimulation précoce. En regard du manque de places en CPE et garderies et du fait que les services de garde en général deviennent de plus en plus des services de prévention, les haltes-garderies communautaires et les jardins d'enfants seraient une alternative pour faire de la stimulation précoce auprès des enfants de 2 à 4 ans. Il existe actuellement un service de halte-garderie volante offerte par un organisme communautaire, le Club Parentaide Beauce-Centre, qui fait le tour des municipalités de la MRC à raison d'une demi-journée par 2 semaines. Il va s'en dire, selon les intervenants rencontrés lors de la consultation, que les besoins de répit ou de garde occasionnelle sont bien plus grands.

La problématique du transport est également présente dans la MRC, puisqu'il n'existe aucun système de transport collectif ou en commun. Il arrive donc fréquemment que des services de répit ne puissent être utilisés par des familles qui en auraient grandement besoin, uniquement en raison de l'impossibilité pour ces dernières de s'y rendre.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Six municipalités de la MRC de Robert-Cliche offrent un terrain de jeux (nous n'avons pas eu l'information pour Saint-Victor). Seulement 2 d'entre elles ont également un service de garde qui accueille les enfants dès 7 h ou 7 h 30 le matin jusqu'à 17 h 30 l'après-midi.

Rappelons que la MRC de Robert-Cliche compte beaucoup de travailleurs en usine et que les services de garde, comme en font foi les garderies scolaires ouvertes, sont un besoin essentiel. Dans ce contexte, plusieurs problèmes ont été soulevés en rapport avec l'offre des terrains de jeux et de la garde estivale. Les intervenants ont souligné l'absence d'arrimage entre le service scolaire et les services de terrains de jeux offerts par les municipalités du territoire, malgré le fait que certains services de garde en milieu scolaire sont ouverts quelques jours avant ou après les classes. Les heures d'ouverture des services posent aussi des contraintes car nombre de parents ont un horaire atypique. En général, les terrains de jeux sont en opération entre 6 et 7 semaines alors que la période des vacances scolaires couvre facilement 9 semaines. De plus, dans les petites municipalités surtout, les activités cessent durant les vacances d'été des parents, mais il arrive que les périodes ne coïncident pas. Finalement, les parents doivent payer la totalité des coûts de ce service de garde, alors que ceux-ci ne sont pas du tout comparables à des services scolaires; ceci incite plusieurs à trouver des alternatives moins coûteuses.

Un autre des problèmes rencontrés, caractéristique des milieux ruraux, est l'absence de terrain de jeux dans les petites municipalités de la MRC. Pour y remédier, des ententes entre municipalités permettent aux enfants de fréquenter les terrains de jeux voisins, comme à Beauceville (Saint-Simons-les-Mines, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Alfred, Saint-Odilon-de-Cranbourne), Saint-Joseph (Saint-Joseph-des-Érables) et Tring-Jonction (Saint-Jules, Saint-Frédéric, Saint-Séverin). D'une part, les enfants doivent voyager, soit en autobus, soit avec les parents. D'autre part, de nombreux parents n'auraient pas à se déplacer si un service était offert dans leur municipalité, leur emploi étant près de leur domicile. Cette situation difficile entraîne une organisation familiale lourde et l'inquiétude des parents envers leurs enfants les plus jeunes.

En 2003, une expérience originale a été réalisée dans la MRC. Pour remédier au problème de l'éloignement, une citoyenne de Saint-Odilon, aidée par la municipalité, a obtenu une subvention dans le cadre du Pacte rural pour la mise sur pied d'un camp de jour assorti d'un service de garde pour les jeunes de 5 à 9 ans. Les 10-12 ans ont été exclus, car souvent ils se gardent seuls ou n'ont pas beaucoup d'intérêt pour ce type d'activité. Le camp fut ouvert tout de suite après la fin des classes et a fermé une semaine avant le début de celles-ci. Le service a été interrompu les semaines de la construction et les jours fériés. Et, un service inestimable pour les parents, les boîtes à lunch étaient fournies. Selon les responsables, outre la question de l'éloignement, le jeune âge des enfants et un service assuré par des éducatrices formées ou en formation sont les besoins à l'origine de cette initiative positive. Elle devrait être renouvelée en 2004 si la subvention est reconduite. Une telle expérience démontre que c'est possible de faire autrement en répondant aux besoins actuels des familles.

Les intervenants et responsables des terrains de jeux estiment qu'il est nécessaire de solutionner le problème des périodes de garde non couvertes par aucun organisme. C'est un problème trop souvent souligné par les parents pour ne pas s'en préoccuper, surtout en raison des conséquences de cette situation : de nombreux enfants de 10 à 12 ans restent seuls plusieurs heures par jour, parfois aussi le soir. Idéalement, les services de garde scolaire pourraient s'en charger. Les intervenants soulèvent aussi les inquiétudes des parents concernant la sécurité des enfants dans des groupes de 20 personnes avec un seul animateur et un aide. Certains responsables pensent qu'un meilleur encadrement favoriserait une amélioration de la qualité des services, notamment la sécurité.

En terminant, la tendance de certaines familles d'utiliser de manière abusive les services de garde interpelle les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation sur les besoins des familles.

État de la situation : MRC de Robert-Cliche, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	18 710
	0-4 ans	950
	5-12 ans	1 895
	0-12 ans	**2 845**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	255
	En installation (INS)	172
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*Nil*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	Nil
	TOTAL	**427**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	285
	Enfants inscrits sporadiques	201
	Enfants inscrits TOTAL	**486**
	% de l'effectif total de ou des écoles	34,18
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Inscrits Hiver 2004**	**Un service de halte-garderie offert durant l'été par un CPE**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**547**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**221**

Besoins exprimés : MRC de Robert-Cliche, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE ont exprimé le besoin d'avoir environ 136 places de plus à contribution réduite en janvier 2004. On signale notamment un besoin de service pour les 0-4 ans à Tring-Jonction. Enfin, des besoins sont exprimés pour solutionner le problème de l'absence de services de remplacement lorsque les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial ferment pour certaines périodes (maladie, vacances).
Garde non usuelle	Donner des réponses à des demandes ponctuelles de même qu'à des besoins de répit en dehors des heures normales de garde. Étant donné la spécificité de la région dont la structure économique comprend un certain nombre d'usines avec des horaires rotatifs, un service de garde de nuit ou de soir pourrait répondre à certaines réalités vécues par les familles.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Une augmentation de places à contribution réduite scolaire (PCRS) en milieu familial permettrait de solutionner les difficultés de mise en place de service de garde scolaire dans les petits milieux ruraux. Une souplesse dans l'organisation des services devrait être permise par les ministères responsables (MÉQ et MESSF) afin de faciliter la mise en place de services adaptés aux particularités locales.
Haltes-garderies/répit	Il y a un grand besoin de répit/dépannage de fin de semaine pour les jeunes en difficulté et les familles épuisées. Les ressources, comme les centres jeunesse ou les associations régionales d'aide pour les personnes en difficulté, soit ne fonctionnent plus, soit n'arrivent pas.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Malgré l'offre de services en garde estivale par de nombreuses municipalités de la MRC, les besoins sont grands. Une première évaluation municipale estime qu'environ 775 enfants de 5 à 14 ans dans les municipalités de Beauceville, Saint-Simons-les-Mines, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Alfred et Saint-Odilon pourraient être utilisateurs d'un service de garde estivale. Les besoins s'expriment aussi pour l'amélioration du service : plus petits ratios des groupes et directives claires face aux demandes constamment en évolution des parents. Des demandes sont faites pour allonger l'offre de services de garde en milieu scolaire pendant les semaines auxquelles le service de garde estivale offert par les municipalités est fermé, soit quelques jours ou même semaines après la fin des classes et le début de celles-ci, les semaines de la construction.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC de Robert-Cliche, mars 2004

Augmenter l'offre de services de haltes-garderies, de services de répit et de garde occasionnelle. Avoir des subventions, par exemple pour le répit « Aux jolies frimousses » par village ou encore des services de répit-dépannage pour différentes situations particulières.
Importance de faire la promotion du *Vivre en famille* « parents et enfants » pour contrer une utilisation abusive des services de garde lorsque les enfants l'utilisent à l'année.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Robert-Cliche
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Beauceville	6260	310	605	915	59	97				**156**	149	52	**201**		33,90
Saint-Alfred	430	25	35	60											
Saint-Frédéric	1090	55	95	150	12	0				**12**					
Saint-Joseph-de-Beauce	4485	215	415	630	116	44				**160**	70	96	**166**		41,19
Saint-Joseph-des-Érables	460	20	50	70											
Saint-Jules	535	25	55	80	9	0				**9**					
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1435	75	170	245	24	0				**24**	21	35	**56**		39,16
Saint-Séverin	280	10	25	35											
Saint-Victor	2460	140	300	440	29	31				**60**	45	18	**63**		22,26
Tring-Jonction	1330	75	145	220	6	0				**6**					
MRC Total	**18770**	**950**	**1895**	**2845**	**255**	**172**	***Nil***	***Nil***	**Nil**	**427**	**285**	**201**	**486**		**34,18**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC de Robert-Cliche
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Beauceville			Été par le CPE	198 (5-12 ans)	8h30-15h30	28 juin – 13 août	91 (5-12 ans)	7h00-8h30 15h30-17h00	28 juin – 13 août			
				14 (5-12 ans)	8h30-15h30	28 juin – 13 août						
Saint-Alfred												
Saint-Frédéric												
Saint-Joseph-de-Beauce				230 (5-12 ans)	9h00-12h00 13h00-16h00	24 juin – mi-août	130 (5-12 ans)	7h30-9h00 12h00-13h00 16h00-17h30	24 juin – mi-août			
Saint-Joseph-des-Érables												
Saint-Jules												
Saint-Odilon-de-Cranbourne				35 (5-9 ans)	8h00-18h00		Oui, inconnu	Inclus dans le terrain de jeu				
Saint-Séverin												
Saint-Victor												
Tring-Jonction				70 (5-12 ans)								
MRC Total				**547**			**221**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

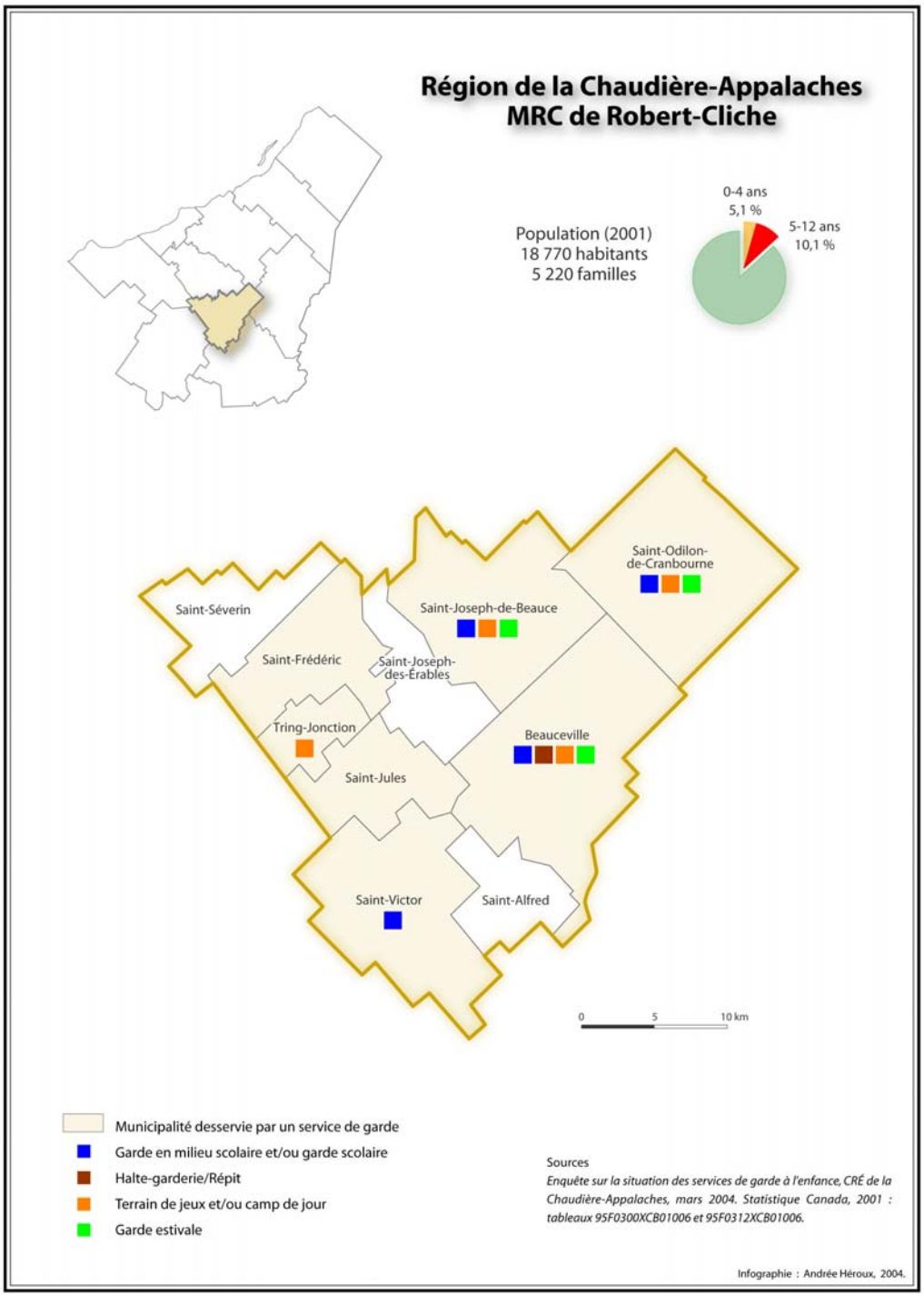
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC de Robert-Cliche
Population (2001)
18 770 habitants
5 220 familles
0-4 ans
5,1 %
5-12 ans
10,1 %
Saint-Odilon-de-Cranbourne
Saint-Séverin
Saint-Joseph-de-Beauce
Saint-Frédéric
Saint-Joseph-des-Érables
Tring-Jonction
Beauceville
Saint-Jules
Saint-Victor
Saint-Alfred
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.9 MRC des Etchemins

MRC des Etchemins

La MRC des Etchemins est une MRC très rurale. L'agriculture et la transformation du bois représentent les principales activités économiques. La première n'est pas aussi spécialisée que dans d'autres MRC, occasionnant des revenus agricoles moyens très au-dessous deçà de la moyenne québécoise (55 800 $ versus 190 000 $) et de la plus importante MRC à ce chapitre, La Nouvelle-Beauce (464 000 $). De plus, les difficultés dans le secteur forestier à l'échelle du Québec touchent aussi la MRC.

Ces tendances économiques ont des effets négatifs sur la situation démographique; la région a subi une perte nette de près de 1 000 personnes entre 1996 et 2001. En 2001, la proportion des enfants entre 0 et 12 ans de la MRC atteint 14,12 %, en 8e place dans l'ordre des MRC et des arrondissements de la région de la Chaudière-Appalaches. Enfin, la proportion des familles avec enfants s'élève à 64,9 %, un point plus élevé que l'ensemble de la région[29].

Centres de la petite enfance et garderies

Deux CPE comprenant chacune une installation et plusieurs milieux familiaux offrent des services de garde aux enfants 0-4 ans. Toutes les municipalités sont actuellement desservies par l'un ou l'autre des types de service. Cependant, si on examine bien les données et la situation géographique des services, il n'y a parfois qu'un milieu familial par municipalité, ce qui est nettement inférieur aux besoins des familles selon les intervenants rencontrés. Il faut en effet tenir compte les particularités de la MRC des Etchemins. Cette dernière comprend des milieux très pauvres, pour les raisons économiques que nous avons évoquées plus haut ainsi que par un phénomène récent, l'arrivée de familles avec des problèmes sociaux et de santé importants. De nombreux enfants touchés par cette pauvreté ont des besoins de stimulation énormes. Ces enfants profiteraient beaucoup d'une place en CPE, soit en installation, soit en milieu familial. Actuellement, il n'y a pas assez de places pour répondre à tous ces besoins, une situation qui préoccupe les intervenants de la région.

Selon ces derniers, un des problèmes liés au manque de places provient du calcul du taux de couverture. Le ministère responsable des services de garde (MESSF) établit le pourcentage de places requises pour combler les besoins de garde des familles à 45 %. Selon le milieu, il semble que ce pourcentage ne reflète pas les besoins réels. Les paramètres retenus pour calculer cet indicateur seraient à questionner. Rappelons que lors de la tournée de consultation, le taux de couverture en installation et en milieu familial était évalué à 86,3 %. Avec l'octroi de nouvelles places au printemps 2004, ce taux a grimpé à 94 %. Mais attention, ce taux ne signifie que vingt-sept nouvelles places pour toute la MRC d'ici 2006[30].

---

29 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004, Tableau POP 4.10 B; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

30 CRCD Chaudière-Appalaches, *Taux de couverture en installation et en milieu familial pour la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, mis à jour en mai 2004. Pour des précisions sur le mode de couverture voir CRCD de Chaudière-Appalaches, *Penser un réseau de services de garde, pour cultiver notre richesse. Avis de la région de la Chaudière-Appalaches sur la consultation du MESSF*, septembre 2003, p. 9.

Outre le manque de places, d'autres problèmes existent en rapport avec l'offre de services de garde pour les 0-4 ans. La problématique des vacances estivales des responsables des services de garde (RSG) en milieu familial est également présente aux Etchemins, comme dans plusieurs autres MRC. Les parents se retrouvent sans services durant les semaines de congés que se donnent les RSG. Cette situation oblige les parents à avoir recours à des solutions alternatives, leurs vacances ne concordant pas nécessairement avec celles de la responsable.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

En 2003-2004, il existe 13 écoles, sur le territoire de la MRC, mais seulement 3 ont un service de garde, accueillant au total environ 150 enfants. Pourtant des besoins sont exprimés dans le milieu, mais les exigences de la Commission scolaire de Beauce-Etchemin, d'obtenir l'inscription de 18 élèves pour démarrer un service de garde en milieu scolaire, sont trop élevées pour les petites écoles.

Dans ces conditions, les intervenants se questionnent sur le ratio concernant l'accueil des enfants d'âge scolaire en milieu familial géré par les CPE. N'y aurait-il pas moyen de s'entendre avec l'école pour que celle-ci confirme qu'elle ne peut offrir un service de garde et ainsi permettre au milieu familial dans les communautés rurales de modifier ce ratio?

Haltes-garderies/répit

Selon les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation, les parents en situation difficile ont une certaine résistance à envoyer leurs enfants en CPE. De façon générale, ces familles ne sont pas disposées à faire des démarches pour obtenir du support. La halte-garderie serait une solution intéressante pour donner un service de base à ces familles, car ce dernier peut sembler beaucoup moins engageant.

D'autre part, une halte-garderie à la Maison de la famille serait aussi appréciée de la part des usagers qui en font régulièrement la demande. Pour le moment, les budgets restreints empêchent une telle offre de services. Des ententes avec les municipalités permettraient peut-être de répondre aux besoins des citoyens.

Dans le cas du service de répit, il y des besoins exprimés chez les clientèles avec des difficultés importantes, mais pour le moment il n'y a pas de services réellement organisés dans la MRC. L'organisme Nouvel Essor offre un répit aux familles des enfants handicapés, une fois par mois et les fins de semaine. De plus, l'Association d'intégration sociale (AIS) Beauce-Sartigan dessert le territoire jusqu'à Saint-Prosper et Saint-Zacharie.

L'amélioration des services de halte-garderie et de répit pourrait libérer des places en milieu familial ou soutenir davantage les familles d'accueil qui s'occupent actuellement de ces enfants.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur les 13 municipalités de la MRC, au moins 5 offrent un terrain de jeux l'été et au moins 2 un service de garde estivale (rappelons que l'enquête a porté sur une partie des municipalités).

Les responsables des loisirs municipaux ont souligné la demande des parents pour des services de terrain de jeux et de garde « améliorés » à la suite du service de garde offert par le milieu scolaire. Davantage de semaines de terrain de jeux et un horaire quotidien allongé pour rencontrer celui des parents travailleurs sont en tête de liste des demandes des familles de la MRC. Enfin, les parents ont peu confiance en ce service qu'ils jugent parfois non sécuritaire, surtout pour les enfants de 5 à 7 ans.

Pour ce qui est des municipalités, la lourdeur des problématiques sociales de la clientèle et le jeune âge de certains enfants posent de plus en plus de problèmes de gestion des terrains de jeux et des services de garde. Rappelons que le financement du service de garde estivale est assumé par la seule municipalité, laquelle demande aux parents une contribution réaliste, mais qui bien souvent ne permet pas l'équilibre budgétaire. Aussi, certains terrains de jeux et services de garde estivale sont déficitaires, avec comme conséquence possible la remise en question de l'offre de services.

Transport

Enfin, la question du transport ne peut être exclue d'une réflexion sur l'offre de services de garde à la petite enfance. Il existe depuis peu un service de transport collectif soutenu par les municipalités et la Commission scolaire de Beauce-Etchemin qui permet aux citoyens de profiter du transport scolaire pour 2 $ par passage. Les usagers doivent par contre se plier aux horaires de l'école et aux arrêts fixés. Ainsi, le service implique parfois de telles contraintes qu'il est difficile de l'utiliser. Toutefois, c'est une expérience qui mérite d'être mieux connue.

État de la situation : MRC des Etchemins, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	17 745
	0-4 ans	795
	5-12 ans	1 710
	0-12 ans	**2 505**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	231
	En installation (INS)	61
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*2*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*Nil*
	En garderie (GARD)	Nil
	TOTAL	**292**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	149
	Enfants inscrits sporadiques	158
	Enfants inscrits TOTAL	**307**
	% de l'effectif total de ou des écoles	34,69
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**Peu d'enfants**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 270**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Plus de 15**

Besoins exprimés : MRC des Etchemins, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE ont exprimé un besoin de 105 places supplémentaires en janvier 2004.
Garde non usuelle	Les besoins sont là, mais les parents préfèreraient un service à la maison. Le Centre hospitalier devrait être générateur de ce type de besoins.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Élargir les services de garde en milieu familial, gérés par les CPE, pour que les enfants de 5-12 ans puissent avoir accès à ce type de service qui correspond davantage aux besoins du milieu.
Haltes-garderies/répit	Les besoins sont là, mais les parents préfèrent un service à la maison.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Il est nécessaire d'améliorer l'offre et la qualité des activités. Combler les semaines entre la fin de la garde scolaire et le début du service de garde estivale. Les participants à la consultation soulèvent le besoin pour les familles de vivre des vacances ensemble. Il est notamment proposé de faciliter l'offre de services pour des camps de vacances familiaux accessibles.
Transport	Il est important de réfléchir sur cette problématique qui freine la fréquentation des services de garde, surtout pour les familles en difficulté.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : MRC des Etchemins, mars 2004

Augmenter le nombre de places en milieu familial pour les 0-4 ans.
La garde scolaire en milieu rural doit prendre la voie des services de garde en milieu familial avec modification du ratio responsable/enfant de 5-12 ans.
Le MESSF et le MÉQ doivent s'asseoir ensemble pour discuter des ratios en milieu familial et en service de garde en milieu scolaire et évaluer les possibilités d'entente.
Augmenter substantiellement l'offre de services de garde des haltes-garderies et de répit pour les 0-4 ans.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC des Etchemins
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle préscolaire et primaire)
Lac-Etchemin	3870	165	295	460	64	24				**88**	71	87	**158**		54,86
Saint-Benjamin	855	30	85	115	9	0				**9**					
Saint-Camille-de-Lellis	905	40	95	135	16	0	*1*			**16**					
Saint-Cyprien	605	30	65	95	3	0				**3**					
Sainte-Aurélie	925	50	105	155	6	0	*1*			**6**					
Sainte-Justine	1880	95	185	280	52	0				**52**	19	2	**21**		9,95
Sainte-Rose-de-Watford	770	40	55	95	8	0				**8**					
Sainte-Sabine	405	5	20	25	2	0				**2**					
Saint-Louis-de-Gonzague	440	35	45	80	3	0				**3**					
Saint-Luc-de-Bellechasse	485	10	35	45	2	0				**2**					
Saint-Magloire	705	10	55	65	6	0				**6**					
Saint-Prosper	3800	190	425	615	50	37				**87**	59	69	**128**		33,16
Saint-Zacharie	2100	95	230	325	10	0				**10**					
MRC Total	**17745**	**795**	**1710**	**2505**	**231**	**61**	*2*	***Nil***	**Nil**	**292**	**149**	**158**	**307**		**34,69**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : MRC des Etchemins
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Lac-Etchemin				115 5-7 ans 8-9 ans 10-12 ans		6 semaines	Oui					
Saint-Benjamin				?								
Saint-Camille-de-Lellis												
Saint-Cyprien				Oui								
Sainte-Aurélie				?								
Sainte-Justine				55 4-7 ans 8-10 ans 10-12 ans	9h00-13h00 13h00-16h00	Début juillet à mi-août						
Sainte-Rose-de-Watford												
Sainte-Sabine												
Saint-Louis-de-Gonzague												
Saint-Luc-de-Bellechasse												
Saint-Magloire												
Saint-Prosper				100	9h00-15h30	6 semaines	15 5-12 ans	7h00-9h00 15h30-17h30	Juillet – août 6 semaines			
Saint-Zacharie				Oui								
MRC Total				**Plus de 270**			**Plus de 15**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

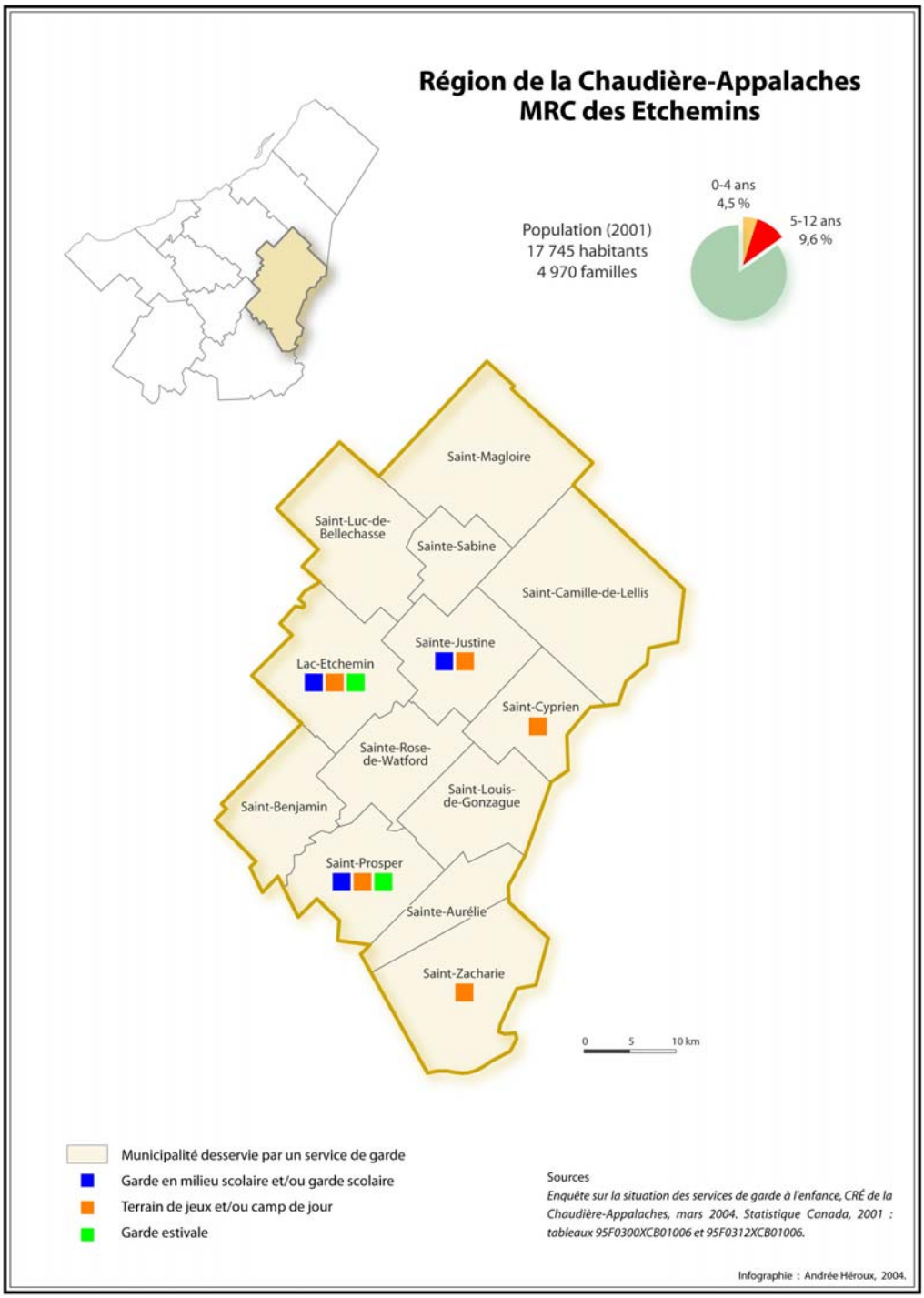
Région de la Chaudière-Appalaches
MRC des Etchemins
Population (2001)
17 745 habitants
4 970 familles
0-4 ans
4,5 %
5-12 ans
9,6 %
Saint-Magloire
Saint-Luc-de-Bellechasse
Sainte-Sabine
Saint-Camille-de-Lellis
Sainte-Justine
Lac-Etchemin
Saint-Cyprien
Sainte-Rose-de-Watford
Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Benjamin
Saint-Prosper
Sainte-Aurélie
Saint-Zacharie
0 5 10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.10 Lévis – Arrondissement Desjardins

Lévis – Arrondissement Desjardins

La ville de Lévis est divisée en trois arrondissements, Desjardins, Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest. Le premier correspond sensiblement aux limites de l'ancienne ville de Lévis. Les deux autres comprennent les villes en périphérie qui ont connu une explosion démographique depuis les années 1970.

Lévis est l'axe urbain principal de la région de la Chaudière-Appalaches. Entre 1991 et 2001, la population urbaine à Lévis a augmenté de 37 % alors que la région a connu une croissance démographique de l'ordre de 12,4 %. En 2001, près du tiers de la population de Chaudière-Appalaches (32,3 %) habite Lévis. C'est donc dire que Lévis a accaparé une bonne part du gain démographique. Cependant, l'arrondissement Desjardins n'est pas celui qui a le plus profité de cette explosion démographique.

En 2001, la proportion des 0-12 ans parmi la population totale de l'arrondissement s'élève à 13,75 % comparativement à celle des deux arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière, à 18,25 %. L'arrondissement se classe 10e au classement des MRC de Chaudière-Appalaches. Cependant, en raison du caractère très urbain de Desjardins, le développement des services de garde à la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire s'est fait rapidement en réponse à une forte demande de la part des jeunes familles ainsi que de celles qui avaient des enfants d'âge scolaire[31].

Centres de la petite enfance et garderies

Au 31 mars 2004, il existe tout près de 1 000 places en centres de la petite enfance dans l'arrondissement Desjardins de la ville de Lévis administrées par 5 CPE, dont un dans l'ex- municipalité de Pintendre, aujourd'hui fusionnée à Lévis, et par une garderie offrant des places à contribution réduite, aussi à Pintendre. Un CPE d'une MRC voisine offre aussi des places en milieu familial à Pintendre. La distribution des places est moitié-moitié en installation et en milieu familial. Les milieux urbains sont en effet mieux pourvus en installation en raison de la concentration de la clientèle. Si on admet qu'un certain nombre de ces places est occupé à temps partiel, 20 % au minimum, cela signifie qu'environ 1 200 enfants de 0-4 ans fréquentent ces établissements. En fait, la moitié des enfants recensés en 2001 ont vraisemblablement accès à un service de garde à contribution réduite. En 2004, après la dernière étape de développement des places effectuée par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le taux de couverture est estimé à 95 % par le CRCD de Chaudière-Appalaches[32].

---

31 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004; Statistique Canada, *Recensement 2001*.

32 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Plan d'autorisation des places en services de garde 2003-2004*, 2004, p. 6.

Outre ces services de places à contribution réduite pour les 0-4 ans, il existe dans l'arrondissement Desjardins de nombreux autres types de services qui offrent des activités parfois similaires aux CPE, mais dans un cadre privé. Certains de ces établissements identifient leurs services comme de la garde et émettent des reçus pour déclaration fiscale. Cependant, en raison du flou actuel entourant cette offre particulière, elle ne fait pas ici l'objet d'un recensement systématique. Mentionnons seulement que nous identifions entre autres dans ce groupe, des prématernelles, des jardins d'enfants, des écoles privées offrant des cours spécialisés (anglais, musique, etc.). Les enfants de 0-4 ans fréquentent ces services de 2 heures à plusieurs demi-journées par semaine, selon l'offre. Ces services ont comme avantage de diversifier l'offre de services de garde quant aux horaires et activités, permettant aux parents d'avoir accès à un vaste choix de services à la petite enfance.

Garde non usuelle

Lors de la tournée, les intervenants ont affirmé que les besoins pour ce type de garde n'ont pas été clairement exprimés. Cependant, la structure de l'emploi dans la MRC suggère que nombre de parents ont un emploi selon un horaire non usuel (hôpital par exemple, et certaines industries) et que l'offre doit s'adapter. Les CPE expliquent que des demandes sont faites et qu'ils tentent d'y répondre en identifiant ce service dans leur offre générale. Ainsi, d'ici 2005, les CPE proposeront une centaine de places.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La garde en milieu scolaire est bien organisée dans l'arrondissement Desjardins. Au total, près de 2/3 des enfants du préscolaire et du primaire sont inscrits dans une garderie en milieu scolaire, témoignant d'une très forte utilisation du service par les familles. Le caractère urbain de l'arrondissement joue ici un rôle majeur, favorisant le recrutement des enfants. Par contre, la période de garde qui commence seulement quelques jours avant le début des classes et qui se termine au plus tard quelques jours après la fin des classes posent ici comme ailleurs des problèmes de gardiennage aux parents. Cependant, la ville de Lévis répond à ce problème depuis quelques années en améliorant l'offre de services que sont les terrains de jeux et la garde estivale.

Haltes-garderies/répit

Des haltes-garderies identifiées n'ont pas pu être recensées dans l'arrondissement Desjardins (rappelons que c'est un service différent du jardin d'enfants). Les besoins en halte-garderie ont surtout été exprimés pour les familles ayant des enfants présentant des difficultés de comportement (troubles envahissants du comportement) ou avec des handicaps. Cependant, la demande semble moins présente. Peut-être cela s'explique-t-il par le fait que l'offre de services totale dans l'arrondissement est beaucoup plus diversifiée que dans les autres MRC consultées.

Dans le cas de l'offre de répit, la situation est particulière. Dans la politique familiale de Lévis, *Des choix pour les familles*, il est clairement exprimé au chapitre des services de garde qu'un des objectifs est de :

> Reconnaître que la notion de « service de garde » doit aussi comprendre les services de répit pour les proches des personnes vivant avec un handicap, des personnes en perte d'autonomie et de toute autre personne vivant des situations particulières[33].

Cette prise de position indique les changements dans la perception de ce que devraient être les services de garde pour tous les enfants, quelle que soit leur situation. C'est dans cet esprit aussi que les intervenants ont soulevé les besoins de répit des enfants de 0-12 ans, et même un peu plus âgés.

Dans le cas du groupe d'âge des adolescents avec des handicaps intellectuels ou physiques importants, il y a des besoins énormes, car le ratio doit être de : un accompagnement pour un enfant, soit 1/1, ce qui implique des coûts importants. Actuellement, c'est une clientèle négligée. Par exemple, selon les intervenants, beaucoup de ces adolescents fréquentent une école et retournent à la maison à la fin des classes. Parfois, ils sont laissés seuls avant l'arrivée des parents, ce qui occasionne de grandes inquiétudes. En fait, les besoins de garde de ces adolescents semblent peu reconnus. Il s'agit d'environ 60 enfants dans l'arrondissement de Desjardins.

Certains organismes offrent des services qui ne sont pas nécessairement de la garde, mais ils répondent à des besoins particuliers pour des clientèles qui ont des handicaps plus lourds. Par exemple, selon les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation, la Maison de quartier à Charny offre un service de dépannage répit de 24 heures minimum (il y a déjà eu deux maisons). Selon un responsable de la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA), ce répit peut aller jusqu'à 2 ou 3 jours. Cependant, on précise que ce service n'est pas vu comme un service de garde parce qu'une évaluation de l'enfant par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) est exigée afin d'obtenir les ressources spécialisées nécessaires lors du répit-dépannage.

Mentionnons quelques autres services offerts pour la clientèle de la ville de Lévis : l'Association des personnes handicapées de Lévis offre un service de répit aux familles qui ont des enfants handicapés de 0-12 ans, mais ce service est très peu utilisé. Le répit se fait à la Maison de quartier. L'organisme le Grand Village, administré à Saint-Nicolas par le club Rotary, est offert à tous les handicapés (0-99 ans) de la ville de Lévis. Il organise des fins de semaine de répit et accueille divers types de clientèles (handicaps intellectuel ou physique) regroupées par fins de semaine. Enfin, la Cité joie Beauport accepte la clientèle du CLSC de Lévis.

Soulignons qu'une entente d'un an entre le CLSC et les CPE permet à des enfants de 0-4 ans de fréquenter un CPE avec le soutien d'éducatrices spécialisées. Cependant, certains enfants ont des besoins plus importants et doivent avoir un accompagnateur, ce qui coûte très cher. Selon les intervenants, ce service nécessite un financement récurrent pour aider adéquatement les familles.

Enfin, le CLSC se penche actuellement sur de la halte-garderie/répit. L'équipe jeunesse/famille du CLSC recherche du répit de type occasionnel pour des familles en besoin. En raison du temps et des difficultés à identifier le type de service, nous n'avons pas obtenu de chiffres concernant le nombre d'enfants touchés par le répit offert dans l'arrondissement.

---

[33] Ville de Lévis, *Des choix pour les familles. Politique familiale de Lévis*, 2004, p. 15, [en ligne] http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Contenus/Pdf/Politique_familiale.pdf, page consultée le 21 avril 2004.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

En 2004, la ville de Lévis a adopté sa politique familiale intitulée *Des choix pour la famille*[34]. Celle-ci a été constituée à la suite des États généraux sur la famille tenus en 2002. L'un des engagements a été d'assurer un meilleur arrimage entre la garde en milieu scolaire et la garde estivale. Concrètement, cet engagement s'est traduit par une offre de services de terrains de jeux et de garde estivale presque complète par la municipalité depuis l'été 2003[35]. En tout, il n'y a que trois jours entre la fin des classes en juin et le début des classes en août/septembre pendant lesquels aucun service de garde pour les 5-12 ans n'est offert. En 2003, la ville de Lévis a investi en totalité 900 000 $ dollars dans ces deux types d'activités, auxquels il faut ajouter 450 000 $ dollars défrayés par les parents. La ville de Lévis constitue une exception par rapport à l'ensemble des autres municipalités de la région de la Chaudière-Appalaches. Ceci tient évidemment beaucoup au caractère urbain de la ville et à la volonté de l'administration municipale d'offrir un milieu de vie accueillant pour les familles.

Un service de garde pour les enfants vivant avec un handicap et ayant des besoins d'accompagnement spécifique a été demandé par les familles des arrondissements de la ville de Lévis. Actuellement, un service est offert le matin et l'après-midi aux mêmes conditions que les autres enfants. Par contre, lorsqu'il n'y a pas de terrain de jeux, environ trois semaines au cours de l'été, les parents doivent payer le coût réel d'un tel service, plus onéreux en raison de l'accompagnement.

Les parents ont beaucoup d'exigences envers les services des loisirs et les services de garde offerts par les municipalités. Ils demandent de plus en plus d'activités variées et une meilleure qualité de l'animation; ils demandent également un meilleur arrimage avec la garde scolaire et une meilleure intégration des enfants avec des difficultés. Les parents questionnent aussi le nombre d'enfants par groupe et la sécurité des enfants. Dans ce contexte, la charge devient lourde pour les municipalités dont le mandat n'est pas d'assurer un service de garde. En conséquence, elles pensent, la ville de Lévis en tête, que des discussions sur l'offre de services devraient être organisées avec le milieu scolaire afin d'améliorer d'une part, l'arrimage entre les deux services et d'autre part, de répondre plus adéquatement aux demandes des parents quant à la qualité des services offerts.

Camps de jour

Dans la ville de Lévis, il y a une multitude de camps de jour, souvent spécialisés (anglais, sports). En raison du temps imparti à l'Enquête, nous n'avons pas pu les recenser, l'offre étant multiple et souvent hors-réseau donc plus difficile à rassembler. Seul le camp de jour du Collège de Lévis a été recensé, étant facilement identifiable par les intervenants. Selon une répondante d'un CPE, ces camps de jour sont en expansion. Ces services sont offerts aux 5-12 ans et il y en aurait aussi pour les 3-5 ans. La plupart du temps, un service de garde est compris dans l'horaire du camp ou encore est offert par inscription, comme dans le cas du Collège de Lévis.

---

34 *Ibid.*

35 Ville de Lévis, Direction des communications, *Bilan des actions famille à la suite des États généraux sur la famille*, Communiqué de presse, 17 novembre 2003, [en ligne] http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Contenus/Pdf/com_2003_11_17_2.pdf, page consultée le 21 avril 2004.

État de la situation : Lévis, arrondissement Desjardins, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	48 045
	0-4 ans	2 155
	5-12 ans	4 450
	0-12 ans	**6 605**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	471
	En installation (INS)	450
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*Nil*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*100*
	En garderie (GARD)	66
	TOTAL	**987**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	1064
	Enfants inscrits sporadiques	1017
	Enfants inscrits TOTAL	**2081**
	% de l'effectif total de ou des écoles	59,46
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**Non disponible**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**1617 plus entre 88 et 150 (900 inscrits)**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**Entre 900 et 1000/sem plus entre 60 et 90/sem (600 inscrits)**

Besoins exprimés : Lévis, arrondissement Desjardins, mars 2004

CPE et garderies	Les CPE et garderies ont estimé le besoin de garde pour les 0-4 ans à 195 nouvelles places en janvier 2004.
Garde non usuelle	Il est nécessaire d'accorder de la souplesse dans la fréquentation des services de garde. Les parents qui ont un horaire variable ou sur appel doivent réserver une place à temps plein même s'ils fréquentent la garderie 3-4 jours / semaine pour conserver cette place. Difficultés de concilier les horaires des responsables des services de garde en milieu familial liées aux CPE avec les besoins des parents. Un manque de souplesse de la part de ces dernières est dénoncé, et ce, particulièrement pour l'heure de la fin du service souvent fixé à 17 h. Les besoins existent à Pintendre et Lévis.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Arrimage avec la garde estivale. Diminuer les coûts de la garde en milieu scolaire, quand il y en a, lors de la relâche et des jours avant et après les classes en août et en juin.
Haltes-garderies/répit	Besoins pressants de répit pour les clientèles adolescentes avec des handicaps importants. Assurer un meilleur financement pour améliorer l'offre de service de type répit pour l'ensemble des enfants de 0-12 ans.
Terrains de jeux/camps de jour et Garde estivale	Améliorer la collaboration entre la ville et la commission scolaire afin de bonifier l'offre de services. Il existe un problème de garde entre la fin du camp et le début de l'année scolaire (2 ou 3 jours dans le cas de la ville de Lévis).

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation
Lévis, arrondissement Desjardins, mars 2004

Répit pour les personnes handicapées. Les familles et les réseaux sociaux sont épuisés.
Améliorer l'arrimage entre le service de garde scolaire et le service de garde estivale. Examiner des solutions pour inciter notamment la commission scolaire à devenir le maître d'œuvre d'un service de garde pour les 5-12 ans qui fonctionnerait toute l'année.
Assurer la garde en milieu scolaire pendant la relâche et les deux dernières semaines d'août au même coût que pendant l'année scolaire, soit une contribution réduite.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : Lévis – arrondissement Desjardins
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle pré-scolaire et primaire)
Lévis (CMQ)															
Lévis	40925	1685	3425	5110	392	390		*70 (sept. 2004 en CPE)* *30 (CPE)*		**782**	830	832	**1662**		60,57
Pintendre	6205	430	905	1335	79	60			66	**205**	234	185	**419**		55,42
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	910	40	100	140											
Arrondissement Total	**48045**	**2155**	**4450**	**6605**	**471**	**450**	***Nil***	***100***	**66**	**987**	**1064**	**1017**	**2081**		**59,46**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : Lévis – arrondissement Desjardins
Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Lévis (CMQ)				*3 967*	*9h00-15h30*		*1 400*	*7h45-9h00 15h30-17h45*				
Lévis	Oui			Arrondissement Desjardins : 1617	9h00-15h30	Fin juin – mi-août	Arrondissement Desjardins : entre 900 et 1000 par semaine	7h45-9h00 15h30-17h45	Fin juin jusqu'à 2 ou 3 jours avant le début des classes			
				Collège de Lévis : pour un camp de jour : 88-150/semaine (915 inscriptions; un même enfant peut être inscrit plus d'une semaine)	9h00-16h00	Fin juin – mi-août	Collège de Lévis : 60-90/sem. 600 inscriptions pour l'été (un même enfant peut être inscrit plus d'une semaine)	7h00-9h00 16h00-18h00	Fin juin – mi-août			
				CPE, camp de jour pour les 6-10 ans : 39 enfants CPE, camp de jour pour les 5 ans	8h00-17h30	CPE (6-10 ans) : 20-22 jours durant l'été CPE (5 ans) : deux semaines environ	CPE, 39 enfants (voir camp de jour) ; voir CPE pour les enfants de 5 ans.	8h00-17h30				
Pintendre				?								
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy				?								
Arrondissement Total	**Difficile à évaluer pour le moment**			**1617 Entre 88 et 150 (900 inscrits) Environ 40**			**Entre 900 et 1000/sem Entre 60 et 90/sem (600 inscrits)**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

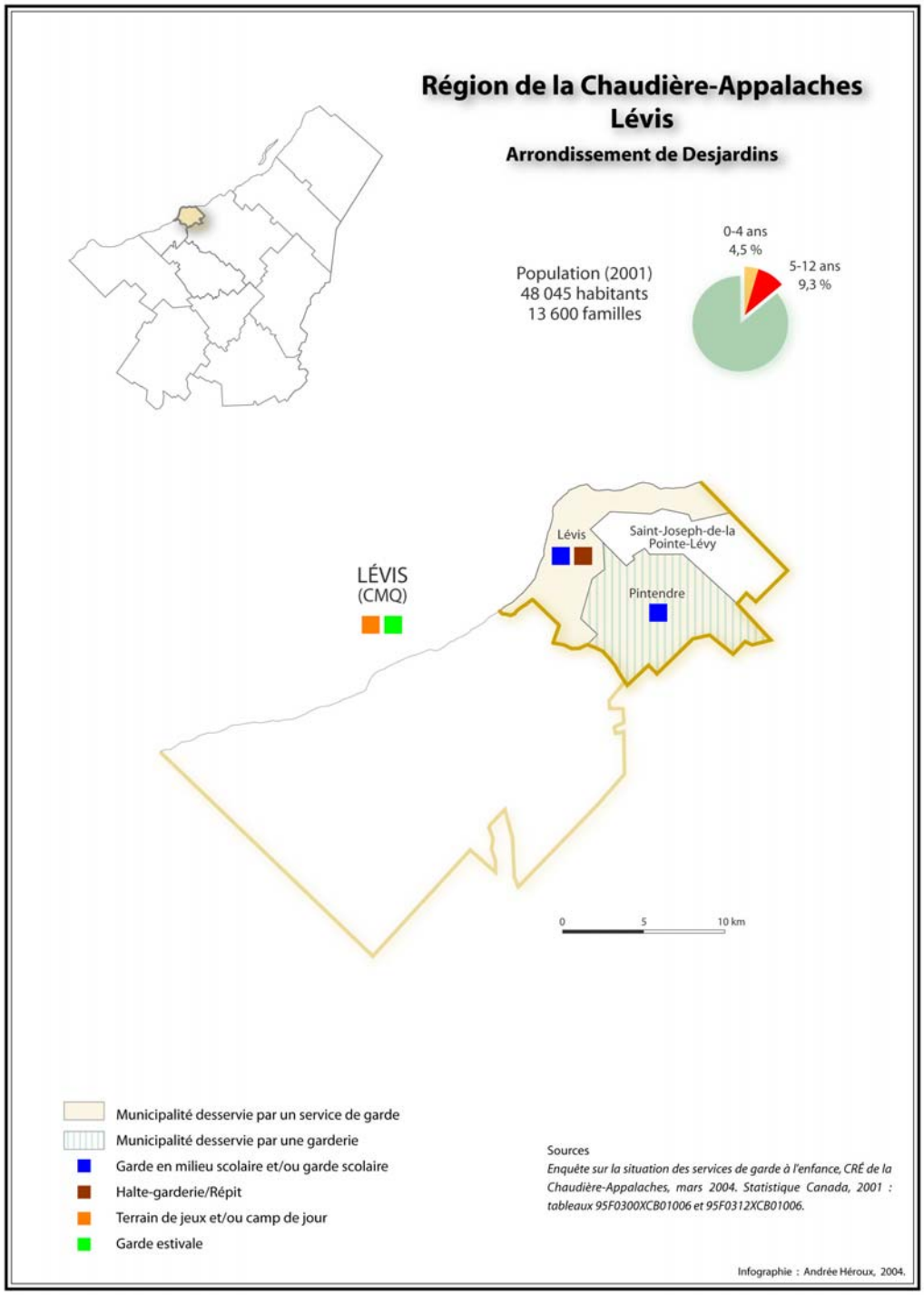
Région de la Chaudière-Appalaches
Lévis
Arrondissement de Desjardins
Population (2001)
48 045 habitants
13 600 familles
0-4 ans
4,5 %
5-12 ans
9,3 %
LÉVIS
(CMQ)
Lévis
Saint-Joseph-de-la
Pointe-Lévy
Pintendre
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

3.11 Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et Chutes-de-la-Chaudière-Ouest réunis sont les plus populeux de la région de la Chaudière-Appalaches. En 2001, il compte aussi le pourcentage le plus important d'enfants de 0-12 ans, soit 18,25 % de la population, prenant ainsi la première place devant sa voisine au sud, la MRC de La Nouvelle-Beauce, qui compte 17,03 % d'enfants de 0-12 ans dans sa population. En fait, ces arrondissements correspondent aux villes qui ont vécu une croissance démographique accélérée depuis une trentaine d'années. En raison de la croissance démographique, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2021[36], et de la bonne santé économique de ce pôle régional de nombreux services de garde se sont développés rapidement.

Centres de la petite enfance et garderies

Les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudières comprennent en tout 11 CPE, avec 14 installations, 2 garderies et une installation d'un CPE de Sainte-Foy. Comme dans le milieu urbain de l'arrondissement Desjardins, les places sont divisées moitié-moitié entre les installations et les milieux familiaux.

Au début de 2004, avant la dernière phase de développement du réseau des centres de la petite enfance et des garderies, l'arrondissement compte près de 2 400 places à contribution réduite existantes et en développement. Avec l'octroi des dernières places par le MESSF au printemps 2004, le CRCD de Chaudière-Appalaches estime le taux de couverte à 95 %[37]. Ceci ne comprend pas les places offertes par des garderies privées sans financement. Par contre, des besoins existent toujours pour les familles des arrondissements. Selon les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation, il y a pénurie de places à contribution réduite, en particulier pour les poupons et pour les enfants de 18 mois à 3 ans en installation.

Un autre problème porte sur la récente hausse de la contribution réduite demandée aux familles, qui est passée en 2004 de 5 à 7 $ par jour. Pour les familles à faible revenu, cela s'est souvent traduit, soit par un départ de la garderie, surtout quand la famille a plus d'un enfant, soit par une diminution des jours de garde. Malgré l'apparente prospérité de ces arrondissements, de nombreuses familles doivent composer avec des périodes de chômage ou des revenus insuffisants, même quand les deux parents travaillent. On ne peut que constater une aggravation de la situation lorsqu'un parent est seul pour prendre soin des enfants. Les intervenants s'inquiètent de ces familles et affirment qu'il est nécessaire d'alléger leur charge financière.

---

36 CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socio-économique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004.

37 CRCD de Chaudière-Appalaches, *Plan d'autorisation des places en services de garde 2003-2004*, 2004, p. 6.

Par ailleurs, comme dans l'arrondissement de Desjardins, il existe d'autres types de services pour cette tranche d'âge, mais nous ne les avons pas recensés. Il s'agit notamment des prématernelles et des jardins d'enfants, qui offrent des demi-journées d'activités aux jeunes. Les parents, qui paient la totalité des coûts, peuvent obtenir des crédits d'impôt, car ces services sont considérés comme des services de garde. Ainsi, les prématernelles et les jardins d'enfants contribuent à diversifier l'offre de services aux familles, pour le bénéfice des enfants.

Garde non usuelle et place à contribution réduite scolaire

La garde non usuelle n'a pas fait l'objet de discussions lors de la tournée de consultation ni de commentaires précis dans l'Enquête auprès des CPE et des municipalités. Des familles pourraient en bénéficier dans Saint-Nicolas par exemple, mais il s'agit de très peu d'enfants. En effet, il est rare que les deux parents travaillent selon un horaire atypique, c'est-à-dire le soir, la nuit ou les fins de semaine. Pour la garde de soir ou de nuit, les parents préfèrent, au dire des intervenants, faire garder leurs enfants à la maison.

Quant aux places à contribution réduite scolaire, elles sont rares, car un CPE n'offre que subsidiairement de telles places. Pourtant, il semble que ce service serait très apprécié en milieu familial, malgré la très bonne couverture de la garde en milieu scolaire dans les arrondissements.

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La couverture de la garde en milieu scolaire pour les élèves du primaire, desservie par la Commission scolaire des Navigateurs est très importante. Parmi les élèves inscrits dans les écoles en 2003, presque les ¾ fréquentent de manière régulière ou sporadique ce service.

Le problème le plus souvent évoqué provient des périodes de garde. Les intervenants se font les porte-paroles des parents et soulignent la difficulté de concilier le travail et les horaires de garde qui ne comprennent pas notamment les vacances de Noël, la relâche et les quelques jours avant et après les classes, sauf si l'on est près à débourser plusieurs dizaines de dollars de plus.

De plus, la période des vacances pose problème, car nombre de services de garde en milieu scolaire ferment leurs portes, soit par choix, soit par manque de clientèle. Si le service est ouvert, les parents doivent assumer la totalité des coûts du service, ce qui représente une somme importante. Le manque d'arrimage entre les deux services, celui en milieu scolaire et la garde estivale, est ainsi particulièrement souligné.

Enfin, il est difficile de discuter avec les gens de la commission scolaire, ce qui limite d'autant plus la recherche de solutions. Il ne semble pas y avoir de personne assignée aux relations avec la communauté. Les intervenants souhaiteraient pouvoir compter sur une personne responsable afin de trouver une façon d'harmoniser les services.

Une dernière problématique a aussi été discutée. Il semble que les enfants qui ont des difficultés à l'école et qui bénéficient d'un suivi par des professionnels sont laissés sans ressources lorsqu'ils arrivent au service de garde scolaire. Autant les éducatrices que les enfants doivent ainsi composer sans suivi ni lien de continuité de service rendant évidemment moins harmonieuse la vie à la garderie.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Comme c'est le cas pour l'arrondissement Desjardins, les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière profitent d'une offre de terrains de jeux et de garde estivale très large par rapport aux autres MRC de la région. La nouvelle politique familiale, *Des choix pour les familles*, rendue publique en 2004, a pris comme engagement d'offrir des services les plus complets possible à ses citoyens. En 2003, le budget total de la ville pour les terrains de jeux et la garde estivale était de 1,360 M$, dont 900 000 $ proviennent directement de la ville et 450 000 $ des familles utilisatrices (voir portrait de l'arrondissement Desjardins).

Les familles peuvent compter sur 6 semaines complètes de terrain de jeux, plus 3 semaines complètes de garde estivale. Ainsi, il n'y a que 2 ou 3 jours sans aucun service sur le territoire. Cependant, les parents doivent assumer la totalité des coûts de la garde estivale, car ce service doit s'autofinancer. Les enfants avec handicaps sont accueillis au même titre que les autres enfants et au même coût lors des semaines de terrain de jeux, mais les parents doivent assumer les coûts supplémentaires lors des semaines de garde estivale.

Autant pour les enfants réguliers que pour les enfants avec handicaps, il semble que les parents acceptent mieux de payer un peu plus, par rapport au service de garde scolaire par exemple, parce que les enfants vivent dans un cadre différent de celui de l'école. Ce changement de décor donne davantage une impression de « vacances » selon les propos des intervenants.

Par contre, encore ici, certaines familles à faible revenu ne peuvent se permettre de fréquenter un terrain de jeux. Les services d'entraide et la municipalité tentent de les aider par une participation de 1/3 des familles, 1/3 de l'organisme d'entraide et 1/3 de la ville, mais c'est encore trop peu selon les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation.

Les exigences des parents envers les terrains de jeux et la garde estivale exercent une pression sur les municipalités pour une amélioration des services. Cependant, les villes n'ont pas de mandat à ce titre, ni le financement approprié. Dans cette perspective, un meilleur arrimage avec les services de garde en milieu scolaire et le ministère de l'Éducation est essentiel pour répondre aux besoins grandissants des parents d'enfants de 5 à 12 ans.

État de la situation : Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière Ouest, mars 2004

Démographie (Statistique Canada, 2001)	Population totale	73 955
	0-4 ans	4 710
	5-12 ans	8 790
	0-12 ans	**13 500**
Centre de la petite enfance et garderies (places existantes et en développement)	En milieu familial (MF)	1 172
	En installation (INS)	999
	Place à contribution réduite en réseau scolaire (PCRS) (non incluses dans le total)	*6*
	Garde non usuelle (GNU) (non inclus dans le total)	*1*
	En garderie (GARD)	213
	TOTAL	**2 387**
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Enfants inscrits réguliers	2 709
	Enfants inscrits sporadiques	1 684
	Enfants inscrits TOTAL	**4 393**
	% de l'effectif total de ou des écoles	65,18
	Enfants inscrits (Offre en partenariat)	Nil
Haltes-garderies/répit	**Enfants 0-4 ans Hiver 2004**	**?**
Terrains de jeux/camps de jour	**Enfants inscrits Été 2003**	**2 350**
Garde estivale	**Enfants inscrits Été 2003**	**1 400**

Besoins exprimés : Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière Ouest, mars 2004

CPE et garderies	Il existe toujours de grands besoins de places en CPE, tout particulièrement pour les poupons. En janvier 2004, les CPE ont estimé les besoins à 969 places.
Garde en milieu scolaire et garde scolaire	Améliorer l'offre de services lors des vacances et l'arrimage avec les services municipaux. Assurer une continuité de services professionnels pour les enfants qui en bénéficient pendant l'année scolaire et qui fréquentent les services de garde estivale.
Haltes-garderies/répit	Grands besoins de places pour de la garde répit. Ce besoin est particulièrement criant pour les familles ayant des enfants avec des handicaps lourds.
Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale	Améliorer l'arrimage entre les services de terrains de jeux et de garde estivale offerts par les municipalités et les services de garde en milieu scolaire offerts par les écoles. Développer davantage de liens de partenariat avec les CPE qui ont l'expertise pour le développement de services de garde de qualité. Besoins en regard de la formation des animateurs de terrains de jeux qui ont régulièrement à vivre avec des situations très particulières, notamment des problèmes importants de comportement (nécessité de donner de la formation en gestion de crises). En effet, il n'y a aucun suivi pour les enfants qui bénéficient d'un support professionnel durant l'année scolaire, et ce, même durant l'été.
Transport	Transport très inégal sur le territoire, ce qui rend difficile l'arrimage entre les besoins des familles et les services de garde.

Priorités exprimées lors de la tournée de consultation : Lévis – Arrondissements Chutes-de-la-Chaudière-Est et Chutes-de-la-Chaudière Ouest, mars 2004

Besoins importants de nouvelles places en CPE et garderies.
Demande d'allégement de la charge financière pour les familles à faible revenu.
Améliorer l'arrimage entre les services municipaux et scolaire pour la garde estivale.
Développer davantage l'offre de services pour de la garde répit de courte et longue durée.
Améliorer le transport en commun dans le but de mieux servir les familles qui ont des besoins de garde.

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...1)

Municipalités	Démographie Statistique Canada, 2001. Tableau 95F0300XCB01006				Centres de la petite enfance et garderies (Places existantes et en développement)						Garde en milieu scolaire et garde scolaire (Nombre d'enfants inscrits en 2003-2004)				
	Population totale (2001)	0-4 ans	5-12 ans	0-12 ans	MF	INS	*PCRS (non incluses dans le total)*	*GNU (non inclus dans le total)*	GARD	**Total**	Réguliers	Sporadiques	Total	Garde scolaire	Fréquentation (% de la clientèle pré-scolaire et primaire)
Lévis (CMQ)															
Charny	10510	490	970	1460	170	140				**310**	312	263	**575**		71,08
Sainte-Hélène-de-Breakeyville	3640	255	505	760	61	45		*1*		**106**	132	109	**241**		63,25
Saint-Étienne-de-Lauzon	8900	640	1220	1860	156	145				**301**	275	99	**374**		48,63
Saint-Jean-Chrysostome	17085	1290	2440	3730	359	259			85	**703**	825	418	**1243**		64,54
Saint-Nicolas	16645	1125	1980	3105	212	207	*3*		60	**482**	605	326	**931**		60,53
Saint-Rédempteur	6350	400	815	1215	117	93			68	**278**	355	174	**529**		81,38
Saint-Romuald	10825	515	860	1375	97	110	*3*			**207**	205	295	**500**		75,08
Arrondissements Total	**73955**	**4710**	**8790**	**13500**	**1172**	**999**	***6***	***1***	**213**	**2387**	**2709**	**1684**	**4393**		**65,18**

Région administrative de la Chaudière-Appalaches : Lévis – Arrondissements Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Services de garde à l'enfance, mars 2004 (...2)

Municipalités	Haltes-garderies/Répit			Terrains de jeux/Camps de jour (Été 2003)			Garde estivale (Été 2003)			Garde saisonnière (2003)		
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Période couverte
Lévis (CMQ)				*3 967*	*9h00-15h30*		*Autour de 2400*	*7h45-9h00 15h30-17h45*				
Charny												
Sainte-Hélène-de-Breakeyville												
Saint-Étienne-de-Lauzon	Pour les enfants déjà inscrits dans le CPE plus une ressource privée	7h00-18h00										
Saint-Jean-Chrysostome												
Saint-Nicolas												
Saint-Rédempteur												
Saint-Romuald												
Arrondissements Total	**?**			**2 350**			**1 400**					

Source : *Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004.*

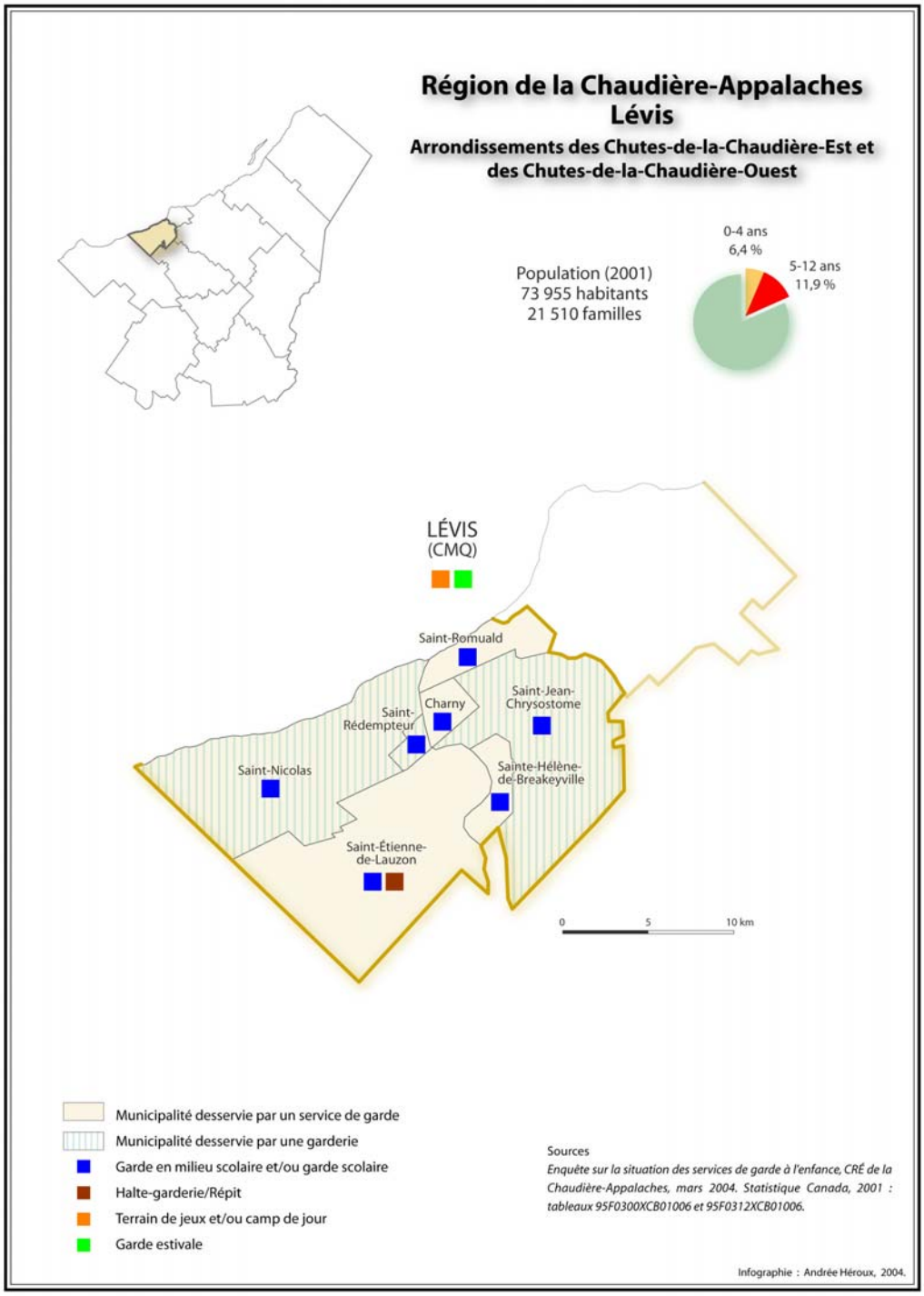
Région de la Chaudière-Appalaches
Lévis
Arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Population (2001)
73 955 habitants
21 510 familles
0-4 ans
6,4 %
5-12 ans
11,9 %
LÉVIS
(CMQ)
Saint-Romuald
Charny
Saint-Jean-Chrysostome
Saint-Rédempteur
Saint-Nicolas
Sainte-Hélène-de-Breakeyville
Saint-Étienne-de-Lauzon
0
5
10 km
Municipalité desservie par un service de garde
Municipalité desservie par une garderie
Garde en milieu scolaire et/ou garde scolaire
Halte-garderie/Répit
Terrain de jeux et/ou camp de jour
Garde estivale
Sources
Enquête sur la situation des services de garde à l'enfance, CRÉ de la Chaudière-Appalaches, mars 2004. Statistique Canada, 2001 : tableaux 95F0300XCB01006 et 95F0312XCB01006.
Infographie : Andrée Héroux, 2004.

PARTIE IV

Recommandations pour le développement de services de garde adaptés et projets novateurs pour répondre aux besoins des familles de la région de la Chaudière-Appalaches

PARTIE IV

Recommandations pour le développement de services de garde adaptés et projets novateurs pour répondre aux besoins des familles de la région de la Chaudière-Appalaches

Certaines des priorités des MRC et de la ville de Lévis en matière de services de garde à l'enfance sont très similaires et témoignent de problèmes importants que seule une concertation de tous à l'échelle de la région de la Chaudière-Appalaches permettra de solutionner. Elles sont ici présentées sous forme de recommandations et ciblent les solutions qui nous ont été présentées lors de la tournée de consultation.

4.1 Répondre aux besoins de souplesse du milieu rural

La région de la Chaudière-Appalaches apparaît contrastée; si les milieux urbains sont mieux pourvus en services de garde variés et accessibles, les milieux de faible densité de population ont peu accès à des services de garde pouvant répondre à leurs besoins. Une offre de services de garde « de proximité » restreinte, parfois aucune, caractérise actuellement de nombreuses municipalités rurales, quel que soit le groupe d'âge des enfants. Des expériences démontrent que les familles de la région ont des besoins divers de services de garde et qu'elles sont en mesure de s'organiser et de faire preuve d'inventivité dans la recherche de solutions. Par contre, dans l'état actuel des politiques et des règlements des différents ministères, ces expériences échouent souvent en raison des exigences des différentes parties impliquées. À ce chapitre, les difficultés d'adaptation des politiques et des règlements à la réalité du milieu rural se révèlent une problématique majeure.

Recommandation

CONSIDÉRANT la réalité régionale qui se caractérise par un territoire en grande partie rural pour lequel l'organisation de services de garde de qualité s'avère d'une grande difficulté en raison de la faible densité de la population;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à toutes les familles de la région des services de garde répondant à leurs besoins afin d'assurer une meilleure qualité de vie à ces familles;

CONSIDÉRANT que l'existence de services de garde de qualité constitue un facteur d'attraction et de rétention pour les jeunes familles qui désirent s'établir ou demeurer dans la région de la Chaudière-Appalaches;

> **Permettre à la région de développer des solutions spécifiques afin de répondre à ses besoins de garde en assouplissant et en adaptant les politiques et les règlements des services de garde à l'enfance et des services de garde en milieu scolaire aux réalités rurales et aux petits milieux.**

4.2. Permettre un meilleur arrimage entre les différents services de garde

Depuis que l'État a favorisé l'accessibilité aux services de garde à l'enfance par une politique de contribution réduite des parents, les besoins criants des familles en cette matière ont été en partie résorbés pour les 0-4 ans et pour les 5-12 ans en milieu scolaire urbain. Cependant, la tournée de consultation a démontré que les parents vivent des situations difficiles, particulièrement ceux en milieu rural, en raison notamment de l'absence totale d'arrimage entre les offreurs de services principaux, soit le MESSF et le MÉQ, et les municipalités. En fait, les parents utilisateurs des CPE, habitués de trouver un service de qualité 12 mois par année, font face à un problème de taille lorsque les enfants entrent à l'école. D'une part, le service n'est offert que 10 mois par année. D'autre part, les parents exigent de plus en plus des services de garde de qualité, à l'image de ce qu'ils ont reçu depuis que leurs enfants fréquentent les CPE et les garderies en milieu scolaire, mais qu'ils estiment absents de services de terrains de jeux et de garde estivale. Les participants lors de la tournée de consultation, particulièrement dans les MRC à caractère rural, ont souligné l'importance de profiter de l'expertise des CPE pour mettre en place des services de garde de qualité pour les enfants de 5-12 ans, notamment pendant l'été, mais à des coûts raisonnables.

Recommandation

CONSIDÉRANT les besoins des familles pour des services de qualité durant toute l'enfance, et ce, disponibles 12 mois par année;

CONSIDÉRANT les difficultés actuelles d'interpeller les différents offreurs de services pour une collaboration profitable aux familles;

Il est primordial de mettre en place des mécanismes pour favoriser une meilleure collaboration entre les différents réseaux que sont les centres de la petite enfance, le réseau scolaire et les municipalités afin d'assurer des services de garde de qualité pendant toute l'enfance, entre 0 et 12 ans.

4.3 Oeuvrer à l'établissement d'une autorité, responsable pour la mise sur pied d'un service de garde estivale

L'arrimage entre les différents services est cependant réalisable dans la mesure où des instances sont responsables de la mise en œuvre, du financement et de la gestion des services de garde. Dans le cas de la garde estivale aux 5-12 ans, aucune organisation ni autorité gouvernementale n'a de mandat à ce titre. Si les municipalités assument de plus en plus la responsabilité, dans les faits, de répondre aux besoins des familles en matière de garde estivale, elles n'ont pas de mission précise, ni de mandat clair et, encore moins les ressources financières et humaines pour répondre aux besoins. Ces activités apparaissent pourtant de plus en plus importantes aux yeux des familles de la région.

Recommandation

CONSIDÉRANT les besoins immenses pour de la garde estivale soulignés par tous les intervenants autant dans les milieux urbains que ruraux et les difficultés que cette situation provoquent chez les familles avec des enfants de 5-12 ans;

CONSIDÉRANT l'absence d'autorité, responsable pour la mise sur pied, le financement et la gestion d'un tel service;

Il est essentiel de travailler à l'identification d'une instance responsable chargée de la mise en œuvre, du financement et de la gestion d'un service de garde estivale et de confier à cette instance la coordination de ce service avec celui de la garde en milieu scolaire.

4.4 Permettre le développement de l'offre de services de types halte-garderie et répit

La tournée de consultation a soulevé une problématique majeure qui touche beaucoup de familles tant dans les milieux urbains que ruraux. En effet, des services de garde répondant à des besoins très ciblés sont à peu près absents dans la région. Il s'agit par exemple d'offrir un service de halte-garderie régulier et à des coûts raisonnables partout sur le territoire. Il s'agit aussi d'offrir un service de répit pour les familles dont les enfants ont des difficultés ou des handicaps physiques et intellectuels. Actuellement, quelques maisons de la famille, des CPE en partenariat avec les CLSC permettent d'offrir ces types de services aux enfants de 0 à 4 ans. Quant aux enfants de 5 à 12 ans, ce sont surtout les organismes communautaires autres, soutenus en partie par les CLSC et les CRDI, qui tentent tant bien que mal d'offrir des services. Cependant, cette clientèle particulière demande des soins spécialisés que très peu de personnes ou d'organismes sont en mesure d'offrir.

Recommandation

CONSIDÉRANT le nombre tout à fait insuffisant de services de haltes-garderies dans la région de la Chaudière-Appalaches pouvant répondre à des besoins de garde occasionnelle des familles, quelle qu'en soit la raison;

CONSIDÉRANT le nombre tout à fait insuffisant de services de garde de type répit offerts aux familles avec des enfants en difficulté et des enfants ayant un handicap;

CONSIDÉRANT les difficultés inhérentes au service de répit et le besoin de soutien du milieu pour améliorer la qualité de vie de ces familles en grand besoin;

Il est nécessaire de favoriser le développement de l'offre de services pour de la halte-garderie et de la garde répit tant pour les familles avec des besoins de garde occasionnelle que celles ayant des enfants avec des besoins particuliers ou pour les enfants vivant dans un contexte familial difficile ou désorganisé.

4.5 Projets novateurs

Dans l'état actuel de la législation quant aux services de garde à l'enfance, la concertation, l'établissement de partenariats entre les différents offreurs de services, le soutien des initiatives locales et la coordination semblent donc les éléments clés pour améliorer l'offre de services aux familles. Certaines initiatives dans la région de la Chaudière-Appalaches ont fait la preuve qu'il est possible de répondre aux besoins de garde des familles grâce à une meilleure collaboration entre les intervenants. Nous vous présentons 4 d'entre elles, chacune ayant développé un service propre à ses besoins et avec des intervenants différents.

Un été organisé, un Pacte rural impliqué!

Mise sur pied d'un camp de jour et d'un service de garde estivale à Saint-Odilon, MRC de Robert-Cliche

Avant 2003, les enfants qui devaient fréquenter un terrain de jeux et une garde estivale se voyaient dans l'obligation d'aller à Beauceville ou Saint-Joseph, même si les parents travaillaient à Saint-Odilon. Devant ces difficultés, des citoyens ont mis sur pied un organisme à but non lucratif et se sont tournés vers la municipalité de Saint-Odilon pour obtenir de l'aide. Ensemble, ils ont préparé un projet de camp de jour et de garde estivale pour les 5-9 ans durant 6 semaines (après la fin des classes, fermé durant les vacances de la construction et jusqu'à une semaine avant le début des classes). Le projet, présenté dans le cadre du Pacte rural de la Politique nationale de la ruralité, a permis la mise sur pied du service à l'été 2003. Rappelons que le Pacte rural a comme objectif de mettre en place des conditions favorables pour dynamiser les milieux de vie des communautés et soutenir les projets innovateurs.

Des partenariats inventifs et volontaires

Partenariats entre des organismes communautaires et des CPE dans la MRC de L'Amiante

Des partenariats fructueux sont issus de la volonté des communautés de répondre à leurs besoins en services de garde. Ainsi, dans la MRC de L'Amiante, devant la pénurie de services de garde en période estivale, un CPE a soutenu un organisme communautaire pour qu'il offre de la garde estivale aux 5-12 ans. L'organisme achète les services d'un CPE, les services de repas par exemple. La garde fonctionne sans subvention, les parents assumant les coûts, comme dans les autres services de garde estivale. Dans cet exemple, les participants de la tournée nous ont affirmé qu'il est possible de développer des ententes entre organismes du milieu désireux de répondre à un besoin des familles et les CPE. Flexibilité et respect des philosophies respectives permettent au bout du compte d'offrir des services qui répondent aux besoins des parents. Par contre, cela exige une grande collaboration de toutes les parties.

Le choix des parents, une réponse adaptée!

Collaboration entre une commission scolaire et un CPE pour mettre sur pied un service de garde en milieu scolaire

Les services de garde en milieu scolaire ne datent pas tous de 1997, année d'implantation des places à contribution réduite. Dans la région, des services de garde scolaire fonctionnent depuis plus de 15 ans grâce à des partenariats entre une commission scolaire et des CPE. Ils sont des exemples éloquents de la collaboration entre les différents organismes impliqués dans les services de garde pour les 5-12 ans.

Actuellement, deux CPE offrent de la garde scolaire, mais le service n'est pas régi par le MÉQ. En conséquence, les parents n'ont pas droit à des places à contribution réduite. Cependant, la mise sur pied de ces services a été rendue possible par une entente avec la commission scolaire et elle répond depuis de nombreuses années aux besoins des familles.

Ce type d'entente permet de constater que l'assouplissement des règles actuellement en vigueur pour la garde en milieu scolaire pourrait répondre à des besoins particuliers dans les milieux plus petits, là ou la densité de la population fait obstacle à la mise sur pied de services de garde aux 5-12 ans.

L'union fait la force!

Collaboration entre les municipalités pour offrir des activités estivales

Plusieurs municipalités nous ont fait part d'expériences intéressantes pour assurer des activités de loisirs estivaux aux enfants de leur secteur. Si pour certaines, il s'agit surtout de partager le transport pour des activités à l'extérieur des municipalités, pour d'autres, la collaboration consiste à défrayer les coûts de transport pour permettre aux enfants de fréquenter les terrains de jeux d'une autre municipalité, souvent mieux organisée. Ces collaborations ont l'avantage de permettre une meilleure utilisation des équipements et d'offrir une animation plus variée.

PARTIE V

Conclusion : perspectives pour les 5 prochaines années

PARTIE V

Conclusion : perspectives pour les 5 prochaines années

Services de garde à la petite enfance, 0-4 ans

La région de la Chaudière-Appalaches en est actuellement à la fin du développement du réseau des centres de la petite enfance avec l'octroi récent de 601 places, dont 100 en garderies conventionnées. En 2006, le nombre de places sera de 9 522 pour un besoin estimé à 10 057 places. Selon les données du CRCD, les besoins de garde des parents seront alors répondus à 95 %.

Malgré un ralentissement de la croissance démographique depuis 1996, la population régionale continue de progresser et les projections démographiques régionales estiment que les milieux urbains poursuivront cette croissance au moins jusqu'en 2021[1]. En outre, la région bénéficie d'un taux d'emploi assez élevé en comparaison avec l'ensemble du Québec, ce qui signifie aussi des services de garde capables de répondre aux familles dont les 2 parents travaillent. En conséquence, les places attribuées dernièrement ne combleront pas tous les besoins et la région de la Chaudière-Appalaches éprouvera encore un déficit quant aux besoins exprimés dans les prochaines années.

La dernière vague de développement a largement profité aux garderies privées, localisées essentiellement en milieu urbain. Ce choix du gouvernement répond à des besoins soulevés aussi lors de la tournée de consultation quant au déficit des places dans les municipalités en croissance.

Cependant, une des problématiques régionales importantes touchent le manque de places dans les milieux ruraux, moins bien pourvus en installation et obligés de faire appel aux services de garde en milieu familial en raison de la faible densité de la population. Ces services n'ont pas la régularité des installations des CPE puisqu'ils sont offerts par des travailleuses autonomes à contrat avec le CPE. De plus, ils sont parfois difficiles à trouver ou ne sont pas situés dans un axe routier qui convient aux travailleurs. Ces difficultés sont réelles et les populations rurales touchées par le manque de places pour les enfants de 0-4 ans estiment qu'elles ont le droit de recevoir des services de façon équitable par rapport aux populations urbaines.

Par ailleurs, en regard des objectifs de développement de milieux de vie accueillants pour les familles, il est essentiel pour la région d'évaluer les possibilités de soutenir des projets de haltes-garderies, de jardins d'enfants ou de prématernelles à des coûts raisonnables. De telles initiatives augmenteraient la diversité de l'offre de services de garde de qualité et adaptés aux réalités des familles des milieux ruraux et favoriseraient le développement des enfants de ces milieux.

En clair, pour les 5 prochaines années, l'action sur les services à la petite enfance doit porter sur la distribution de ces services à la grandeur de la région, en particulier dans les milieux ruraux, sur l'adoption de plages horaires adaptées aux besoins (pas uniquement du temps plein de 7 h à 17 h) et enfin, sur le développement d'une plus grande diversité de services à l'échelle des MRC.

---

[1] CRCD de Chaudière-Appalaches, « Démographie générale » dans *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003. Faits saillants et statistiques régionales*, 30 septembre 2003, [en ligne], page consultée le 10 janvier 2004.

La mise sur pied d'un organisme de concertation régionale chargé de la distribution des places et du développement de la diversité des services (par MRC) pour les enfants de 0 à 12 ans, dont les centres de la petite enfance pourraient constituer le maître d'œuvre, apparaît une avenue intéressante à examiner.

Services de garde pour les enfants de 5 à 12 ans

Garde en milieu scolaire et garde scolaire

La garde en milieu scolaire et la garde scolaire font de plus en plus partie de la vie des familles de la région. Le taux fréquentation à l'échelle du Québec a augmenté de façon exponentielle les premières années et, malgré un certain ralentissement, continuent de croître. La région de la Chaudière-Appalaches vit dans l'ensemble à ce rythme, quand les services sont disponibles toutefois. Ainsi, rappelons que la clientèle des garderies en milieu scolaire a augmenté de 40 % depuis 2000 dans la Commission scolaire de la Côte-du-sud, malgré les difficultés d'implantation dans les MRC de L'Islet et de Montmagny.

En fait, l'examen des taux de fréquentation de la garde en milieu scolaire dans les écoles des différentes municipalités par MRC donne clairement une mesure dont il faudra tenir compte dans les prochaines années. Plus les municipalités sont urbanisées, plus le taux de fréquentation augmente. À l'inverse, les municipalités rurales ont peu de services de garde en milieu scolaire. La mise sur pied d'un service de garde scolaire est donc très liée à la densité de la population et non nécessairement aux besoins exprimés dans les municipalités. Les intervenants rencontrés lors de la tournée de consultation ont été très clairs sur cet aspect : des besoins de garde en milieu scolaire existent, mais sont peu pris en compte. La région de la Chaudière-Appalaches étant fortement rurale, devra trouver des moyens pour mieux identifier les besoins chez les familles dans les petits milieux et élaborer des solutions originales en partenariat pour répondre aux besoins des familles en matière de garde scolaire. Rappelons que des services de garde de qualité représentent un facteur d'attraction et de rétention des familles dans les milieux ruraux.

Terrains de jeux/camps de jour et garde estivale

Sur les milliers d'enfants de la région de la Chaudière-Appalaches qui fréquentent les services de garde en milieu scolaire et de garde scolaire, seulement une poignée d'entre eux se retrouve, lorsque l'école termine ses activités en juin, dans les terrains de jeux des municipalités et encore moins dans les services de garde estivale. Cette situation est aberrante selon tous les intervenants rencontrés. En effet, les parents ont rarement autant de vacances que leurs enfants! À chaque année, les parents travailleurs doivent planifier l'été des enfants, qui fera quoi et quand. Les municipalités s'adaptent, mais certainement pas assez vite au goût des parents. D'ailleurs, personne ne leur a confié légalement ce mandat.

Dans l'avenir, les besoins à ce chapitre ne feront que s'amplifier en regard de la situation démographique bien sûr, mais aussi des changements dans la façon de vivre des familles. En effet, la garderie pour les 0-4 ans et les services de garde en milieu scolaire impriment une nouvelle manière de vivre avec les enfants. En raison de la disponibilité des services, les parents, les mères surtout, hésitent moins à s'engager dans des activités professionnelles, à temps plein ou à temps partiel, et sur une base annuelle. Par ailleurs, les familles ne privilégient pas nécessairement la poursuite de la garde dans les installations scolaires l'été parce que, à tort ou à raison, les locaux scolaires sont loin de l'idéal des vacances. Le désir des familles pour trouver une solution à ce casse-tête est palpable et les municipalités sont de plus en plus ciblées comme pouvant répondre à leurs besoins.

Ces évolutions dans le style de vie des familles, dans leurs choix en matière de services de garde de même que l'urbanisation lente, mais constante de la région, qui modifie l'utilisation des services de garde, obligeront les municipalités à poser des actions concrètes pour le bien-être des familles. Pour plusieurs des intervenants rencontrés, il s'agit en quelque sorte de la survie des petits milieux.

Les solutions sont complexes. Au terme de l'analyse, nous ne pouvons que constater la difficulté d'élaborer des solutions durables pour les services de garde durant l'été. En effet, aucune organisation ou instance n'est responsable légalement d'une telle offre de service, que ce soit la mise en œuvre, le financement ou la gestion. De plus, nous sommes devant une absence quasi totale de collaboration entre les différents intervenants. Même lors de la tournée de consultation, nous n'avons pu réunir à nos tables tous les responsables impliqués en même temps. En conséquence, dans l'immédiat, le recours par les municipalités à la collaboration grâce à des programmes comme le Pacte rural, à des partenariats avec les commissions scolaires ou avec les organismes communautaires sont des avenues à explorer sérieusement pour mieux répondre aux besoins des familles en matière de garde estivale. À long terme, la concertation entre les différents intervenants pour réfléchir et identifier à qui devrait revenir la responsabilité de l'offre de service de la garde estivale est devenue essentielle pour trouver une réponse adéquate.

****

Pour un développement régional harmonieux, accueillir des jeunes familles et leur fournir des services de qualité représente une voie d'avenir prometteuse. Cependant, ces jeunes familles demandent des services variés, de qualité et à proximité de leur domicile. Dans cette perspective, favoriser l'adoption de solutions novatrices, une meilleure coordination entre les offreurs de services et répondre à des clientèles particulières dans leurs besoins de garde représentent un choix judicieux d'attirance et de maintien des jeunes familles dans la région. Des mesures accueillantes et favorables aux familles contribuent à enrichir le milieu de vie et à la prospérité régionale. C'est de l'avenir de tous dont il est question.

ANNEXES

CALENDRIER DES RENCONTRES

CONSULTATION SUR
LES BESOINS DE GARDE DES FAMILLES
RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

FÉVRIER 2004

LUNDI 16 FÉVRIER	13 h 30	MRC de Robert-Cliche (CLSC Beauce-Centre)
MERCREDI 18 FÉVRIER	9 h 00	MRC de Lotbinière (Centre de santé Arthur-Caux)
	13 h 30	MRC de L'Amiante (Centre L'Escale)
JEUDI 19 FÉVRIER	9 h 30	MRC de Beauce-Sartigan (CLSC Beauce-Sartigan)
	13 h 30	MRC des Etchemins (CLSC des Etchemins)
LUNDI 23 FÉVRIER	13 h 30	Ville de Lévis arrondissement Desjardins (CLSC Desjardins)
MARDI 24 FÉVRIER	9 h 00	MRC de La Nouvelle-Beauce (CLSC Nouvelle-Beauce)
MERCREDI 25 FÉVRIER	13 h 30	MRC de Montmagny (CPE Enfant Bonheur)
JEUDI 26 FÉVRIER	9 h 30	MRC de L'Islet (CLSC St-Jean-Port-Joli)
VENDREDI 27 FÉVRIER	9 h 00	MRC de Bellechasse (CLSC de Bellechasse)
	13 h 30	Ville de Lévis-arrondissements Chutes-de-la-Chaudière Est et Ouest (CLSC du Centre de santé Paul-Gilbert)

PARTENAIRES LOCAUX DES SERVICES DE GARDE ET DES SERVICES À LA FAMILLE AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

Près de cent représentants ont participé à la tournée de consultation dont :

CLSC :

- ✓ directeurs, directrices et chefs de programme
- ✓ coordonnateurs, coordonnatrices de programme famille – enfance – jeunesse
- ✓ organisateurs, organisatrices communautaires
- ✓ travailleurs sociaux, travailleuses sociales
- ✓ intervenants sociaux, intervenantes sociales
- ✓ infirmiers spécialisés, infirmières spécialisées

Services de garde à la petite enfance :

- ✓ directeurs, directrices de Centres de la petite enfance
- ✓ gestionnaires du milieu familial des Centres de la petite enfance
- ✓ représentants, représentantes de garderies

Organismes communautaires famille :

- ✓ présidents, présidentes de maisons de la famille de MRC
- ✓ coordonnatrices de maisons de la famille de MRC
- ✓ intervenantes de maisons de la famille de MRC
- ✓ coordonnateurs, coordonnatrices d'organismes de soutien et d'intervention auprès des familles
- ✓ agents, agentes de développement d'organismes de soutien et d'intervention auprès des familles

Organismes jeunes :

- ✓ chef de bureau du Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches
- ✓ agents, agentes de développement de carrefours jeunesse-emploi
- ✓ directeurs, directrices d'organismes jeunesse
- ✓ coordonnateurs, coordonnatrices de regroupements et associations jeunesse
- ✓ coordonnateurs, coordonnatrices de maisons des jeunes de MRC
- ✓ administrateurs, administratrices de maisons des jeunes de MRC

Organismes pour personnes handicapées et déficience intellectuelle :

- ✓ coordonnatrice du programme enfance du CRDI
- ✓ agents, agentes de développement d'organismes pour personnes handicapées

Commissions scolaires :

- ✓ directeurs, directrices des services aux clientèles
- ✓ directeurs, directrices d'écoles
- ✓ directeurs adjoints, directrices adjointes
- ✓ animateurs, animatrices du programme Passe-partout

Municipalités :

- ✓ préfets
- ✓ maires, mairesses
- ✓ coordonnateurs, coordonnatrices de planification sociocommunautaire
- ✓ représentants, représentantes de comités famille MRC
- ✓ parents

QUESTIONNAIRE

Services de garde à la petite enfance et autres services de garde

Définitions

CPE **Installation** **Milieu familial** **PCRS** **Place à contribution réduite scolaire**	«centre de la petite enfance» : un établissement qui fournit*, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation du niveau de la maternelle et qui, sur un territoire donné, coordonne, surveille et contrôle en milieu familial de tels services à l'intention d'enfants du même âge. *«service de garde en milieu familial»: un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives, dans une résidence privée où elle reçoit**:* • *1° en incluant ses enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elle, au plus six enfants parmi lesquels au plus deux enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois; ou* • *2° si elle est assistée d'une autre personne adulte et en incluant leurs enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elles, au plus neuf enfants parmi lesquels au plus quatre enfants peuvent être âgés de moins de 18 mois.* Subsidiairement, ces services peuvent s'adresser aux enfants fréquentant les niveaux de la maternelle et du primaire lorsqu'ils ne peuvent être reçus dans un service de garde en milieu scolaire au sens de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1); *Un centre de la petite enfance régi par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille peut utiliser ses places au permis disponibles pour recevoir des enfants de la maternelle ou du primaire qui ne peuvent bénéficier d'un service de garde dans l'école qu'ils fréquentent**.* Un CPE est une entreprise à but non lucratif.
Garde non usuelle	Service de garde offert en dehors des heures régulières, soit : le soir, la nuit et la fin de semaine, aussi appelé garde à horaire non usuel.
Garderie	Un établissement qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives*. Une garderie est une entreprise à but lucratif.
Garde scolaire	Les commissions scolaires et les écoles sont responsables de l'organisation et de l'administration des services de garde en milieu scolaire. Les heures d'ouverture couvrent généralement la période qui précède le début des classes le matin, la période du dîner et la période qui suit la fin des classes. Le service est souvent offert durant les journées pédagogiques et la semaine de relâche; il peut aussi être offert pendant la période estivale**.
Garde estivale	Service de garde offert durant la période d'été, soit en juin, juillet et août pour les enfants de 5 à 12 ans.
Garde saisonnière	Service de garde offert durant une période déterminée à l'intérieur d'une année.
Jardin d'enfants	Un établissement qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 4 heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de deux à cinq ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe*.
Halte-garderie	Un établissement qui fournit un service de garde dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants de façon occasionnelle telle que déterminée par règlement et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives*.

* L.R.Q., Chapitre C-8.2**,** *LOI SUR LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET AUTRES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE, Chapitre I, Interprétation et application*.
** Les types de services de garde, MESSF.

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à compléter le réseau des services de garde à la petite enfance et maintien le cap des 200 000 places d'ici 2006. Selon les données du ministère responsable des services de garde (MESSF), 12 200 places resteraient à être attribuées pour l'ensemble du Québec. Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) sollicite la participation du CRCD pour compléter la mise en place du réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance d'ici mars 2004.

Dans ce contexte, le CRCD entend dresser l'état de la situation de l'offre de services de garde, pour les enfants de 0 à 12 ans. Une fois ce portrait complété, le CRCD analysera, avec les partenaires du milieu, les besoins de garde des familles qui ne sont pas comblés. Cette analyse permettra au CRCD de faire des recommandations aux décideurs pour la poursuite du développement de services en regard du nombre de places ainsi que des modes de garde à privilégier, répondant le mieux aux besoins des familles de la région.

C'est pourquoi le CRCD sollicite votre participation, en tant que partenaires privilégiés, à la mise à jour du portrait des services de garde. Tous les organismes et entreprises offrant des services de garde pour les 0 à 12 ans seront également invités à répondre à un questionnaire sur leur offre de services et leur analyse des besoins. Au-delà des orientations qui pourraient être prises par le gouvernement, la région doit faire sa propre réflexion et poursuivre son travail permettant le développement d'un réseau de services de garde réellement adapté aux besoins des familles.

Les questionnaires sont attendus au plus tard le mercredi 18 décembre 2003.

QUESTIONNAIRE

MRC

NOM DU SERVICE DE GARDE

ADRESSE

1. MISE À JOUR DE L'OFFRE DES SERVICES DE GARDE

1.1. Veuillez nous indiquer le NOMBRE DE PLACES offertes (au permis) par installation et en milieu familial pour chacune des municipalités de la MRC que vous desservez.

1.2. Pour les *Places à contribution réduite scolaires* (PCRS), veuillez nous indiquer le NOMBRE DE PLACES occupées par des enfants de 5 à 12 ans que vous accueillez dans vos services, par municipalité.

1.3. Si vous offrez de la garde non usuelle, veuillez inscrire le NOMBRE DE PLACES OCCUPÉES en installation et en milieu familial par municipalité.

Municipalités	SERVICES DE GARDE OFFERTS en nombre de places						
	Installation	Milieu familial		PCRS		Garde non usuelle	
		RSG	Places	Installation	Milieu familial	Installation	Milieu familial

2. OFFREZ-VOUS D'AUTRES TYPES DE SERVICES DE GARDE?

2.1. Si votre CPE ou votre garderie offre d'autres types de services de garde, veuillez nous indiquer le NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS à l'un ou l'autre de ces services par municipalité.

2.2. Pour chacun de ces services, veuillez nous indiquer les HEURES D'OUVERTURE ainsi que la période, s'il y a lieu, où vous offrez ce service.

Municipalités	SERVICES DE GARDE OFFERTS en nombre d'enfants							
	Garde scolaire		Jardins d'enfants		Haltes-garderies		Garde estivale	
	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture	Nombre d'enfants	Heures d'ouverture

3. ESTIMATION DES BESOINS POUR LES AUTRES TYPES DE SERVICES DE GARDE

3.1. Avez-vous de la demande pour de la garde autre qu'en installation ou en milieu familial? _____

- **Si oui, veuillez nous indiquer le NOMBRE D'ENFANTS qui, selon votre connaissance des besoins des familles, seraient utilisateurs de ces services, par municipalité.**

Municipalités	ESTIMATION DES BESOINS SELON LES SERVICES en nombre d'enfants					
	Garde non usuelle	Garde scolaire (5-12 ans)	Jardins d'enfants	Haltes garderies	Garde estivale	Garde saisonnière

4. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

_____

_____

_____

_____

Merci de votre précieuse collaboration!